MC/2049

Original: anglais
5 octobre 2000

QUATRE-VINGT-DEUXIEME SESSION

PROGRAMME ET BUDGET POUR 2002

TABLE DES MATIERES

PROGRAMME ET BUDGET POUR 2002

Avant-propos 1
Introduction 3
Tableaux synoptiques 7

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE ORGANIQUE POUR 2002 8

Bureaux extérieurs 8
Siège 10
Organigramme de l'OIM pour 2002 17
Structure organique de l'OIM – Dotation globale en effectifs pour 2002 18

PREMIERE PARTIE - ADMINISTRATION 21

Objets de dépense 24
Effectifs 26
Financement de la partie administrative du budget 27

DEUXIEME PARTIE - OPERATIONS 29

Tableaux synoptiques 32
Financement de la partie opérationnelle du budget 33
Contributions volontaires escomptées à la partie opérationnelle du budget 36

Services / Appuis

I. Mouvements 40

I.1 Aide à la réinstallation 41
I.2 Aide au rapatriement 42
I.3 Aide au transport d'experts et de boursiers 43

II. Migration et santé 45

II.1 Evaluation, du point de vue sanitaire, de l'aptitude des migrants à voyager 46
II.2 Assistance et conseils concernant la santé dans le contexte migratoire 47
II.3 Assistance sanitaire dans les situations migratoires d'après-crise 49

III. Coopération technique en matière de migration 51

III.1 Coopération technique en matière de gestion des flux migratoires et assistance technique institutionnelle 53
III.2 Renforcement des capacités institutionnelles par le transfert et l'échange de ressources humaines qualifiées et l'échange d'experts 62
III.3 Gestion des migrations dans les situations d'après-crise 63
III.4 Migration et développement 67

IV. Retours volontaires assistés 73

IV.1 Aide au retour profitant aux migrants et aux gouvernements 74
IV.2 Retour et réintégration de nationaux qualifiés 78

V. Information de masse 81

VI. Lutte contre la traite des êtres humains 85

VI.1 Aide à la prévention de la traite 86
VI.2 Aide aux victimes de la traite 90

VII. Migration de main-d'œuvre 95

VIII. Programmes de dédommagement……..97

VIII.1 Programme de dédommagement du travail forcé, Allemagne 97
VIII.2 Programme relatif aux avoirs des victimes de l'Holocauste.....98

IX. Appui aux programmes de caractère général……..……..…..101

IX.1 Programme sur les politiques et la recherche en matière migratoire (PPRM)……..…101
IX.2 Aide aux opérations humanitaires d'urgence (HEOA)……. 102
IX.3 Personnel détaché……102
IX.4 Recherche…….……104
IX.5 Publications…….…. 106
IX.6 Activités relatives à la parité entre les sexes…….…107
IX.7 Appui aux Etats Membres en développement et en transition……..…. 108

X. Personnel et services financés par les revenus discrétionnaires……111

X.1 Siège……. 111
X.2 Bureaux extérieurs…….....111
X.3 Technologie de l'information……...112

Ventilation géographique de la partie opérationnelle du budget 113

Récapitulatif…….. ..... .113
Programmes et projets par région:
Afrique et Moyen-Orient……...…114
Amériques……..……..115
Asie et Océanie……..……..117
Europe……..…….... 118
Appuis et services à l'échelle mondiale……...…..…….. 121

Programmes et projets de migration d'après-crise par région…….…123

Afrique et Moyen-Orient…….....…123
Amériques…….…..123
Asie et Océanie……..……..123
Europe……..…....124

Annexe I - Fonds détenus dans des comptes spéciaux

Fonds de migration pour le développement 1
Fonds de prêt aux migrants 2
Compte d'opérations d'urgence 3
Fonds de prêt aux réfugiés 4
Fonds de dotation Sasakawa 5
Gouvernement du Guatemala – Fonds fiduciaire FONAPAZ..... 6
Fonds pour les opérations rapides de transport..... 7

Annexe II - Considérations relatives aux transactions en devises étrangères par rapport au Programme et Budget

Annexe III - Partie opérationnelle du budget - Effectifs / Dépenses administratives et de personnel

Annexe IV - Mouvements estimatifs

ABREVIATIONS

AAB	Academic Advisory Board (Conseil consultatif académique)
ATNUTO	Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental
CAP	(United Nations) Consolidated Appeal Process (Processus d'appels globaux des Nations Unies)
CARDS	Community Programme for Assistance, Reconstruction, Development and Stabilization in the Western Balkans (Programme d'aide communautaire à la reconstruction, au développement et à la stabilisation de la Commission européenne dans l'Ouest des Balkans)
CBMMP	Capacity-Building in Migration Management Programme (Programme d'assistance technique institutionnelle en matière de gestion des migrations)
CCT	Centre de coopération technique
CEAAC	Communauté économique des Etats d'Afrique centrale
CEDAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEI	Communauté d'Etats indépendants
CIC	Community Improvement Councils (Kosovo) (Conseils d'amélioration communautaires – Kosovo)
CIDPM	Centre international pour le développement des politiques migratoires
CIMAL	Centre d'information sur les migrations en Amérique latine
CRT	Claims Resolution Tribunal (Tribunal mandaté pour le règlement des différends)
CTM	Coopération technique en matière de migration
CTPD	Coopération technique entre pays en développement
EOAC	Etats d'Europe orientale et d'Asie centrale
EPA	Emergency Preparedness Account (Compte d'opérations d'urgence)
FALINTIL	Forces armées pour l'indépendance nationale du Timor oriental
FONAPAZ	Fonds national pour la paix (Guatemala)
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCDH	Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
HEOA	Humanitarian Emergency Operations Assistance (Aide aux opérations humanitaires d'urgence)
IARS	Inter-agency Referral System (Système d'orientation interorganisations)
ICRS	Information Counselling and Referral Service (Kosovo) (Service d'information, de conseil et d'orientation – Kosovo)

ABREVIATIONS (suite)

IMIMS	Integrated Migration Information Management System (Système intégré de gestion de l'information sur les migrations)
JCC	Jewish Claims Conference
KFOR	Force internationale de sécurité au Kosovo
KHRP	Kosovo Humanitarian Return Programme (Programme de retour humanitaire au Kosovo)
KIAI	Kosovo Information Assistance Initiative (Initiative d'assistance au Kosovo en matière d'information)
KIP	Kosovo Information programme (Programme d'information concernant le Kosovo)
KPC	Corps de protection du Kosovo
KTI	Kosovo transition Initiative (Initiative transitoire au Kosovo)
MIDSA	Migration Dialogue for Southern Africa (Dialogue sur la migration en Afrique australe)
MIMOSA	Migrant Management and Operational Systems Application (Application des systèmes de gestion des migrants et des systèmes opérationnels)
MINUK	Mission des Nations Unies au Kosovo
MIS	Migration Information Service (Azerbaijan) (Service d'information sur les migrations – Azerbaijan)
MISP	Municipal Infrastructure Support Project (Albanie) (Projet de soutien aux infrastructures municipales – Albanie)
MRS	Migration Research Series (Série de recherches sur la migration)
NEDO	Nakhichevan Economic Development Organization (Organisation de développement économique du Nakhichevan)
OCAM	Comisión Centroamericana de Direcciones de Migración (Commission centraméricaine des directions de la migration)
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires (Nations Unies)
OEA	Organisation des Etats américains
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OTI	(United States) Office of Transition Initiatives (Office des initiatives transitoires des Etats-Unis)

ABREVIATIONS (suite)

PAM	Programme alimentaire mondial
p.d.i	Personnes déplacées à l'intérieur des frontières
PLACMI	Projet latino-américain de coopération technique en matière de migration
PNRR	Programme national de réconciliation et de reconstruction
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPP	Plan Puebla-Panama
PRODESFRO	Programme de développement frontalier (Guatemala)
PRODIC	Programme de développement intégré pour les communautés (Guatemala)
PROMIN	Programme de nutrition mère/enfant (Argentine)
RCA	Projet d'aide au retour et de services de conseils
RCM	Conférence régionale sur la migration (Amérique centrale)
REAG	Programme de retour et de réintégration de demandeurs d'asile d'Allemagne
RQAN	Programme de retour et de réintégration de nationaux africains qualifiés
RQN	Programme de retour de nationaux qualifiés
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SECI	South-East European Cooperative Initiative (Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est)
SETCIP	Secretariat of Science Technology and Productive Innovation (Secrétariat de la technologie scientifique et de l'innovation productive)
SOA	Sommet des Amériques
UA	Union africaine
UÇK	Armée de libération du Kosovo
UE	Union européenne
UNDAF	United Nations Development Assistance Framework (Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement)
USAID	Agence des Etats-Unis pour le développement international
UST	Unité de soutien technique de la CRM

Glossaire

On trouvera ci-après quelques brèves définitions des termes financiers utilisés dans le Programme et Budget.

Contributions à affectation spéciale - Il s'agit de contributions versées ou remboursées au titre d'opérations ou de services déterminés. De telles contributions ne peuvent pas être utilisées dans un autre but que celui auquel elles étaient destinées sans l'autorisation expresse du donateur. La grande majorité des contributions versées au budget des opérations sont des contributions à affectation spéciale.

Contributions sans affectation spéciale - Les contributions à la partie opérationnelle du budget sont dites sans affectation spéciale si elles sont versées à titre de soutien général et sans aucune restriction quant à leur utilisation.

Fonds de dotation - Il s'agit d'un fonds dont le compte de capital doit rester intact en permanence, seul les revenus de ce compte (habituellement sous la forme d'intérêts) pouvant être utilisés pour financer des projets ou d'autres activités.

Fonds de prêt - Fonds permettant le financement, en tout ou en partie, des dépenses de transport de réfugiés et des services connexes moyennant des prêts accordés à ceux qui ont besoin d'une assistance financière pour émigrer vers des lieux où ils pourront se réinstaller de façon définitive. Le remboursement de ces prêts est assuré par des billets à ordre signés par les réfugiés ou leurs répondants.

Fonds fiduciaire – Fonds placé sous la garde d'un dépositaire (OIM) ou géré par lui pour le compte d'une tierce partie (gouvernement ou donateur, par exemple).

Frais d'administration liés à des projets – Il s'agit d'une commission (fixée à 9,5% pour 2002) appliquée sur tous les projets d'opérations et destinée à couvrir les coûts de certaines fonctions d'appui aux projets, que ce soit au Siège ou dans les bureaux extérieurs, qui ne peuvent pas être directement associées à un projet spécifique, ni même à un groupe de projets (voir "revenus discrétionnaires" ci-dessous).

Imputation des dépenses aux projets - Cette pratique consiste à imputer les dépenses administratives et de personnel aux activités et projets auxquels elles se rapportent. Le mot anglais "projectization" recouvre à la fois cette pratique et les procédures qui s'y rapportent.

Personnel et services essentiels – Il s'agit des coûts de personnel et d'appui administratif qui découlent sur une base continue de la gestion et de l'administration générales, principalement au Siège et dans les missions à fonctions régionales (MFR).

Recettes diverses - Cette source de rentrées est alimentée par les contributions sans affectation spéciale en provenance des gouvernements ou des bailleurs de fonds, ainsi que par les intérêts créditeurs. Ces recettes sont allouées à la discrétion du Directeur général à des fins déterminées, en fonction des intérêts et des priorités des Etats membres (voir «revenus discrétionnaires» ci-dessous).

Recettes reportées des exercices précédents - Il s'agit de l'excédent de recettes par rapport aux dépenses d'un exercice financier antérieur et/ou des contributions à affectation spéciale reçues en avance sur l'exercice budgétaire en cours.

Ressources budgétisées – Cette expression est utilisée pour désigner les fonds sur lesquels l'Organisation estime pouvoir compter du fait soit du remboursement des services offerts, soit de l'engagement pris par un ou des bailleur(s) de fonds de contribuer financièrement au maintien d'activités en cours ou à la réalisation d'activités prévues. Elle s'applique également aux crédits qui ont été accordés en cours d'exercice, ou reportés des années précédentes, pour financer certaines activités en cours ou prévues.

Revenus discrétionnaires – Il s'agit des «recettes diverses» et des «frais d'administration liés à des projets».

PROGRAMME ET BUDGET POUR 2002

AVANT-PROPOS

1. 2001 aura été l'année du 50e anniversaire de l'OIM et se sera avérée une année importante dans l'évolution de l'Organisation. Lors de sa fondation en 1951, celle-ci ne devait avoir qu'un champ d'action restreint sur le plan géographique et sa durée de vie elle aussi devait être limitée. Les 50 dernières années ont démontré que la mobilité des populations n'est limitée ni dans le temps ni dans l'espace, mais qu'elle est au contraire mondiale et qu'elle ne semble pas devoir cesser.

2. L'abondance d'expériences pratiques et concrètes que l'OIM a acquises au fil des ans, et son évolution, qui l'a vue passer du statut d'organisme essentiellement fournisseur de services opérationnels à celui d'organisme fournissant en outre des conseils à caractère technique et politique concernant les migrations régionales et transrégionales lui valent, en cette année anniversaire, d'être reconnue comme une vraie référence pour la compréhension mondiale du phénomène migratoire et pour la prise de décisions en matière de gestion des flux. A cet égard, le Programme sur les politiques et la recherche en matière migratoire (PPRM) est à la fois un signe de la maturité de l'OIM et de sa capacité d'anticipation. La capacité des gouvernements à gérer efficacement les migrations repose dans une large mesure sur leur aptitude à recueillir et analyser les informations qui rendent compte de l'évolution des tendances migratoires et à réagir en conséquence. Ce très intéressant nouveau programme permettra à l'OIM d'y contribuer de manière significative, tout en continuant d'assurer des programmes axés sur la satisfaction de besoins plus immédiats.

3. Si la rétrospective du travail accompli par l'OIM au cours des 50 dernières années est un motif de satisfaction, nous ne voulons pas pour autant céder à la complaisance, et le Programme et Budget contenu dans le présent document atteste non seulement de la continuation de l'approche de l'OIM, mais aussi de son caractère innovant.

4. Dix-neuf missions à fonctions régionales (MFR) opèrent aujourd'hui en tant que centres spécialisés et de soutien. Pour permettre le développement des fonctions essentielles sans que cela se répercute automatiquement sur l'allocation budgétaire de la partie administrative en 2002, certaines fonctions aujourd'hui exercées au Siège seront transférées à la MFR de Manille, aux Philippines.

5. Comme toujours, le Programme et Budget doit être lu conjointement avec *Initiatives dans le domaine de la migration*, le document regroupant, à l'échelle de la planète, les programmes et les projets que pourrait réaliser l'OIM si elle était assurée de pouvoir les financer.

Brunson McKinley

INTRODUCTION

Les défis de la migration

1. La mondialisation, le développement économique et ses disparités, l'évolution démographique, l'accès à l'information et la facilité des déplacements restent des facteurs puissants – de rejet et d'attraction – influant sur les migrations. Le volume, la complexité et la rapidité de mutation des flux migratoires ont pour résultat d'en rendre les effets de plus en plus difficiles à maîtriser pour les gouvernements et les sociétés, tandis que les projections démographiques et les réalités économiques font apparaître avec une évidence de plus en plus grande l'écart existant entre les besoins en main-d'œuvre et les possibilités en termes de migrations régulières.

2. L'attitude face à la migration a énormément changé depuis quelques années, et l'on constate qu'il y a eu prise de conscience de l'influence qu'elle exerce sur les politiques dans un large éventail de domaines, c'est à dire au niveau du social, de l'économie, de la politique, de la sécurité, de la santé et de la culture. La nécessité d'une collecte systématique et d'une analyse appropriée des données de migration à l'intention des décideurs s'impose davantage qu'auparavant. Cette prise de conscience s'est accompagnée de la réalisation du rôle que peut jouer l'OIM dans la quête d'une meilleure compréhension du phénomène migratoire, et donc de politiques et de stratégies pertinentes, fiables et efficaces pour en assurer une gestion adéquate et coopérative.

3. Les conflits et les catastrophes naturelles continuent d'occasionner de vastes mouvements de populations et exigent des réactions critiques rapides. Le défi posé à la communauté internationale est de faire en sorte que les programmes destinés à aider ceux qui en ont besoin soient davantage orientés, en amont, vers la satisfaction des besoins à long terme, de réduire la période transitoire et d'accélérer le retour de ces populations dans leurs foyers, et en parallèle, le retour à une situation devant leur permettre de subvenir eux-mêmes à leurs besoins.

La réponse de l'OIM aux défis migratoires

4. L'OIM œuvre aux côtés des migrants, des gouvernements et de ses autres partenaires de la communauté internationale pour relever les défis migratoires complexes de l'heure. Elle défend le principe selon lequel les migrations s'effectuant en bon ordre et dans le respect de la personne humaine, sont bénéfiques aux migrants comme aux sociétés, et elle s'efforce d'aider à résoudre les problèmes pratiques de la migration, de favoriser la compréhension des questions migratoires, d'encourager le développement économique et social par les migrations et d'œuvrer au respect effectif de la dignité humaine et du bien-être des migrants. Ce mandat, qu'elle partage avec tous ses Etats Membres, constitue le cadre de l'action de l'OIM face aux défis migratoires.

5. L'OIM vient en aide aux personnes qui fuient les conflits, aux réfugiés que l'on réinstalle dans des pays tiers ou que l'on rapatrie, à ceux qui se trouvent bloqués dans un pays étranger sans aucune possibilité d'en repartir, aux demandeurs d'asile déboutés qui rentrent chez eux, aux personnes déplacées et aux autres migrants.

6. Pour répondre aux besoins sanitaires du large éventail de personnes que l'OIM assiste, des services d'évaluation médicale sont assurés en faveur des migrants, des actions de soutien sont offertes aux gouvernements et aux populations afin de les aider à rebâtir leur infrastructure sanitaire au lendemain de situations de crise, et des données sur la situation sanitaire en contexte migratoire sont publiées afin de faciliter la formulation de politiques de santé dans ce même contexte.

7. Consciente que le développement national est inextricablement lié aux flux migratoires, l'OIM offre son aide pour localiser et transférer la main-d'œuvre qualifiée dans le but d'appuyer les efforts de développement national des communautés bénéficiaires par l'intermédiaire de ses activités de migration pour le développement, par le retour au pays de nationaux qualifiés et par la mise en place de programmes de transfert de compétences.

8. Avec ses campagnes d'information de masse, l'OIM met à la disposition des migrants une information essentielle qui peut être déterminante pour leur bien-être et leur destinée futurs, qu'il s'agisse de solliciter leur participation en vue d'une élection ou d'un référendum, de les informer sur les nouvelles législations susceptibles de modifier leur statut à l'étranger, des conditions régnant dans leur pays d'origine ou des plans d'indemnisation dont ils pourraient éventuellement se réclamer, ou encore de mettre en garde les victimes potentielles de la traite des êtres humains contre les périls de cette dernière.

9. Grâce à ses programmes de lutte contre la traite, l'OIM assiste directement les victimes et forme les fonctionnaires gouvernementaux aux méthodes et aux législations axées sur la lutte contre la traite, ainsi que les agents de la force publique quant à la façon de traiter les victimes. De plus en plus fréquemment, l'OIM réagit à des appels de détresse en provenance de migrants victimes de trafiquants qui se trouvent bloqués dans un pays de transit et organise leur rapatriement à bref délai et en sécurité.

10. L'OIM assure, pour les gouvernements, les agences et les organisations, des services consultatifs en matière migratoire afin de les aider à élaborer et mettre en œuvre des politiques, des textes de lois et des mesures administratives en la matière, de prévenir la migration illégale, de faciliter la migration régulière bénéfique, et de faciliter la prise en charge des migrants dans ces différents aspects.

11. Par souci de promouvoir la coopération par-delà les frontières et les régions, l'OIM facilite la mise en place et le bon fonctionnement de processus consultatifs régionaux, de séminaires et d'autres réunions, susceptibles de créer des réseaux vitaux de collaboration et d'échange d'informations dans tous les aspects de la migration.

12. Et pour tenir les gouvernements informés des tendances migratoires et veiller au maintien de la pertinence de ses propres programmes, l'Organisation organise et commandite des recherches directement liées à des services opérationnels ou résultant de ceux-ci.

Accent stratégique

13. Les activités planifiées pour l'année 2002 reflètent l'engagement de l'Organisation à répondre aux besoins actuels et anticiper les tendances. Une grande partie de ce que contient le présent document n'est que la continuation et l'expansion du travail effectué dans les années précédentes. A cela est venu s'ajouter un élément substantiel, pour satisfaire la demande des Etats Membres et comme réponse naturelle aux défis évoqués précédemment, à savoir le Programme sur les politiques et la recherche en matière migratoire (PPRM). Ce programme a été mis sur pied pour contribuer au renforcement de la compréhension des questions migratoires dans le monde en améliorant l'accès des décideurs à l'information et à l'analyse, en favorisant le dialogue sur ces questions et en améliorant les capacités des gouvernements à prendre et à mettre en œuvre des décisions politiques.

14. Tandis que, dans de nombreuses régions, l'accent tend à se déplacer dans le sens de l'organisation de la migration de main-d'œuvre, l'Organisation renforce sa propre capacité à fournir des conseils et à mettre sur pied des programmes à cet effet en se dotant d'un nouveau service dénommé « Service de la migration de main-d'œuvre », qui prend place dans le pilier des services de gestion des migrations. Il est vraisemblable que l'OIM sera également sollicitée sur la base de son expérience et de sa capacité à fournir des programmes axés sur la préparation, l'intégration et l'état de santé des migrants en déplacement.

15. La coopération et la programmation aux niveaux sous-régional et régional sont notablement en hausse et, là où cette coopération en est encore à ses débuts, l'Organisation peut à la fois assurer et démontrer les synergies de mise en œuvre de programmes complémentaires. En tant que phénomène mondial, la migration exige également une coopération interrégionale, et les efforts de l'OIM pour y parvenir commencent à porter leurs fruits.

16. L'Organisation continue à croître en termes de membres, en termes de niveaux de financement des opérations et en nombre de bureaux et de programmes. Le budget administratif essentiel n'augmente pas à un rythme équivalent et, pour pouvoir assurer le même niveau de services tout en maintenant les dépenses à un niveau bas, un certain nombre de fonctions qui étaient assurées jusqu'à présent au Siège de l'Organisation à Genève sont progressivement transférées à Manille, aux Philippines. Ceci a pour but de renforcer l'efficacité et le rapport coût/utilité pour un minimum de perturbations.

17. En 2002, l'OIM allouera une fois encore un montant de 1,43 millions de dollars, prélevé sur les revenus discrétionnaires et sur les intérêts du Fonds de dotation Sasakawa, pour le développement de projets de migration en faveur des Etats Membres en développement et en transition.

18. Le Fonds de réponse rapide pour les transports, créé en 2001 pour financer les opérations de transport d'urgence conjointes OIM/HCR, continuera de fonctionner efficacement pour appuyer les opérations humanitaires lorsqu'il importe de déplacer rapidement des personnes. Grâce à des efforts conjoints de mobilisation de fonds de l'OIM et du HCR, l'objectif est de maintenir un solde créditeur de 5 millions de dollars, comme indiqué en annexe I, page 7.

19. Le processus d'établissement du Programme et Budget pour 2002 était pratiquement arrivé à son terme lors des événements tragiques du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis. A ce stade, l'Administration ne peut pas prédire quelle influence cet événement exercera sur certaines des activités décrites dans le document. Tout changement significatif dans les activités prévues de l'Organisation seront reflétées dans les révisions futures du document.

Présentation du budget

20. Le Programme et Budget se présente en deux parties.

21. La partie I, qui concerne le budget de l'Administration, est exprimé en francs suisses et financé par les contributions assignées des Etats Membres.

22. La partie II, qui concerne le budget des opérations, est exprimé en dollars des Etats-Unis. Les activités que l'Organisation se propose de déployer en 2002 sont décrites dans cette partie II sous les différents chapitres de la section « Services ». Pour 2002, un nouveau service de migration de main-d'œuvre a été ajouté, dont le rôle sera de fournir aux gouvernements et aux bureaux extérieurs de l'OIM des conseils politiques et techniques sur la régulation des mouvements de main-d'œuvre. En conséquence, les Services de gestion des migrations comptent à présent sept services, sous lesquels sont regroupées les activités de l'OIM. L'expérience acquise au cours des deux dernières années au niveau de la restructuration des activités de l'Organisation selon une approche par services a exigé le réalignement de certaines catégories de programmes à l'intérieur des différents services. Comme il n'est pas possible de classer précisément chacune des activités déployées par l'Organisation dans l'un ou l'autre de ces sept services, deux catégories supplémentaires viennent s'y s'ajouter pour regrouper les activités non strictement classables, à savoir « Programmes de dédommagement » et « Appui aux programmes de caractère général ». Si le besoin devait s'en faire sentir à l'avenir, davantage de services viendraient s'ajouter à cette liste afin de refléter comme il convient les projets mis en œuvre par l'Organisation.

23. Comme par le passé, seules les activités pour lesquelles l'Organisation peut raisonnablement compter sur un financement au moyen de fonds réservés ou par le remboursement des dépenses sont incorporées à ce stade dans le document.

24. Les tableaux qui représentent les activités migratoires d'après-crise déployées dans le cadre des différents services figurent à part dans le document. Afin de donner une perspective régionale, le document contient également un tableau reflétant la distribution géographique des projets.

25. L'Organisation gère différents fonds qui sont utilisés pour soutenir quelques-unes de ses activités opérationnelles. Il en est rendu compte dans l'annexe I du document.

26. Les informations relatives à la dotation consolidée en effectifs financée à la fois par les revenus discrétionnaires et par les fonds des projets sont contenues dans l'annexe III. Les données statistiques relatives aux estimations de mouvements assurés avec l'aide de l'OIM sont contenues dans l'annexe IV.

Niveaux budgétaires

27. Le niveau de la partie administrative du budget tel que proposé a été établi selon le principe d'une croissance nominale zéro et s'élève à 35 763 000 francs suisses. L'Administration reste préoccupée par l'ampleur des contributions restant dues, qui n'a fait que croître avec les années. Cette situation, qui est régulièrement portée à l'attention des Etats Membres, met sérieusement en danger les efforts de planification déployés par l'Administration pour répondre efficacement aux défis migratoires complexes et aux besoins de toutes les parties prenantes.

28. La partie opérationnelle du budget telle que proposée est estimée à 338 388 300 dollars. Une description des activités ainsi que les détails de financement correspondants sont donnés dans les différents chapitres de la partie opérationnelle du budget.

29. Le Programme et Budget pour 2002 a été établi en partant du principe que l'Organisation ne s'engagera dans aucune activité dont le financement ne serait pas assuré et qu'aucun engagement financier ne sera pris en vue de quelque projet que ce soit aussi longtemps que l'Organisation n'aura pas reçu une annonce ferme de financement.

Conclusion

30. En 2002, l'Organisation continuera à prendre appui sur ses points forts tout en faisant preuve de souplesse dans ses approches afin de s'adapter aux défis migratoires croissants et aux attentes grandissantes de ses Etats Membres.

TABLEAUX SYNOPTIQUES

Partie I - Administration

	2001 Prévisions (MC/EX/631)**	2002 Prévisions
	CHF	CHF
Administration	**35 763 000**	**35 763 000**

Partie II - Opérations

	Services / Appuis	2001 Prévisions (MC/EX/631)**	2002 Prévisions
		USD	USD
I.	Mouvements	121 576 500	103 689 000
II.	Migration et santé	12 512 900	10 524 700
III.	Coopération technique en matière de migration	67 381 560	37 904 100
IV.	Retours volontaires assistés	44 028 850	29 969 900
V.	Information de masse	301 000	579 500
VI.	Lutte contre la traite des êtres humains	3 899 540	7 166 200
VII.	Migration de main-d'œuvre*		934 900
VIII.	Programmes de dédommagement	73 700 000	133 836 800
IX.	Appui aux programmes de caractère général	4 940 700	3 997 200
X.	Effectifs et services financés par les revenus discrétionnaires	9 232 700	9 786 000
TOTAL		**337 573 750**	**338 388 300**

* *En 2001, les projets concernant la migration de main-d'œuvre étaient repris sous «Coopération technique en matière de migration».*

** *Estimations révisées pour 2001, selon le document MC/EX/631 du 18 avril 2001.*

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE ORGANIQUE POUR 2002

31. L'OIM est dotée d'une structure organique fonctionnelle qui répond à une approche privilégiant la prise en compte des défis migratoires par les différents services constitués à cet effet, et la mise en œuvre de ses activités, sur cette base. L'Administration propose de créer en 2002 un service distinct sous l'intitulé « Migration de main-d'œuvre », en réponse aux demandes de programmes dans ce domaine, demandes résultant de la mondialisation et de l'évolution rapide de la démographie et des marchés du travail. Cette structure vise en outre à favoriser l'échange de connaissances spécialisées et des meilleures pratiques, à permettre des synergies entre différentes activités et régions et à mettre l'OIM en mesure de stimuler et de faciliter le dialogue sur la politique migratoire. C'est à cet effet qu'a été créé en juin 2001 le Programme sur les politiques et la recherche en matière migratoire (PPRM).

BUREAUX EXTERIEURS

32. La présence de l'OIM sur le terrain se répartit grossièrement entre trois secteurs:

- Les missions à fonctions régionales
- Les missions de pays
- Les missions poursuivant un objectif spécifique.

Missions à fonctions régionales (MFR)

33. On compte, sur l'ensemble du globe, 19 bureaux extérieurs désignés comme missions à fonctions régionales (MFR). Les MFR fonctionnent en tant que centres de ressources et de soutien pour les missions de pays et les missions poursuivant un objectif spécifique dans la région, et mettent à leur disposition des connaissances opérationnelles spécialisées pour les aider dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets. Il s'agit d'une méthode rentable de partage des ressources et des connaissances existantes entre les missions et au sein des régions, notamment dans le cas des missions plus petites qui ne disposent pas des moyens financiers et des ressources nécessaires. De cette façon, malgré la décentralisation géographique, la cohérence de l'approche est assurée dans l'ensemble de l'Organisation.

34. Les MFR assurent en outre la flexibilité structurelle autorisant le déploiement rapide et temporaire d'experts, par exemple pour entreprendre des missions d'évaluation durant la planification de nouveaux projets, ou pour contrôler et mieux orienter la mise en œuvre d'activités de projets dans d'autres missions disposant de ressources moindres. Ces postes de soutien formeront partie d'une « force mobile » globale constituée d'experts dans divers services et en mesure d'œuvrer avec les Services de gestion des migrations au Siège en vue d'élaborer des concepts de programmes et de les traduire en projets viables.

35. On trouvera ci-dessous une brève description des fonctions des 19 MFR:

- Bangkok, Thaïlande - Assure le suivi des actions et des engagements pris dans le cadre de la Déclaration de Bangkok, en accordant une attention particulière à la mise sur pied d'un dispositif régional de soutien à la gestion des flux migratoires devant profiter aux pays signataires.
- Bruxelles, Belgique - Assure la liaison et la coordination avec les institutions de l'Union européenne.
- Budapest, Hongrie - Coordonne les activités et les projets soumis par l'OIM dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est.
- Buenos Aires, Argentine - Coordonne les activités de l'OIM dans le Cône Sud.
- Le Caire, Egypte - Coordonne les activités de l'OIM au Moyen-Orient.
- Canberra, Australie - Coordonne les activités de l'OIM en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Océanie.
- Dacca, Bangladesh - Coordonne les activités de l'OIM en Asie du Sud.
- Dakar, Sénégal - Coordonne les activités de l'OIM en Afrique de l'Ouest, et en particulier dans la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Assure,

dans la phase initiale, la gestion régionale des programmes de migration dans ces pays et coopère avec le Secrétariat de la CEDEAO au niveau des programmes liés à la migration.

- Helsinki, Finlande - Coordonne les activités de l'OIM dans les Etats baltes et nordiques.
- Islamabad, Pakistan - Coordonne les activités de l'OIM en Asie centrale et du Sud-Ouest.
- Lima, Pérou - Coordonne les activités de l'OIM dans les pays andins.
- Manille, Philippines - Coordonne les activités de l'OIM en Asie de l'Est et du Sud-Est. Pour s'accommoder du maintien de la croissance nominale zéro dans le budget de l'Administration, celle-ci a commencé à prendre des mesures dans le sens d'un transfert de certaines fonctions administratives et de technologie de l'information à Manille.
- Nairobi, Kenya - Coordonne les activités de l'OIM en Afrique de l'Est et entreprend des actions pour mettre au point un processus de gestion régionale, similaire à celui envisagé pour l'Afrique australe et de l'Ouest, et coordonne les activités liées aux migrations au sein de la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC). La coordination de l'Union africaine (ex-Organisation de l'Unité Africaine) est confiée aux bons soins du Bureau de l'OIM à Addis Abeba.
- New York, Etats-Unis - Maintient la liaison et la coordination avec l'Organisation des Nations Unies et ses organes subsidiaires. Lance des programmes et coordonne des activités induites par les accords de coopération signés avec des institutions du système des Nations Unies.
- Pretoria, Afrique du Sud - Coordonne les activités de l'OIM dans les Etats membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Promeut et appuie le processus régional de gestion des migrations dans la sous-région (Dialogue sur la migration en Afrique australe - MIDSA).
- Rome, Italie - Renforce la coopération avec les institutions internationales situées à Rome. S'efforce de mettre sur pied une approche régionale des questions migratoires dans les Balkans et coopère avec le Siège dans la mise au point et la réalisation d'une politique migratoire pour la région méditerranéenne.
- San José, Costa Rica - Coordonne les activités de l'OIM en Amérique centrale et au Mexique, ainsi que les relations et les activités de l'OIM avec la Conférence régionale sur la migration (CRM,) et d'autres processus régionaux tels que le Sommet des Amériques (SOA), le plan Puebla–Panama (PPP) et la Commission centraméricaine des directions de la migration (OCAM). L'Unité de soutien technique (UST) de la CRM fait partie intégrante de la MFR.
- Vienne, Autriche – Coordonne les activités en Asie centrale et en Europe centrale et orientale, ainsi que le suivi de la Conférence de Genève de 1996. Apporte un soutien technique aux missions d'Europe orientale et d'Asie centrale par l'intermédiaire du Centre de coopération technique (CCT), et assure la liaison avec l'Office des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) à Vienne.
- Washington, Etats-Unis - Coordonne les activités de l'OIM en Amérique du Nord et dans les Caraïbes et assure la liaison avec les gouvernements et les donateurs, y compris le secteur privé.

Missions de pays

36. L'OIM compte un réseau mondial de plus de 100 missions de pays chargées de réaliser ses projets. La plupart de ces missions dépendent, sur le plan financier, des fonds des projets qu'elles mettent en œuvre. En 2002, la mission de l'OIM en Allemagne continuera de bénéficier de fonds en provenance du budget de l'Administration. A l'avenir, l'Administration a l'intention de ne financer, sur la partie administrative du budget, que la structure de base des MFR.

Missions poursuivant un objectif spécifique

37. Un certain nombre de missions poursuivant un objectif spécifique seront maintenues ou créées ici où là pour une période relativement courte, principalement pour assurer des opérations d'urgence ou fonctionner comme bureau auxiliaire d'une mission de pays.

SIEGE

Bureau du Directeur général

38. Le Bureau du Directeur général est composé du Directeur général et du Directeur général adjoint, tous deux élus par le Conseil pour une durée de cinq ans. Ce bureau, qui englobe le Chef de Cabinet, dispose de l'autorité constitutionnelle de gérer l'Organisation et déploie des activités relevant du mandat de celle-ci en formulant des politiques cohérentes et en veillant à ce que l'élaboration des programmes s'accorde bien avec les priorités stratégiques.

39. Le Bureau du Directeur général est également responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie relative à la problématique de la sexospécificité qui influe sur la politique de l'Organisation tant au niveau des ressources humaines qu'à celui des programmes. Il est chargé de contribuer à une prise de conscience positive de cette problématique dans toute l'Organisation. Le Bureau du Directeur général doit favoriser l'intégration de ladite problématique dans les programmes, tout en appuyant le lancement d'initiatives visant à répondre aux besoins des migrants en termes de parité hommes-femmes.

40. Le Service juridique est chargé de veiller à ce que les activités de l'Organisation soient déployées en conformité avec la Constitution et les autres dispositions juridiquement pertinentes qu'ont adoptées les organes directeurs, et aussi à ce qu'elle entretienne avec les gouvernements, les organisations, les institutions privées et les personnes physiques, des relations juridiquement saines.

41. L'Unité Médias et information (autrefois appelée Orientations politiques et médias) assiste le Bureau du Directeur général dans l'élaboration et l'application d'une stratégie de diffusion d'informations à l'adresse de ses interlocuteurs internes et externes. Cela englobe l'énonciation des politiques de l'OIM, notamment à l'intention de la presse et du grand public, aux fins de favoriser la prise de conscience et une meilleure compréhension des activités de l'Organisation auprès des donateurs potentiels et de toutes les parties prenantes, et aussi le suivi des questions qui peuvent se poser et les réponses qu'il convient d'y apporter. L'élément «orientations politiques», qui constituait l'une des fonctions de l'ancienne unité Orientations politiques et médias, a été repris par le Programme sur les politiques et la recherche en matière migratoire (PPRM), actuellement financé en tant que projet.

42. Le Secrétariat des réunions assume la responsabilité générale de la planification, de l'organisation, de la surveillance, de la participation et du suivi des sessions des organes directeurs et des autres réunions avec les gouvernements, en ce compris la préparation, la production et la distribution aux gouvernements et autres entités concernées de tous les documents et de l'information se rapportant auxdites réunions.

43. Le Bureau de l'inspecteur général exerce la responsabilité conjointe de l'évaluation et de la vérification interne des comptes. L'Evaluation fixe les normes générales et met au point la méthodologie appliquée pour les évaluations de programmes dans toute l'Organisation. Elle est responsable de l'évaluation des processus de gestion des programmes et des projets et de leur efficacité. La Vérification interne des comptes assure le contrôle financier et de gestion des unités du Siège et des bureaux extérieurs et veille à l'application des règles et des règlements financiers et des procédures administratives. Les vérifications comptables garantissent la cohérence de la gestion et l'efficacité organisationnelle.

44. La fonction d'inspection a) vise à renforcer la capacité générale de gestion et de supervision du Siège face à la décentralisation croissante et à la délégation de pouvoirs en direction des bureaux extérieurs ; b) assure la synergie des fonctions de supervision relevant de la gestion financière et de l'administration, ainsi que des activités opérationnelles de l'Organisation ; c) renforce la capacité du Siège à assurer la mise en œuvre des recommandations découlant des vérifications internes des comptes, de l'évaluation, de l'inspection et des enquêtes ; et d) propose des mesures visant à améliorer l'efficience de la gestion.

45. L'ensemble des fonctions administratives et d'opérations au Siège relèvent de 5 piliers qui sont là pour mieux servir la structure hors Siège et répondre au mieux de leurs capacités aux besoins exprimés par les gouvernements.

Services de gestion des migrations

46. Ce département met au point les stratégies, les politiques et les interventions mondiales au niveau de tous les services d'opération de l'OIM et offre ses conseils et ses compétences spécialisées aux bureaux extérieurs de l'OIM et aux autres unités fonctionnelles quant à la politique, l'élaboration, et la mise en œuvre des programmes. Il veille à ce que la planification et l'élaboration des projets soient bien conformes aux buts et aux objectifs de l'Organisation, tout en explorant de nouvelles voies susceptibles d'aider les gouvernements et d'assister les autres organisations internationales dans leurs efforts de renforcement des pratiques de gestion des migrations. Il met au point des normes opérationnelles, des outils et des modèles, et assure un soutien opérationnel aux bureaux extérieurs.

47. Avec l'adjonction en 2002 du service de Migration de main-d'œuvre, on compte à présent sept services de gestion des migrations – Aide au retour, Lutte contre la traite des êtres humains, Migration de main-d'œuvre, Information de masse, Migration et santé, Mouvements, et Coopération technique en matière de migration. Ces sept services fournissent le soutien fonctionnel et stratégique aux opérations essentielles de l'Organisation dans toutes les régions. Les services requis sont fournis sur le terrain, directement là où le besoin s'en fait sentir, et en réponse aux demandes formulées par les gouvernements et les migrants.

48. Le Directeur des Services de gestion des migrations assure la cohérence des buts poursuivis et de la stratégie déployée dans l'ensemble des services en fonction des besoins migratoires actuels. Le titulaire coordonne l'élaboration de stratégies de coopération de l'OIM en vue du renforcement des capacités des gouvernements sur les plans de la politique, de la législation, des procédures et de l'administration en matière migratoire, en mettant l'accent sur la prévention de la migration irrégulière, tout en facilitant les migrations régulières et constructives.

49. Les chefs de service apportent, au niveau de leur service respectif, leurs connaissances spécialisées qu'ils mettent au service des politiques mondiales en consultation/coordination avec le reste du personnel de l'OIM, les Etats Membres, les organisations internationales/régionales, les institutions universitaires, les ONG et autres acteurs ayant un rôle à jouer dans ce domaine. Ils stimulent, catalysent et soutiennent l'élaboration de projets dans le cadre de leur propre service en lançant des idées et des projets, en maintenant une vue d'ensemble stratégique, en rédigeant des documents conceptuels et en fournissant des conseils techniques sur la gestion des projets. Ils passent en revue de nouvelles propositions de projets pour en évaluer la qualité, la pertinence, l'efficacité et l'efficience, et donnent leur autorisation en vue de la mise en œuvre. Ils guident les bureaux extérieurs dans l'élaboration de projets et dans la recherche d'opportunités en termes de nouvelles activités dans leur domaine propre. Ils assurent une coordination adéquate de leurs rôles sur la base des synergies et de la coopération existant entre les différents services.

50. On trouvera ci-après une brève description de chaque service. Leurs objectifs stratégiques et les détails de leurs projets/programmes figurent dans le chapitre correspondant de la partie opérationnelle du budget. Compte tenu de leur caractère spécialisé, les services Migration et santé et Mouvements disposent d'une certaine autonomie au niveau de la prise de décisions et de la mise en œuvre de stratégies, de politiques et de projets.

51. Le service des Retours volontaires assistés a pour tâches d'être en permanence attentif aux opportunités qui s'offrent dans le cadre des programmes de retour volontaire, de mettre au point des stratégies avec les bureaux extérieurs et les gouvernements, et d'élaborer des politiques, des normes, des modèles et des mécanismes d'appui pour les activités de retour et de réintégration de l'OIM. Ce service renforce les cadres opérationnels existants en contribuant à faciliter la coopération entre les pays d'origine, de transit et d'arrivée et les donateurs. Il favorise la mise au point de procédures destinées à rationaliser les activités de l'OIM dans ce domaine et à leur conférer un caractère universel, tout en assurant la durabilité des retours par des mesures de réintégration viables.

52. Le Service de Lutte contre la traite des êtres humains met au point les politiques et stratégies mondiales et régionales de l'OIM en termes de mesures de lutte contre la traite en coordination avec les gouvernements et les organisations gouvernementales régionales et internationales et les organisations non gouvernementales. Il établit un cadre efficace pour la sensibilisation des victimes potentielles aux périls de la migration irrégulière et de la traite, et celle des fonctionnaires gouvernementaux aux épreuves que traversent ces victimes. Des campagnes d'information sont utilisées pour susciter une prise de conscience au sein du grand public quant aux problèmes de la traite des êtres humains et aux dangers inhérents à celle-ci mais aussi à d'autres formes de migration irrégulière. Une formation est dispensée aux fonctionnaires compétents pour leur permettre de prévenir la traite et de faire face à ses conséquences. Une aide au transport est offerte aux victimes et des efforts sont déployés pour assurer leur réinsertion dans leur pays d'origine.

53. Le Service de Migration de main-d'œuvre apporte des conseils politiques et techniques aux gouvernements et aux bureaux extérieurs de l'OIM quant à la régulation des mouvements de main-d'œuvre et aux programmes existants en vue d'aider directement les gouvernements et les migrants eux-mêmes au niveau de la sélection et du recrutement, de l'orientation, de la formation, des déplacements, de l'accueil, de l'intégration et du rapatriement des travailleurs migrants. Il surveille en permanence les tendances de la migration de main-d'œuvre, assure la liaison avec d'autres institutions internationales compétentes telles que l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), avec le secteur privé et avec les ONG travaillant auprès des travailleurs migrants, et s'efforce de favoriser le dialogue multilatéral et multi-agences dans ce domaine, notamment entre pays d'origine et de destination.

54. Le Service Information de masse énonce la politique générale et formule les directives et les procédures relatives à la diffusion de l'information à l'adresse de tout un éventail de pays et de groupes cibles quant aux effets des migrations, à la cruelle réalité de la migration irrégulière et aux possibilités offertes en termes de migrations régulières. Il fournit un apport technique substantiel aux bureaux extérieurs sous la forme d'un savoir-faire en matière de communication en assurant la conception et la mise en œuvre de campagnes d'information publique et en veillant à ce que le fond et la forme de celles-ci s'accordent bien avec les stratégies de campagne individuelles comme avec la politique mondiale et les objectifs de l'OIM en termes de campagnes d'information publique. Il entretient des liens étroits avec les Etats Membres et les autres organisations pour s'adapter aux besoins changeants de la diffusion d'informations.

55. Le Service Migration et santé apporte son soutien aux programmes de santé dans le contexte migratoire déployés par l'Organisation en différents endroits du monde en fournissant des conseils techniques, en arrêtant une politique générale et en fixant des normes en la matière, et en contrôlant et évaluant ses activités. Il coordonne étroitement ces dernières avec les bureaux extérieurs et collabore avec les autorités sanitaires des gouvernements, ainsi qu'avec les organisations intergouvernementales, nationales et non gouvernementales compétentes, pour faire face aux besoins sanitaires en évolution constante des migrants. Cela peut aller de l'assistance sanitaire dans un contexte de migrations ou de déplacements à l'assistance migratoire dans le cadre des migrations faisant suite à des situations de crise, en passant par une aide et des conseils axés sur la santé dans le contexte des migrations, notamment dans les domaines du renforcement des capacités institutionnelles et de la recherche. En plus des fonctions liées à la santé des migrants, ce service a dans ses attributions directes la santé du personnel de l'OIM. Cela comprend un certain nombre de tâches, dont celles de déterminer, du point de vue médical, l'aptitude des candidats de l'extérieur à occuper un poste dans l'Organisation, d'examiner les demandes de remboursement de frais médicaux pour les membres du personnel et les personnes à leur charge, de traiter les questions de maladie professionnelle, d'assurer les entretiens de début et de fin de mission sous l'angle sanitaire et de s'occuper de questions spécifiques telles que le stress et les vaccinations.

56. Le Service des Mouvements est responsable de la fixation de normes et de l'énonciation de politiques en ce qui concerne les activités de transport, et aussi de la mise sur pied de mécanismes de soutien. Il exerce une fonction de supervision sur le transport des migrants et apporte un soutien opérationnel aux bureaux extérieurs dans les situations exigeant une coordination centrale ou un savoir-faire qu'ils ne possèdent pas. Il entretient également des

relations avec les compagnies aériennes et négocie des accords avec elles au niveau du Siège, tout en apportant son aide aux bureaux extérieurs pour conclure des accords au plan local avec les transporteurs. Il est chargé de l'élaboration et de la maintenance des systèmes opérationnels par lesquels s'effectue la compilation des données statistiques dans l'ensemble de l'Organisation.

57. Le Service de Coopération technique en matière de migration fournit des conseils spécialisés et un soutien tant aux gouvernements qu'aux bureaux extérieurs de l'OIM quant à la manière de gérer tous les aspects de la migration, que ce soit sur le plan de la politique générale, de la législation, de l'administration ou des systèmes. Tout en renforçant les capacités des gouvernements, il s'efforce de compléter les efforts nationaux et internationaux axés sur la gestion des flux migratoires par le biais de la coopération, de l'autonomisation, de la formation et de stratégies d'échange d'experts. Il s'agit entre autre de stratégies portant sur la gestion des ressources disponibles et sur l'exploitation de nouvelles ressources en vue de répondre aux besoins changeants dans le domaine migratoire. La coopération technique est une fonction intersectorielle qui suppose des échanges mutuels étroits avec les autres services.

Relations extérieures

58. Le Département des relations extérieures apporte son soutien au niveau des relations générales de l'Organisation avec les Etats Membres et observateurs, et autres Etats, ainsi qu'avec les organisations internationales et non gouvernementales. Il est responsable du renforcement de la coopération avec les autres organisations internationales et de la mise en place d'un cadre approprié pour assurer la cohérence de l'approche de l'OIM par rapport à celle de ses organisations partenaires – l'Organisation des Nations Unies, d'autres organisations internationales, ainsi que des organisations non gouvernementales. Cela englobe la participation aux mécanismes de coordination formellement établis (tels que le Comité permanent interorganisations pour les affaires humanitaires). Le Département organise en outre des consultations régulières avec les organisations partenaires. Une bonne partie de cette tâche s'effectue en coopération avec l'Observateur permanent auprès des Nations Unies à New York.

59. L'Observateur permanent auprès des Nations Unies, qui se trouve à New York, est chargé d'instaurer une coopération toujours plus étroite entre l'OIM et le système des Nations Unies. Le Bureau de l'Observateur permanent met essentiellement l'accent sur les relations de l'OIM avec l'Assemblée générale des Nations Unies et ses principales commissions, avec le Secrétariat des Nations Unies et les différents fonds et programmes des Nations Unies basés à New York. Cela exige une liaison régulière avec les différentes entités du système, les missions permanentes et les Etats membres des Nations Unies, ainsi qu'avec les interlocuteurs pertinents du secteur non gouvernemental. Cela suppose également de suivre un large éventail de questions se rapportant précisément à la coopération de l'OIM avec les Nations Unies d'une part, et de couvrir le traitement général qui est fait par l'ONU des questions migratoires d'autre part.

60. Les Conseillers régionaux et diplomatiques assurent la liaison avec les missions permanentes à Genève et les entités gouvernementales pertinentes des Etats relevant de leur région respective, conseillent le Directeur général, le Directeur général adjoint et les autres unités quant aux faits nouveaux intéressant l'OIM dans un contexte régional et facilitent la formulation des politiques générales de l'OIM à l'égard des régions. Ils suivent et appuient le développement des processus migratoires régionaux, supervisent les relations avec les organisations régionales et se tiennent constamment informés des grands faits migratoires nouveaux dont ces organisations sont saisies. Ils sont également chargés du suivi des approches régionales dans le domaine migratoire et apportent leur soutien à la diplomatie régionale dans ce domaine en tenant le rôle de pôles d'informations spécialisées dans les questions migratoires vis à vis des bureaux de l'OIM dans les différentes régions et à l'occasion de réunions se tenant à l'extérieur. Ils coopèrent avec les autres unités du Siège et les bureaux régionaux pour ce qui a trait à la cohérence, la crédibilité et l'image des activités de l'OIM dans les régions. Ils passent en revue les rapports de vérification comptable des bureaux de l'OIM et les programmes relatifs à chaque région et conseillent les bureaux extérieurs comme le Siège en ce qui concerne les questions de dotation en effectifs au niveau des administrateurs au sein des bureaux extérieurs dans les différentes régions.

61. La Division de la recherche et des publications a pour tâches de mener et de gérer des travaux de recherche sur les questions migratoires actuelles dans le but de mettre au point des mesures susceptibles de déboucher sur une meilleure gestion des flux migratoires, et aussi de lancer de nouvelles idées dans l'optique d'améliorer, dans la manière, les services qu'offre l'Organisation. Elle veille à ce que les résultats des travaux de recherche soient communiqués aux gouvernements, aux autres organisations, aux instituts de recherche et au grand public par le biais de l'Internet, de sa publication trimestrielle *International Migration*, et de son bulletin trimestriel *Trafficking in Migrants*. L'Unité des publications est responsable de la formulation de la politique générale de publication. Elle offre son assistance aux services du Siège et des bureaux extérieurs au niveau de la rédaction, de l'édition, de la conception, de la présentation, de l'impression, de la distribution et de la vente des publications.

62. La Division fait également office de secrétariat pour le Comité consultatif de recherche, composé de onze éminents universitaires spécialistes des questions migratoires, chargés de conseiller l'OIM sur les priorités en matière de recherche. Elle gère en outre la bibliothèque spécialisée de l'OIM.

63. L'Unité de traduction est responsable de la traduction des documents internes et externes de l'Organisation.

Appui aux programmes

64. Le Directeur du Département de l'Appui aux programmes est responsable de la coordination des activités des trois unités qui le composent et assiste le Directeur général dans ses décisions concernant les opérations au niveau mondial.

65. La Division des relations avec les donateurs (DRD) s'efforce, par ses activités de mobilisation de fonds, de renforcer et de diversifier le travail de sensibilisation des donateurs et des partenaires aux programmes de l'OIM et à ses nouvelles initiatives stratégiques. Elle s'efforce d'aider la communauté des donateurs et les bureaux de l'OIM à établir des correspondances « sur mesure » entre les programmes en cours et les programmes prospectifs. Pour ce faire, elle a recours à tout un éventail d'approches complémentaires, concernant notamment la mobilisation de fonds, les consultations bilatérales avec les donateurs, les évaluations sur le terrain et les séances d'information en présence de représentants de la communauté internationale, la mise au point de stratégies innovantes de mobilisation de ressources, la coordination de l'action de l'OIM dans le cadre de mécanismes multilatéraux de financement tels que le processus des appels globaux des Nations Unies (CAP) et le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF), et aussi avec des institutions et des filières multilatérales.

66. La Division des situations de crise et d'après-conflit (EPC) coordonne ou facilite les interventions de l'OIM, en réponse à des crises migratoires, telles que déplacements de populations, évacuations et retours massifs. Elle met au point les plans de préparation aux situations d'urgence de l'OIM et les mesures d'intervention rapide en aidant les bureaux concernés sur le terrain à faire face aux situations d'urgence. EPC est responsable de la préparation et de la coordination du déploiement rapide de ressources humaines et matérielles lors des crises. C'est à elle également qu'incombe la tâche de détecter les situations potentiellement critiques le plus tôt possible, ce qui exige d'elle le maintien d'une surveillance étroite des crises humanitaires naissantes et la conduit par conséquent à mener des missions d'évaluation. Elle apporte également son concours au niveau de l'élaboration des projets. Enfin, elle assure l'interface avec la Division des situations d'urgence des Nations Unies et d'autres organismes.

67. L'Unité de suivi des projets (PTU), qui a supplanté l'Unité d'élaboration des projets, est responsable du suivi de l'élaboration des projets et de leur mise en œuvre par rapport aux documents de projets et aux budgets approuvés. Elle tient le registre central et veille à la bonne tenue du système de suivi de tous les projets de l'OIM dans le monde, qu'ils soient dans la phase d'élaboration ou dans celle de mise en œuvre.

Appui administratif

68. Le Département de l'Appui administratif est responsable de la formulation et de la mise en œuvre des politiques administratives, financières et de personnel, dont l'objet est d'assurer la réalisation efficace des activités de l'Organisation. L'Administration a déjà pris un certain nombre de mesures initiales visant au transfert, en 2002, de certaines fonctions administratives du Département vers les bureaux extérieurs.

69. La Division de la comptabilité assure un contrôle sur toutes les transactions financières du Siège et des bureaux extérieurs et veille à leur conformité avec le règlement financier et comptable de l'Organisation. Elle est en outre responsable de la surveillance des rentrées et des dépenses dans le cadre de tous les projets et programmes de l'OIM, ainsi que de l'établissement des rapports financiers requis à l'intention des donateurs. Elle supervise les procédures comptables et financières au Siège et dans les bureaux extérieurs, y compris la mise en œuvre des contrôles internes et des systèmes informatisés.

70. La Division du budget est chargée de fixer les lignes directrices et de fournir des instructions aux unités du Siège et aux bureaux extérieurs pour ce qui concerne l'établissement du budget de l'Organisation. Elle prépare les documents officiels relatifs au Programme et Budget en conformité avec les règles et règlements financiers en vigueur et avec les décisions des organes directeurs. En outre, cette division est responsable de l'établissement du barème des quotes-parts sur la base duquel est calculée la contribution des Etats Membres à la partie administrative du budget. Elle fixe et supervise les allocations budgétaires et gère le compte des indemnités dues à la cessation de service des membres du personnel.

71. Les Services communs fixent les lignes directrices concernant l'achat et l'entretien des fournitures de bureau de l'Organisation et sont plus généralement responsables du maintien en bon état des possessions de l'OIM. Ils sont chargés des achats d'équipements de bureau et de la logistique pour le Siège et les bureaux extérieurs comme aussi dans le cadre de programmes particuliers, notamment lors d'opérations d'urgence.

72. La Division des ressources humaines est responsable de l'organisation et du développement des activités de gestion des ressources humaines au Siège et dans les bureaux extérieurs. Ces activités englobent le recrutement, la sélection, les réaffectations, les prestations et indemnités, le classement des postes, le perfectionnement et la formation du personnel, ainsi que les questions de sécurité sociale. L'Organisation s'étant progressivement engagée dans des activités qu'elle exerce dans des régions à haut risque, les questions de sécurité du personnel sont désormais prises en charge par le Coordonnateur des questions de sécurité en liaison avec les Nations Unies.

73. La Division de la Trésorerie assure la réception, la garde et les sorties de fonds confiés à l'OIM. Elle gère également les états de paye du personnel et supervise la gestion de la Caisse de prévoyance des membres du personnel, confiée à un service financier extérieur.

Technologie de l'information et communications (ITC)

74. L'Unité de technologie de l'information et des communications est chargée d'orienter, de planifier et de mettre en œuvre une stratégie mondiale axée sur la technologie de l'information et les systèmes d'information (TI/SI), aux fins d'honorer le mandat opérationnel et de diffusion d'informations qui est celui de l'OIM. Elle assure la coordination générale des initiatives de développement en matière de TI dans les bureaux extérieurs comme au Siège en veillant à assurer la cohérence avec la stratégie générale de l'OIM, et définit et met en œuvre dans l'ensemble de l'Organisation, des normes, une infrastructure et une architecture de TI/SI. Elle facilite la conceptualisation, la mise en œuvre et la fourniture de projets de TI en temps opportun et dans les limites des allocations budgétaires approuvées, et instaure des relations stratégiques avec les fournisseurs clefs et les partenaires extérieurs. Elle offre en outre des techniques qui facilitent, pour les partenaires et les clients, les relations et les transactions avec l'OIM. La technologie de l'information (TI) apporte un soutien à la structure organisationnelle croissante, couvrant à la fois les bureaux extérieurs et le Siège. Si nécessaire, ce département met au point et assure une

formation à tous les utilisateurs de la TI de manière à assurer une utilisation productive des systèmes nouveaux et existants. Parallèlement, elle continue à explorer et à recenser les possibilités d'accroissement de la productivité.

Propositions de transfert à l'extérieur du Siège de certaines fonctions administratives ou relatives à la technologie de l'information

75. S'agissant de l'appui administratif et de la technologie de l'information et des communications, l'Administration envisage un transfert de certaines fonctions de base en direction de la MFR de Manille.

76. Avec l'augmentation des programmes et des bureaux de l'Organisation au cours des dernières années, les fonctions de base de l'OIM – notamment dans les secteurs clés de la TI et des services administratifs – n'ont pas toujours pu s'accommoder des contraintes de la croissance nominale zéro dans la partie administrative du budget. Etant donné que l'OIM devrait continuer à croître, à la fois en termes de Membres (sept nouveaux Etats membres ont été admis à la session du Conseil de juin et d'autres encore le seront dans un proche avenir), et en termes de programmes, l'Administration s'est engagée dans une planification à long terme destinée à créer des bases solides pour l'avenir. Pour permettre à l'Organisation de croître tout en respectant les contraintes financières qui lui sont imposées, elle envisage d'absorber la demande croissante dont font l'objet certaines fonctions actuellement exercées à Genève en transférant lesdites fonctions dans un lieu où les coûts seront moindres.

77. Face aux différents choix possibles à cet effet, c'est la ville de Manille qui est apparue comme le lieu le plus prometteur compte tenu des coûts moins élevés pratiqués aux Philippines, de la présence d'une MFR administrativement active et de la possibilité de recruter sur place des professionnels qualifiés. D'autres organisations ont elles aussi tiré parti de ces avantages, comme en atteste la présence d'un certain nombre de structures administratives ou de TI à Manille.

78. Des discussions ont eu lieu sur la nature des fonctions qui pourraient être exercées depuis Manille, sur les avantages et les inconvénients, et sur les répercussions possibles pour le personnel. Pour l'instant, seules certaines fonctions relevant de l'Appui administratif et du Département de la technologie de l'information et des communications sont considérées dans cette optique. De nouvelles fonctions telles que l'Application des systèmes de gestion des migrants et des systèmes opérationnels (MIMOSA), le Système intégré de gestion de l'information sur les migrations (IMIMS) et le soutien à la TI hors Siège, pourront à l'avenir être basées à Manille et assurées par un personnel recruté sur place. De la même façon, le soutien concernant la messagerie électronique, actuellement sous-traitée à grands frais à Compaq/Genève pourrait être assuré de façon plus rentable depuis Manille. Nous explorons également la possibilité de transférer plusieurs fonctions à forte intensité de transactions. Le développement de la MFR Manille est prévu selon une approche graduelle, sans cessation involontaire de services à Genève. Chaque fois qu'un emploi sera à pourvoir, l'Administration examinera le poste en question afin de déterminer si les fonctions qu'il suppose peuvent être transférées hors Siège.

Programmes spéciaux

79. Le Programme sur les politiques et la recherche en matière migratoire (PPRM) a été créé en juin 2001 pour aider à mieux faire comprendre les problèmes migratoires et à renforcer la capacité des gouvernements à coopérer, à leur niveau, à la gestion des migrations d'une façon plus globale et plus efficace. En 2002, le PPRM sera opérationnel et fonctionnera grâce au financement des donateurs.

Programmes de dédommagement

80. Il s'agit de programmes spécialisés ayant pour objet le versement d'indemnités aux migrants de la diaspora. Compte tenu de leur portée significative et de leur impact financier, il en est rendu compte, dans l'organigramme, sous « Programme spéciaux ».

ORGANIGRAMME DE L'OIM

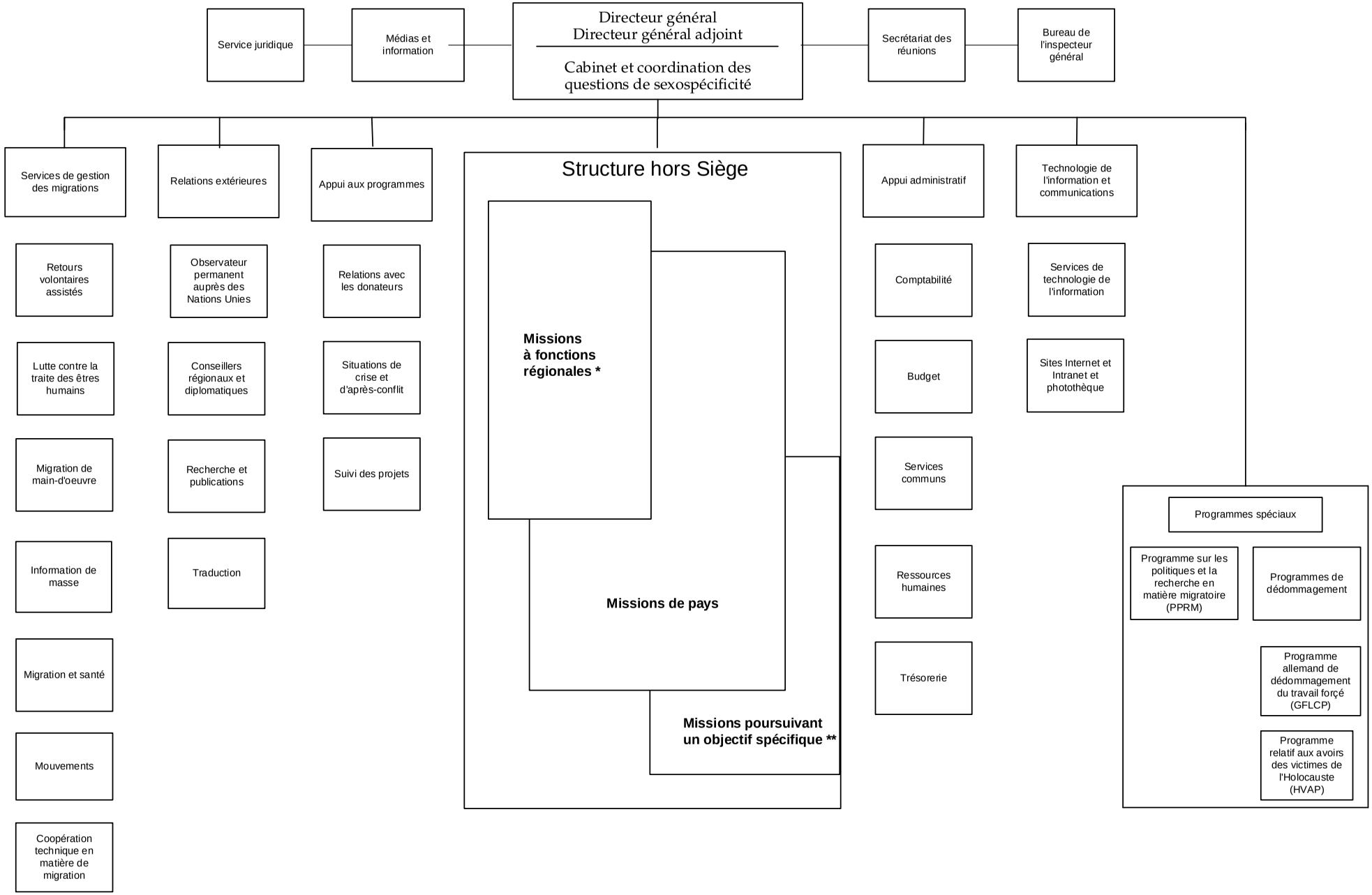

* Missions à fonctions régionales:
Bangkok, Bruxelles, Budapest, Buenos Aires, Canberra, Dacca, Dakar, Helsinki, Islamabad, Le Caire, Lima, Manille, Nairobi, New York, Prétoria, Rome, San José, Vienne, Washington.

** Missions poursuivant un objectif spécifique:
Ce sont les missions créées pour de courtes durées dans le but de procéder à des opérations d'urgence.

STRUCTURE ORGANIQUE DE L'OIM - DOTATION GLOBALE EN EFFECTIFS POUR 2002

Dotation globale en effectifs financée par le budget de l'Administration et par les revenus discrétionnaires provenant du budget des opérations

	Budget administratif		Revenus discrétionnaires		Total	
Siège	Fonctionnaires	Employés	Fonctionnaires	Employés	Fonctionaires	Employés
Directeur général et Directeur général adjoint	2				2	
Cabinet du Directeur général adjoint	3	3	1		4	3
Service juridique	1				1	
Bureau de l'Inspecteur général	5				5	
Personnel d'appui partagé par ces deux unités		1				1
Médias et information	3	1	1		4	1
Secrétariat des réunions	1	2			1	2
Services de gestion des migrations	1				1	
Retours volontaires assistés	1		1		2	
Lutte contre la traite des êtres humains	2				2	
Migration de main-d'oeuvre	1				1	
Information de masse	1		1		2	
Coopération technique en matière de migration	2			1	2	1
Personnel d'appui partagé par ces services		1				1
Migration et santé	3	1	1	1	4	2
Mouvements	4	4		8	4	12
Relations extérieures	1	1			1	1
Conseillers régionaux et diplomatiques	4	1	1		5	1
Recherche et publications	3	3		1	3	4
Traduction	2	2			2	2
Appui aux programmes	2	1			2	1
Relations avec les donateurs	3	1	1	1	4	2
Situations de crise et d'après-conflit	1	1	2		3	1
Suivi des projets	1	1	1		2	1
Appui administratif	1	1			1	1
Comptabilité	2	5		2	2	7
Budget	2	1		1	2	2
Services communs	1	4		3	1	7
Ressources humaines	5	7		2	5	9
Trésorerie	1	3	1		2	3
Technologie de l'information et communications	5	4	3	3	8	7
Total - Siège	**64**	**49**	**14**	**23**	**78**	**72**

Bureaux extérieurs	Budget administratif		Revenus discrétionnaires		Total	
	Fonctionnaires	Employés	Fonctionnaires	Employés	Fonctionnaires	Employés
Missions à fonctions régionales (MFR)						
Bangkok, Thaïlande	2	1	1	2	3	3
Bruxelles, Belgique	2	1		2	2	3
Budapest, Hongrie	1	1		1	1	2
Buenos Aires, Argentine	2	1		2	2	3
Le Caire, Egypte	2	1	1	1	3	2
Canberra, Australie	1			1	1	1
Dakar, Sénégal	1	1	2	3	3	4
Dacca, Bangladesh	1	1		2	1	3
Helsinki, Finlande	1	1		1	1	2
Islamabad, Pakistan	1	2		1	1	3
Lima, Pérou	2	1		1	2	2
Manille, Philippines	1	1	1	5	2	6
Nairobi, Kenya	1	1	1	2	2	3
New York, Etats-Unis d'Amérique	1			2	1	2
Prétoria, Afrique du Sud	1	1	2	4	3	5
Rome, Italie	2	1	2	1	4	2
San José, Costa Rica	2	1	1	5	3	6
Vienne, Autriche	2	1	2	3	4	4
Washington, Etats-Unis d'Amérique	1	1		8	1	9
Missions de pays						
Cambodge				1		1
Chili				1		1
Chine, Région admin. spéc. de Hong Kong				1		1
El Salvador				2		2
Ethiopie			1	1	1	1
France			1	1	1	1
Allemagne	1	1			1	1
Indonésie			1	2	1	2
Japon				2		2
Pays du Maghreb			1	1	1	1
Portugal			1		1	
République de Corée				1		1
Espagne				1		1
Uruguay			1		1	
Venezuela				1		1
Activités globales						
Spécialistes de la santé dans le contexte migratoire et experts techniques			2		2	
Détachements de l'OIM			1		1	
Total - Bureaux extérieurs	**28**	**19**	**22**	**62**	**50**	**81**
Total - Siège et bureaux extérieurs	**92**	**68**	**36**	**85**	**128**	**153**

Remarque: La dotation globale en effectifs donnée ci-dessus ne comprend pas le personnel financé par les revenus de projets spécifiques, dont la composition détaillée figure en annexe III.

PREMIERE PARTIE

ADMINISTRATION

(montants exprimés en francs suisses)

PARTIE I - ADMINISTRATION

(en francs suisses)

Niveau budgétaire

81. L'allocation proposée pour la partie administrative du budget de 2002 a été établie en application du principe de la croissance nominale zéro. En conséquence, le budget est maintenu au même niveau qu'en 2001, soit 35 763 000 francs suisses. Les augmentations de dépenses résultant des obligations statutaires et de l'inflation sont estimées à 3,5 %, ou 1,25 millions de francs suisses, montant qui devra être absorbé dans l'allocation générale par une combinaison de mesures, à savoir : a) la diminution et le fusionnement de postes au Siège, b) le transfert de certaines fonctions administratives et de technologie de l'information en direction des bureaux extérieurs, et c) le financement d'une partie des dépenses par les revenus discrétionnaires.

82. C'est dans ce contexte que l'Administration a pris des mesures dans le sens d'un transfert hors Siège de certaines fonctions administratives et relatives à la technologie de l'information. L'Administration a l'intention de poursuivre les discussions informelles avec les Etats Membres sur cette question.

Structure essentielle

83. L'allocation de fonds dans le cadre du budget de l'Administration s'accorde avec la définition des « fonctions essentielles » donnée dans le document MC/1885 du 10 octobre 1996, intitulé « Répartition des dépenses de personnel entre la partie administrative et la partie opérationnelle du budget », document sur lequel se basait la résolution du Conseil No 949 (LXXII) du 20 novembre 1996. Ces fonctions essentielles sont définies comme étant celles consistant à conseiller, planifier, organiser, superviser et contrôler l'activité générale de l'Organisation, dans un contexte régional ou fonctionnel, et dont les tâches ne sont pas liées à la mise en œuvre d'un programme ou d'un projet unique donné.

84. En comparaison du budget de l'année dernière, la dotation en effectifs proposée pour 2002 dans la partie administrative du budget a été augmentée de deux fonctionnaires et réduite de trois employés. De ce fait, ce sont actuellement 64 fonctionnaires et 49 employés au Siège, ainsi que 28 fonctionnaires et 19 employés dans les bureaux extérieurs, essentiellement dans les missions à fonctions régionales et dans une mission de pays, qui relèvent de la partie administrative du budget. Cela représente une partie de la structure essentielle nécessaire pour superviser tous les bureaux extérieurs, assurer les fonctions de gestion de base, les contrôles financiers et budgétaires, planifier et mettre en œuvre les activités futures et maintenir la liaison avec les gouvernements. D'autres postes essentiels au Siège et dans les bureaux extérieurs qui ne peuvent pas être couverts par la partie administrative du budget en raison des contraintes de la croissance nominale zéro sont financés par les revenus discrétionnaires.

85. Lorsqu'il s'agit d'allouer des ressources par prélèvement sur la partie administrative du budget et sur les revenus discrétionnaires en faveur des bureaux extérieurs et du Siège, des ajustements sont apportés en accord avec les priorités générales de l'Organisation. Afin de rationaliser les allocations d'effectifs entre les 19 MFR, et de tenir compte, ce faisant, des différents niveaux de responsabilité et de couverture géographique de chacune d'entre elles, il est proposé de financer sur la partie administrative du budget de 2002 un maximum de trois postes par MFR.

Ajustements au Siège

- Un fonctionnaire à l'Unité Médias et information (autrefois Orientations politiques et médias) a été transféré au Bureau du Directeur général en qualité de conseiller spécial.

- Au sein du Département des Services de gestion des migrations, il est proposé d'ouvrir, pour le Service de Migration de main-d'œuvre récemment créé, un nouveau poste dont le titulaire serait chargé de donner des orientations en termes de politique générale et de fournir des conseils techniques aux gouvernements et aux bureaux extérieurs de l'OIM concernant la

régulation des mouvements de main-d'œuvre. Dans le même département, un deuxième poste de fonctionnaire est créé au sein du Service de la Coopération technique pour apporter un soutien spécialisé dans les questions de gestion des migrations.

- Il est proposé de réduire l'effectif du Département des relations extérieurs d'un poste d'employé vacant. Cette fonction sera assurée par une redistribution des tâches.

- Il est proposé de réduire l'effectif de l'Unité de suivi des projets d'un poste d'employé. Le titulaire actuel a été sélectionné pour occuper un autre poste dans l'Organisation.

- Un poste d'employé au sein de la Division du budget a été reclassé en poste de fonctionnaire.

- Il est proposé de réduire l'effectif des services communs, au sein du Département de l'Appui administratif, d'un poste d'employé à la suite du départ à la retraite du titulaire actuel. Les fonctions de ce dernier seront redistribuées, avec un soutien technique éventuel assuré par le personnel local à Manille.

- Il est proposé de réduire l'effectif du Département des ressources humaines d'un poste d'employé lorsque le titulaire actuel partira à la retraite et d'utiliser les ressources correspondantes pour financer le poste d'un fonctionnaire qui compte à présent trois années de service en qualité d'expert associé. Les fonctions de l'employé partant à la retraite seront redistribuées au sein de l'effectif existant, avec un soutien technique éventuel assuré par le personnel local à Manille.

Ajustements dans les bureaux extérieurs

- Il est proposé de créer un poste d'employé à la Mission à fonctions régionales de Budapest.

- Il est proposé de créer un poste d'employé à la Mission à fonctions régionales d'Helsinki.

- Il est proposé de transférer à Montevideo un poste de fonctionnaire de la Mission à fonctions régionales de Buenos Aires pour assurer des fonctions d'élaboration de projets, et d'assurer le financement de ce poste au moyen des revenus discrétionnaire de la partie opérationnelle du budget. Il est proposé de diminuer l'effectif de la mission investie de fonctions régionales de Buenos Aires d'un poste d'employé.

- Il est proposé de réduire d'un poste de fonctionnaire l'effectif de la Mission à fonctions régionales de San José et de financer un poste d'employé dans cette dernière mission au moyen des revenus discrétionnaires de la partie opérationnelle du budget.

PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET
Objets de dépense
(en francs suisses)

	Prévisions révisées pour 2001 (MC/EX/631)			Prévisions pour 2002						
	Effectifs		Montant total	Effectifs		Traitements et indemnités		Indemnités de déplacement et de représentation	Autres dépenses	Montant total
	Fonct.	Empl.		Fonct.	Empl.	Fonctionnaires	Employés			
Siège										
Directeur général et Directeur général adjoint	2	-	548 000	2	-	480 000	-	100 000	-	580 000
Cabinet du Directeur général	2	3	657 000	3	3	432 000	332 000	35 000	-	799 000
Service juridique	1	-	108 000	1	-	98 000	-	10 000	-	108 000
Bureau de l'Inspecteur général	5	-	768 000	5	-	674 000	-	137 000	-	811 000
Personnel d'appui partagé par ces deux unités	-	1	179 000	-	1	-	178 000	-	-	178 000
Médias et information	4	-	527 000	3	1	390 000	130 000	15 000	50 000	585 000
Secrétariat des réunions	1	2	350 000	1	2	120 000	227 000	-	-	347 000
Services de gestion des migrations	1	-	239 000	1	-	158 000	-	95 000	-	253 000
Retours volontaires assistés	1	-	161 000	1	-	115 000	-	-	-	115 000
Lutte contre la traite des êtres humains	2	-	266 000	2	-	260 000	-	-	-	260 000
Migration de main-d'oeuvre	-	-	-	1	-	95 000	-	-	-	95 000
Information de masse	1	-	110 000	1	-	122 000	-	-	-	122 000
Coopération technique en matière de migration	1	-	116 000	2	-	239 000	-	-	-	239 000
Personnel d'appui partagé par ces services	-	1	127 000	-	1	-	129 000	-	-	129 000
Migration et santé	3	1	481 000	3	1	361 000	118 000	25 000	-	504 000
Mouvements	4	4	910 000	4	4	482 000	406 000	25 000	-	913 000
Relations extérieures	1	1	335 000	1	1	167 000	145 000	75 000	-	387 000
Conseillers régionaux et diplomatiques	4	2	758 000	4	1	559 000	121 000	-	-	680 000
Recherche et publications	3	3	723 000	3	3	316 000	315 000	-	94 000	725 000
Traduction	2	2	415 000	2	2	284 000	148 000	-	-	432 000
Appui aux programmes	2	1	424 000	2	1	296 000	97 000	60 000	-	453 000
Relations avec les donateurs	3	1	480 000	3	1	423 000	102 000	-	-	525 000
Situations de crise et d'après-conflit	1	1	307 000	1	1	184 000	127 000	-	-	311 000
Suivi des projets	1	1	221 000	1	1	174 000	82 000	-	-	256 000
Appui administratif	1	1	311 000	1	1	177 000	126 000	25 000	-	328 000
Comptabilité	2	5	729 000	2	5	237 000	514 000	-	-	751 000
Budget	1	2	399 000	2	1	268 000	117 000	-	-	385 000
Services communs	1	5	651 000	1	4	144 000	428 000	-	-	572 000
Ressources humaines	4	8	1 365 000	5	7	600 000	779 000	-	-	1 379 000
Trésorerie	1	3	446 000	1	3	146 000	345 000	-	-	491 000
Technologie de l'information et communications	5	4	1 177 000	5	4	664 000	571 000	25 000	-	1 260 000
Médiateur	-	-	67 000	-	-	41 000	-	10 000	-	51 000
Personnel d'appui - Comité de l'Association du personnel	-	-	36 000	-	-	-	36 000	-	-	36 000
Total - Siège	**60**	**52**	**14 391 000**	**64**	**49**	**8 706 000**	**5 573 000**	**637 000**	**144 000**	**15 060 000**
Bureaux extérieurs										
Missions à fonctions régionales (MFR)										
Bangkok, Thaïlande	2	1	330 000	2	1	270 000	61 000	-	-	331 000
Bruxelles, Belgique	2	1	393 000	2	1	234 000	141 000	20 000	-	395 000
Budapest, Hongrie	1	-	126 000	1	1	100 000	34 000	15 000	-	149 000
Buenos Aires, Argentine	3	2	510 000	2	1	270 000	83 000	25 000	-	378 000
Le Caire, Egypte	2	1	338 000	2	1	254 000	61 000	20 000	-	335 000
Canberra, Australie	1	-	153 000	1	-	155 000	-	15 000	-	170 000
Dakar, Sénégal	1	1	199 000	1	1	169 000	31 000	25 000	-	225 000
Dacca, Bangladesh	1	1	197 000	1	1	112 000	18 000	10 000	-	140 000
Helsinki, Finlande	1	-	153 000	1	1	153 000	60 000	15 000	-	228 000
Islamabad, Pakistan	1	2	229 000	1	2	194 000	38 000	25 000	-	257 000
Lima, Pérou	2	1	400 000	2	1	351 000	56 000	20 000	-	427 000
Manille, Philippines	1	1	222 000	1	1	194 000	26 000	25 000	-	245 000
Nairobi, Kenya	1	1	225 000	1	1	201 000	15 000	25 000	-	241 000
New York, Etats-Unis d'Amérique	1	-	190 000	1	-	194 000	-	12 000	-	206 000
Prétoria, Afrique du Sud	1	1	194 000	1	1	160 000	25 000	25 000	-	210 000
Rome, Italie	2	1	334 000	2	1	277 000	80 000	15 000	-	372 000
San José, Costa Rica	3	2	489 000	2	1	319 000	43 000	25 000	-	387 000
Vienne, Autriche	2	1	395 000	2	1	309 000	123 000	20 000	-	452 000
Washington, Etats-Unis d'Amérique	1	1	314 000	1	1	170 000	132 000	20 000	-	322 000
Missions de pays										
Allemagne	1	1	302 000	1	1	191 000	104 000	15 000	-	310 000
Total - Siège	**30**	**19**	**5 693 000**	**28**	**19**	**4 277 000**	**1 131 000**	**372 000**	**-**	**5 780 000**
Total - Siège et bureaux extérieurs	**90**	**71**	**20 084 000**	**92**	**68**	**12 983 000**	**6 704 000**	**1 009 000**	**144 000**	**20 840 000**

PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET
Objets de dépense
(en francs suisses)

	Prévisions révisées pour 2001 (MC/EX/631)			Prévisions pour 2002						
	Effectifs		Montant total	Effectifs		Traitements et indemnités		Indemnités de déplacement et de représentation	Autres dépenses	Montant total
	Fonct.	Empl.		Fonct.	Empl.	Fonctionnaires	Employés			
Autres prestations dues au personnel										
Indemnité de poste	-	-	3 322 000	-	-	2 349 000	-	-	-	2 349 000
Cotisations à la Caisse de prévoyance	-	-	3 929 000	-	-	2 975 000	1 150 000	-	-	4 125 000
Frais de voyage lors de la nomination ou du transfert	-	-	345 000	-	-	345 000	-	-	-	345 000
Indemnité d'installation	-	-	295 000	-	-	295 000	-	-	-	295 000
Indemnités pour frais d'études	-	-	966 000	-	-	1 010 000	-	-	-	1 010 000
Congés dans les foyers	-	-	135 000	-	-	183 000	-	-	-	183 000
Versement à la cessation de service	-	-	595 000	-	-	615 000	-	-	-	615 000
Total - autres prestations dues au personnel	-	-	9 587 000	-	-	7 772 000	1 150 000	-	-	8 922 000
	90	**71**	**29 671 000**	**92**	**68**	**20 755 000**	**7 854 000**	**1 009 000**	**144 000**	**29 762 000**
COMMUNICATIONS										
Courrier électronique	-	-	565 000	-	-	-	-	-	565 000	565 000
Téléphone	-	-	245 000	-	-	-	-	-	245 000	245 000
Télécopie	-	-	80 000	-	-	-	-	-	80 000	80 000
Poste et messagerie	-	-	150 000	-	-	-	-	-	150 000	150 000
Total - Communications	**-**	**-**	**1 040 000**	-	-	-	-	-	**1 040 000**	**1 040 000**
FRAIS GENERAUX DE BUREAUX										
Amortissement, loyer et entretien des bâtiments	-	-	1 390 000	-	-	-	-	-	1 291 000	1 291 000
Achat et entretien de matériel et mobilier de bureau	-	-	338 000	-	-	-	-	-	344 000	344 000
Achat et entretien de matériel TI/TED	-	-	1 497 000	-	-	-	-	-	1 497 000	1 497 000
Fournitures de bureaux, travaux d'imprimerie et autres serv	-	-	250 000	-	-	-	-	-	250 000	250 000
Total - Frais généraux de bureaux	**-**	**-**	**3 475 000**	-	-	-	-	-	**3 382 000**	**3 382 000**
SERVICES CONTRACTUELS										
Vérification externe des comptes	-	-	77 000	-	-	-	-	-	77 000	77 000
Formation du personnel	-	-	600 000	-	-	-	-	-	600 000	600 000
Consultants	-	-	120 000	-	-	100 000	-	-	-	100 000
Assurances, frais de banque, sécurité, etc.	-	-	375 000	-	-	-	-	-	397 000	397 000
Total - Services contractuels	**-**	**-**	**1 172 000**	-	-	**100 000**	-	-	**1 074 000**	**1 174 000**
SESSIONS DES ORGANES DIRECTEURS										
Réunions de l'OIM										
Salaires	-	-	320 000	-	-	-	290 000	-	30 000	320 000
Documents	-	-	30 000	-	-	-	-	-	30 000	30 000
Location de bureaux, matériel, etc...	-	-	55 000	-	-	-	-	-	55 000	55 000
Total - Sessions des organes directeurs	**-**	**-**	**405 000**	-	-	-	**290 000**	-	**115 000**	**405 000**
TOTAL GENERAL	**90**	**71**	**35 763 000**	**92**	**68**	**20 855 000**	**8 144 000**	**1 009 000**	**5 755 000**	**35 763 000**

PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET
EFFECTIFS

	2001												2002											
	DG/ DGA	D2	D1	V	IV	III	II	I	HC	Fonct.	Empl.	Total	DG/ DGA	D2	D1	V	IV	III	II	I	HC	Fonct.	Empl.	Total
STRUCTURE ESSENTIELLE																								
Siège																								
Directeur général et Directeur général adjoint	2									2		2	2									2		2
Cabinet du Directeur général		1				1				2	3	5		1			1	1				3	3	6
Service juridique						1				1		1						1				1		1
Bureau de l'Inspecteur général				2	3					5		5			1	1	3					5		5
Personnel d'appui partagé par ces deux unités											1	1											1	1
Médias et information				1	3					4		4				1	1	1				3	1	4
Secrétariat des réunions					1					1	2	3					1					1	2	3
Services de gestion des migrations			1							1		1			1							1		1
Retours volontaires assistés				1						1		1					1					1		1
Lutte contre la traite des êtres humains				1	1					2		2				1		1				2		2
Migration de main-d'oeuvre																		1				1		1
Information de masse					1					1		1					1					1		1
Coopération technique en matière de migration					1					1		1					1	1				2		2
Personnel d'appui partagé par ces services											1	1											1	1
Migration et santé			1		2					3	1	4			1		2					3	1	4
Mouvements					3	1				4	4	8					3	1				4	4	8
Relations extérieures			1							1	1	2			1							1	1	2
Conseillers régionaux et diplomatiques			2		1		1			4	2	6			2	1			1			4	1	5
Recherche et publications					1	2				3	3	6					1	1	1			3	3	6
Traduction					2					2	2	4					2					2	2	4
Appui aux programmes			1		1					2	1	3			1		1					2	1	3
Relations avec les donateurs				1	2					3	1	4				1	2					3	1	4
Situations de crise et d'après-conflit				1						1	1	2				1						1	1	2
Suivi des projets					1					1		1				1						1	1	2
Appui administratif			1							1	1	2			1							1	1	2
Comptabilité					1	1				2	5	7				1		1				2	5	7
Budget				1						1	2	3				1		1				2	1	3
Services communs					1					1	6	7					1					1	4	5
Ressources humaines				1	2		1			4	8	12				1	2	1	1			5	7	12
Trésorerie				1						1	3	4				1						1	3	4
Technologie de l'information et communications			1	1		3				5	4	9			1	1	1	1	1			5	4	9
Total - Siège	**2**	**1**	**8**	**11**	**27**	**9**	**2**			**60**	**52**	**112**	**2**	**1**	**9**	**12**	**24**	**12**	**4**			**64**	**49**	**113**
Bureaux extérieurs																								
Missions à fonctions régionales (MFR)																								
Bangkok, Thaïlande				1	1					2	1	3				1	1					2	1	3
Bruxelles, Belgique				1		1				2	1	3				1		1				2	1	3
Budapest, Hongrie*						1				1		1						1				1	1	2
Buenos Aires, Argentine				1		2				3	2	5				1		1				2	1	3
Le Caire, Egypte*				1		1				2	1	3				1		1				2	1	3
Canberra, Australie				1						1		1				1						1		1
Dakar, Sénégal				1						1	1	2			1							1	1	2
Dacca, Bangladesh*					1					1	1	2					1					1	1	2
Helsinki, Finlande				1						1		1				1						1	1	2
Islamabad, Pakistan				1						1	2	3					1					1	2	3
Lima, Pérou**			1		1					2	1	3			1		1					2	1	3
Manille, Philippines				1						1	1	2				1						1	1	2
Nairobi, Kenya				1						1	1	2				1						1	1	2
New York, Etats-Unis d'Amérique			1							1		1			1							1		1
Prétoria, Afrique du Sud*				1						1	1	2				1						1	1	2
Rome, Italie				1	1					2	1	3				1		1				2	1	3
San José, Costa Rica			1		1	1				3	2	5			1			1				2	1	3
Vienne, Autriche			1			1				2	1	3			1		1					2	1	3
Washington, Etats-Unis d'Amérique*				1						1	1	2			1							1	1	2
Missions de pays																								
Allemagne			1							1	1	2			1							1	1	2
Total - Bureaux extérieurs			**5**	**13**	**5**	**7**				**30**	**19**	**49**			**7**	**10**	**5**	**6**				**28**	**19**	**47**
Total - Siège et bureaux extérieurs	**2**	**1**	**13**	**24**	**32**	**16**	**2**			**90**	**71**	**161**	**2**	**1**	**16**	**22**	**29**	**18**	**4**			**92**	**68**	**160**

* Les postes des chefs de MFR n'ont pas encore été classés ou sont sur le point de l'être. Les grades indiqués sont ceux de leurs titulaires actuels ou ceux indiqués dans les avis de vacance.

** Lima - Le poste du chef de cette MFR a été classé P5. Le titulaire actuel est D1.

FINANCEMENT DE LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET

86. La partie administrative du budget est financée par les contributions des Etats Membres, conformément au barème des quotes-parts pour 2002, approuvé par le Comité exécutif en juin 2001, tel qu'il figure au tableau 1 du document MC/EX/632/Add.2.

BAREME DES QUOTES-PARTS ET CONTRIBUTIONS ASSIGNEES
(en francs suisses)

	Quote-part en %	Prévisions pour 2001	Quote-part en %	Prévisions pour 2002
ETATS MEMBRES				
Albanie	0.050	17 828	0.040	14 305
Algérie	0.102	36 368	0.080	28 610
Angola	0.050	17 828	0.040	14 305
Argentine	1.299	463 163	1.308	467 780
Arménie	0.050	17 828	0.040	14 305
Australie	1.959	698 488	1.851	661 973
Autriche	1.109	395 418	1.077	385 168
Azerbaïdjan*	0.050	10 160	0.040	14 305
Bangladesh	0.050	17 828	0.040	14 305
Belgique	1.380	492 043	1.285	459 555
Belize	0.050	17 828	0.040	14 305
Bénin	0.050	17 828	0.040	14 305
Bolivie	0.050	17 828	0.040	14 305
Bulgarie	0.050	17 828	0.040	14 305
Burkina Faso	0.050	17 828	0.040	14 305
Canada	3.473	1 238 308	2.911	1 041 061
Chili	0.161	57 405	0.224	80 109
Colombie	0.129	45 995	0.211	75 460
Congo*	0.050	10 160	0.040	14 305
Costa Rica	0.050	17 828	0.040	14 305
Côte d'Ivoire	0.050	17 828	0.040	14 305
Croatie	0.050	17 828	0.045	16 093
Chypre	0.050	17 828	0.043	15 378
Rép. tchèque	0.126	44 926	0.214	76 533
Rép. démocratique. du Congo*	0.050	10 160	0.040	14 305
Danemark	0.815	290 591	0.852	304 701
Rép. dominicaine	0.050	17 828	0.040	14 305
Equateur	0.050	17 828	0.040	14 305
Egypte	0.077	27 455	0.092	32 902
Salvador	0.050	17 828	0.040	14 305
Finlande	0.640	228 194	0.594	212 432
France	7.687	2 740 824	7.355	2 630 370
Gambie*	0.050	10 160	0.040	14 305
Géorgie*	0.050	10 160	0.040	14 305
Allemagne	11.603	4 137 084	11.112	3 973 986
Grèce	0.414	147 613	0.614	219 585
Guatemala	0.050	17 828	0.040	14 305
Guinée	0.050	17 828	0.040	14 305
Guinée-Bissau	0.050	17 828	0.040	14 305
Haïti	0.050	17 828	0.040	14 305
Honduras	0.050	17 828	0.040	14 305
Hongrie	0.142	50 631	0.137	48 995
Israël	1.076	383 651	0.472	168 801
Italie	6.740	2 403 168	5.762	2 060 665
Japon	20.573	7 335 364	19.629	7 019 921
Jordanie	0.050	17 828	0.040	14 305
Kenya	0.050	17 828	0.040	14 305
Rep. kirghize	0.050	17 828	0.040	14 305
Lettonie	0.050	17 828	0.040	14 305
Libéria	0.050	17 828	0.040	14 305
Lituanie	0.050	17 828	0.040	14 305
Luxembourg	0.081	28 881	0.091	32 544
Mali	0.050	17 828	0.040	14 305
Maroc	0.050	17 828	0.051	18 239
Pays-Bas	2.295	818 290	1.977	707 035
Nicaragua	0.050	17 828	0.040	14 305
Norvège	0.719	256 362	0.736	263 216
Pakistan	0.070	24 959	0.069	24 676
Panama	0.050	17 828	0.040	14 305
Paraguay	0.050	17 828	0.040	14 305
Pérou	0.117	41 717	0.135	48 280
Philippines	0.096	34 229	0.115	41 127
Pologne	0.231	82 364	0.400	143 052
Portugal	0.508	181 128	0.526	188 113
Rép. de Corée	1.006	358 693	1.728	617 985
Roumanie	0.066	23 533	0.067	23 961
Sénégal	0.050	17 828	0.040	14 305
Sierra Leone*	0.050	10 160	0.040	14 305
Slovaquie	0.050	17 828	0.049	17 524
Slovénie	0.072	25 672	0.092	32 902
Afrique du Sud	0.431	153 674	0.464	165 940
Soudan	0.050	17 828	0.040	14 305
Sri Lanka	0.050	17 828	0.040	14 305
Suède	1.271	453 179	1.169	418 069
Suisse	1.509	538 039	1.441	515 345
Tadjikistan	0.050	17 828	0.040	14 305
Thaïlande	0.201	71 667	0.312	111 581
Tunisie	0.050	17 828	0.040	14 305
Ouganda	0.050	17 828	0.040	14 305
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord*	5.967	1 212 414	6.300	2 253 070
Rép-Unie de Tanzanie	0.050	17 828	0.040	14 305
Etats-Unis d'Amérique	29.950	10 678 763	26.327	9 415 328
Uruguay	0.057	20 324	0.085	30 399
Venezuela	0.189	67 389	0.238	85 116
Yémen	0.050	17 828	0.040	14 305
Zambie	0.050	17 828	0.040	14 305
Total	106.741	**37 097 702**	100.000	**35 763 000**

* Les contributions de l'Azerbaïdjan, du Congo, de la République démocratique du Congo, de la Gambie, de la Géorgie, de la Sierra Leone et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour 2001 sont calculées au prorata à compter du 7 juin 2001, date de leur adhésion à l'Organisation.

DEUXIEME PARTIE

OPERATIONS

(montants exprimés en dollars des Etats-Unis)

PARTIE II – OPERATIONS

INTRODUCTION

87. La partie opérationnelle du budget est basée sur le financement prévu des programmes en cours ou des nouveaux programmes de l'OIM. Les projections pour 2002 ont été faites sur la base des informations actuelles concernant les programmes dont nous pouvons être raisonnablement assurés de l'adoption ou du maintien durant le prochain exercice budgétaire, et pour lesquelles nous pouvons raisonnablement compter sur un financement. Les estimations budgétaires relatives aux dépenses administratives, opérationnelles et personnelles pour des programmes déterminés sont donc basées sur ces projections. L'Administration escompte que les donateurs/bénéficiaires fourniront les fonds réservés et/ou rembourseront les sommes devant couvrir les dépenses budgétisées.

88. Mis à part un montant limité de revenus discrétionnaires, l'OIM ne dispose pas de sa propre source de financement d'où elle puisse tirer des fonds en faveur de programmes spécifiques et/ou soutenir la structure hors Siège. Dans leur majeure partie, les fonds alloués pour les activités de l'OIM sont réservés et/ou calculés en fonction du remboursement des services fournis.

89. Comme la majeure partie des fonds relevant de la partie opérationnelle du budget sont réservés pour des programmes spécifiques, ils ne peuvent pas être détournés ni utilisés dans d'autres secteurs que ceux auxquels les donateurs les ont destinés. Cela limite la capacité de l'OIM à financer des programmes pour lesquels un financement extérieur n'est pas directement disponible.

90. Les revenus discrétionnaires font partie du budget des opérations et les fonds ainsi constitués proviennent de trois sources principales : a) les contributions sans affectation spéciale, b) les intérêts créditeurs, et c) les frais d'administration liés à des projets. Pour 2002, les revenus discrétionnaires sont estimés à 11,7 millions de dollars et ce montant a été utilisé essentiellement comme source de financement supplémentaire pour la partie administrative du budget, afin d'assurer le fonctionnement de la structure essentielle de l'Organisation et pour des initiatives d'élaboration de projets. Une partie des revenus discrétionnaires a également été allouée à certains projets prioritaires et pour le financement de projets dans des régions en développement ou en transition.

91. Les programmes de l 'OIM sont classés par catégories, selon les services actuellement établis. Là où c'était nécessaire, d'autres catégories telles que «Programmes de dédommagement» et «Appui aux programmes de caractère général», ont été utilisées pour rendre compte des activités qui ne correspondent pas exactement à un service en particulier. Pour 2002, un nouveau service «Migration de main-d'œuvre» a été ajouté, son rôle étant de donner des conseils techniques aux gouvernements et aux bureaux extérieurs de l'OIM concernant la régulation des mouvements de main-d'œuvre. A l'avenir, si certains programmes justifient la création d'une catégorie distincte, l'OIM pourra proposer de nouveaux services ou fusionner les services existants.

92. Suite à la demande d'un Etat Membre, des tableaux ont été ajoutés pour rendre compte, par région, des activités d'urgence et d'après-conflit ayant exigé l'intervention de l'OIM.

93. Afin de donner une perspective régionale des programmes de l'OIM, une répartition géographique des opérations est également donnée dans le présent document.

94. Les détails des fonds et des comptes spéciaux établis dans un but spécifique sont donnés à l'annexe I du présent document.

95. Les tableaux d'effectifs, ainsi que les estimations de mouvements sont donnés à l'annexe II. Les dotations en effectifs et les coûts correspondants figurant sous les colonnes « Fonds des projets », c'est-à-dire ceux imputables sur le budget de projets spécifiques d'opérations, sont indiqués sur la base d'une projection des structures administratives et des effectifs actuels, qui sont eux-mêmes fonction du niveau d'activité et des fonds recueillis, et en conséquence ajustés en permanence. Les postes et l'infrastructure administrative financés au moyen des revenus discrétionnaires sont indiqués séparément.

PARTIE II - OPERATIONS

TABLEAU SYNOPTIQUE

	Services / Appuis	USD
I.	Mouvements	103 689 000
II.	Migration et santé	10 524 700
III.	Coopération technique en matière de migration	37 904 100
IV.	Retours volontaires assistés	29 969 900
V.	Information de masse	579 500
VI.	Lutte contre la traite des êtres humains	7 166 200
VII.	Migration de main-d'œuvre	934 900
VIII.	Programmes de dédommagement	133 836 800
IX.	Appui aux programmes de caractère général	3 997 200
X.	Personnel et services financés par les revenus discrétionnaires	9 786 000
	TOTAL	**338 388 300**

FINANCEMENT DE LA PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET

Estimations des ressources escomptées - Récapitulation par sources de financement pour 2002

Les contributions à la partie opérationnelle du budget comprennent:
des contributions spéciales pour des programmes et projets spécifiques, des contributions per capita pour des dépenses liées aux transports, les remboursements effectués par les migrants, les répondants, les gouvernements, les agences et autres, et aussi

des revenus discrétionnaires, comprenant:

- les recettes diverses, dont des contributions sans affectation spéciale émanant de gouvernements ou de bailleurs de fonds, et des intérêts créditeurs; et
- les revenus provenant des frais d'administration liés à des projets, consistant en un pourcentage fixe prélevé sur tous les projets d'opérations. Ce pourcentage est revu d'année en année et est fixé actuellement à 9,5%.

	USD	USD
TOTAL DE LA PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET		**338 388 300**
Contributions à affectation spéciale:		
Remboursement des frais de transport et dépenses connexes		
Remboursement des frais de transport et dépenses connexes par les gouvernements, les institutions intergouvernementales, les migrants, les répondants et les agences bénévoles	**35 630 400**	
Fonds de prêt aux réfugiés (principalement le Gouvernement des Etats-Unis)	**57 970 800**	
Total des remboursements	**93 601 200**	
Contributions à affectation spéciale escomptées des gouvernements et institutions intergouvernementales	**233 087 100**	
Total des contributions à affectation spéciale*		**326 688 300**
Revenus discrétionnaires:		
Recettes diverses		
Contributions sans affectation spéciale*	**3 589 620**	
Intérêts créditeurs	**1 610 380**	
Total des recettes diverses	**5 200 000**	
Revenus provenant des frais d'administration liés à des projets	**6 500 000**	
Total des revenus discrétionnaires		**11 700 000**
TOTAL DES RESSOURCES ESCOMPTEES		**338 388 300**

* On trouvera en page 37 la ventilation des sources de contributions avec et sans affectation spéciale.

Sources et application des revenus discrétionnaires

		USD	USD
Sources:			
	Contributions sans affectation spéciale		3 589 620
	Intérêts créditeurs		1 610 380
	Revenus provenant des frais d'administration liés à des projets		6 500 000
	Total		**11 700 000**
Application:			
	Personnel et services au Siège	3 475 950	
	Personnel et services, y compris les capitaux d'amorçage de projets pour les missions à fonctions régionales*	4 886 800	
	Personnel et services dans les missions de pays	1 205 650	
	Activités et appuis à l'échelle mondiale	781 600	
	Fonds alloués à des projets particuliers et appui aux régions en développement et en transition**	1 350 000	
	Total		**11 700 000**

* *Les missions à fonction régionale (MFR) disposent d'une certaine flexibilité dans l'utilisation de cette allocation, notamment lorsqu'il s'agit de compléter et d'appuyer des initiatives d'élaboration de projets et d'utiliser des fonds comme capital d'amorçage dans le cadre de nouveaux projets.*

** *Il existe une allocation additionnelle de 80 000 USD provenant des intérêts produits par le Fonds de dotation Sasakawa, ce qui porte le montant total mis de côté pour des projets à réaliser dans des Etats Membres en développement et en transition à 1 430 000 USD (voir IX.7).*

Imputation des dépenses aux projets et frais d'administration liés à des projets

96. En 1994, l'OIM a adopté un système de gestion des projets qu'elle a appelé « imputation des dépenses aux projets » (projectization), selon lequel chaque activité est décrite comme un projet. Chaque projet est pris en compte séparément et, pour chacun d'entre eux, un gestionnaire de projet unique est chargé de vérifier que les fonds sont utilisés à bon escient et pour l'objectif auquel ils sont destinés. Les fonds versés par des donateurs, ainsi que les dépenses correspondant à des activités se voient automatiquement attribuer un « code de projet » unique, assigné à chaque activité. Les dépenses afférentes au personnel menant des opérations sur le terrain sont directement imputées sur les fonds des projets, tandis que les dépenses indirectes de personnel et d'administration qui ne peuvent pas être attribuées à un projet en particulier (comptabilité centrale, vérification des comptes, structure administrative, etc.) sont distribuées au prorata entre différents projets, proportionnellement à l'ampleur des dépenses directes de personnel et d'administration. Actuellement, les dépenses indirectes – ou « frais d'administration liés à des projets » – appliquées à chaque projet s'élèvent à 9,5 % des dépenses administratives et de personnel directement imputées. Selon cette approche, les dépenses sont calculées sur la base du volume réel, ce qui permet de connaître le coût réel de chaque projet et d'en rendre compte aux donateurs. Ce système de gestion des projets, qui s'inspire fortement des pratiques comptables du secteur privé connu sous le nom de « méthode des coûts par activités », a fait ses preuves, puisque des centaines de projets ont été menés à bien grâce à cette approche au cours des 7 dernières années.

97. Comme nous l'avons indiqué, « les frais d'administration liés à des projets » constituent un facteur clef dans la détermination du coût effectif de chaque projet. A partir de 1994, une commission de 9,5 % a été appliquée à cet effet sur les dépenses directes de personnel et d'administration. Ce pourcentage était censé être le plus proche possible de la valeur, pour chaque

projet, de la contribution des dépenses indirectes (comptables, personnel administratif, etc., au Siège comme dans les MFR). Ce pourcentage a initialement été calculé par comparaison avec le coût réel en 1993, du personnel de soutien au Siège et dans les MFR, rapporté aux dépenses directes sur le terrain (4 millions USD/42 millions USD). Comme ce pourcentage était seulement le produit d'une estimation, il a été réexaminé au fil des ans afin de déterminer s'il reflétait bien la réalité. Les résultats de ces réexamens ont chaque fois révélé la nécessité d'un accroissement dudit pourcentage. Toutefois, l'Administration a estimé qu'une hausse des dépenses administratives irait à l'encontre de l'engagement pris par l'OIM de veiller au rapport coût/efficacité de ses opérations, et en conséquence, elle a appliqué des réductions de coûts pour éviter d'avoir à augmenter les frais d'administration.

98. Il convient de bien noter que les « frais d'administration liés à des projets » correspondent à un pourcentage des dépenses administratives et de personnel, et non des dépenses totales. Etant donné que les dépenses administratives et de personnel ne constituent qu'une petite portion (actuellement 27 % environ) du total des dépenses de l'OIM, le pourcentage de 9,5 % perçu au titre des frais d'administration correspond en réalité à 2,5 % du total des dépenses. De ce fait, le montant réel des dépenses que couvre ce pourcentage a été relativement modeste, se situant dans une fourchette étroite de 4,2 millions à 6,3 millions de dollars entre 1995 et 2000, selon le niveau d'activité des projets.

99. Chaque année, une estimation des frais d'administration liés aux projets est donnée dans le Programme et Budget. Cette estimation se base sur une évaluation a) du niveau prévu des dépenses administratives et de personnel, b) du volume prévisible d'activité des projets, et c) des tendances que l'on peut dégager à partir des résultats réels des années précédentes.

100. Le montant total inscrit au budget pour 2002 s'élève à 6,5 millions de dollars, soit une légère augmentation par rapport aux résultats réels de 2000 qui se sont élevés à 6,3 millions de dollars.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ESCOMPTEES A LA PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET

101. Le tableau de la page 37 donne le montant des contributions volontaires escomptées des gouvernements à la partie opérationnelle du budget pour 2002.

102. Il reflète les contributions versées par les gouvernements et les donateurs multilatéraux, qui se répartissent entre contributions « remboursables » pour services liés au transport dans le cadre des programmes de réinstallation, et en « autres » contributions. Dans le cas où des contributions ont été versées par avance ou n'ont pas été entièrement utilisées au cours des années précédentes, elles sont reportées et utilisées durant l'année en cours, dans le cadre des activités pour lesquelles elles avaient été réservées.

103. Les chiffres de la colonne « Contributions sans affectation spéciale » sont le résultat d'entretiens spécifiques, de notifications reçues et d'accords conclus avec les Etats Membres, ou des calculs effectués sur la base du « plan type des contributions volontaires à la partie opérationnelle du budget » (que le Conseil a approuvé aux termes de sa résolution No 470 (XXXIII)).

104. L'appui que l'Administration reçoit des Etats Membres sous la forme de contributions volontaires sans affectation spéciale à la partie opérationnelle du budget est très important. Des fonds de soutien de ce type lui donnent la souplesse voulue pour mettre sur pied des activités avant d'avoir pu finaliser le financement d'un projet particulier. Ce type de capital d'amorçage est aussi nécessaire à l'appui des structures de l'OIM dans les secteurs essentiels où le montage financier des projets n'est pas entièrement achevé, ainsi que pour assumer les fonctions essentielles requises.

105. Compte tenu de la complexité croissante qui caractérise les migrations, l'OIM est déterminée à maintenir l'aide qu'elle apporte aux gouvernements pour trouver des solutions aux défis migratoires, et cela exige une certaine souplesse et des ressources pour pouvoir s'adapter rapidement et efficacement à différentes situations dans l'intérêt des gouvernements et des migrants. C'est dans ce contexte que l'Administration tient à souligner, à l'adresse des gouvernements donateurs, combien les fonds sans affectation spéciale sont plus que jamais nécessaires.

106. L'Administration prévoit de poursuivre ses discussions avec les Etats Membres en 2002 afin d'explorer les possibilités en termes de contributions financières générales qui faciliteront la tâche de l'OIM tandis qu'elle s'efforce d'éclairer le débat sur les questions de migration et d'apporter son soutien aux gouvernements.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ESCOMPTEES A LA PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET POUR 2002

	Contributions sans affectation spéciale	Contributions à affectation spéciale		Total
		Remboursables*	Autres	
ETATS MEMBRES	USD	USD	USD	USD
Argentine	-	-	2 348 700	2 348 700
Australie	-	2 720 700	2 526 600	5 247 300
Autriche	230 230	81 700	-	311 930
Belgique	843 740	-	3 710 000	4 553 740
Canada	-	7 401 000	808 600	8 209 600
Chili	89 300	-	115 600	204 900
Colombie	-	-	22 200	22 200
Danemark	-	998 900	95 500	1 094 400
El Salvador	33 880	-	30 000	63 880
Finlande	-	274 200	699 400	973 600
Allemagne	-	-	120 722 600	120 722 600
Grèce	6 780	-	31 200	37 980
Guatemala	-	-	1 579 900	1 579 900
Guinée-Bissau	-	-	664 100	664 100
Hongrie	-	204 800	-	204 800
Italie	-	19 900	2 659 800	2 679 700
Japon	-	-	3 988 430	3 988 430
Luxembourg	61 590	-	-	61 590
Pays-bas	-	325 500	5 091 550	5 417 050
Norvège	-	1 064 800	275 200	1 340 000
Paraguay	33 880	-	-	33 880
Pérou	-	-	1 001 100	1 001 100
Portugal	-	-	460 800	460 800
Slovénie	-	-	10 000	10 000
Suède	-	348 700	4 621 850	4 970 550
Suisse	348 840	-	1 329 300	1 678 140
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	-	-	2 796 440	2 796 440
Etats-Unis d'Amérique	1 900 000	19 970 800	44 209 930	66 080 730
Uruguay	41 380	-	523 000	564 380
Total - Etats Membres	**3 589 620**	**33 411 000**	**200 321 800**	**237 322 420**
AUTRES				
Irlande	-	-	267 800	267 800
Union européenne	-	-	1 759 900	1 759 900
Organisations du système ONU	-	1 020 100	1 309 200	2 329 300
Migrants, répondants et agences bénévoles	-	21 170 100	-	21 170 100
Banque mondiale	-	-	291 900	291 900
Report - Fonds d'urgence du Kosovo	-	-	200 000	200 000
Fonds du règlement dans le cadre du contentieux contre les banque suisses	-	-	28 741 100	28 741 100
Fonds de migration pour le développement	-	-	25 000	25 000
Fondation Packard - Etats-Unis	-	-	50 400	50 400
Remboursements de prêts consentis à des réfugiés	-	38 000 000	-	38 000 000
Fonds de dotation Sasakawa	-	-	120 000	120 000
Total général	**3 589 620**	**93 601 200**	**233 087 100**	**330 277 920**
		326 688 300		

* Remboursements ou pré-paiements escomptés des gouvernements, des institutions intergouvernementales, des migrants, des répondants et des agences bénévoles, principalement dans le cadre de programmes de transport pour réinstallation

Services / Appuis

I. MOUVEMENTS

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Coût total
I.1	Aide à la réinstallation	23 201 200	74 003 500	97 204 700
I.2	Aide au rapatriement	92 000	392 600	484 600
I.3	Aide au transport d'experts et de boursiers	584 500	5 415 200	5 999 700
	Total	**23 877 700**	**79 811 300**	**103 689 000**

Introduction

107. Les mouvements et autres activités connexes sont un volet considérable du budget des opérations et l'on peut s'attendre que tel sera le cas en 2002. Cette année, les mouvements ont été l'opération la plus vaste de l'Organisation. Sur le plan des réinstallations, la fourniture de programmes est dictée par les attentes des gouvernements bénéficiaires qui exigent une application stricte des pratiques et des politiques établies.

108. Un domaine d'importance croissante pour l'Organisation est son implication dans l'assistance aux migrants. Cette activité vient en complément des programmes ordinaires d'immigration et est normalement financée selon le principe de la rémunération des services offerts, que ce soit sous la forme de fonds versés par les gouvernements ou d'une rémunération perçue auprès des migrants eux-mêmes. La réduction, par de nombreux pays, de leurs représentations consulaires à l'étranger exige des solutions innovantes en ce qui concerne la vérification des documents, les transports, l'audition des migrants et les évaluations sanitaires. L'OIM comble cette lacune grâce à son réseau de bureaux qui couvre tous les continents et à son expérience en la matière. De même, elle aide les migrants à remplir les formulaires de candidature, notamment dans les pays où des documents incorrectement remplis peuvent entraîner un surcroît important de dépenses pour les migrants. Comme l'OIM offre ses services selon le principe du remboursement ultérieur des frais, les migrants trouvent leur avantage dans l'existence d'un « tarif » normalisé et prévisible.

109. Afin d'améliorer la fourniture de services offert à un grand nombre de bénéficiaires, l'OIM envisage de procéder à une remise à niveau systématique dans le domaine de la gestion des mouvements, de renégocier des accords avec les principaux transporteurs aériens pour obtenir de nouvelles concessions, de renforcer les mécanismes de contrôle pour assurer la qualité des prestations et de mettre en œuvre le système MIMOSA en 2002.

110. Les projets et programmes de l'OIM qui relèvent de ce service s'inscrivent dans les subdivisions suivantes:

- Aide à la réinstallation: L'OIM facilite la réinstallation des personnes admises à l'étranger au titre des programmes d'immigration régulière en veillant à ce qu'elles disposent des documents requis, en procédant à des sélections médicales et en organisant des transports sûrs et économiques. Des possibilités de formation linguistique et d'orientation culturelle sont également offertes à la demande de certains pays d'accueil afin de faciliter l'insertion des migrants dans leur nouvelle société. Comme la sélection médicale fait partie intégrante de l'aide à la réinstallation, les ressources budgétisées apparaissent dans cette subdivision du fait de la structure financière de certains projets de réinstallation.

- Aide au rapatriement: Depuis sa création, l'OIM participe au rapatriement volontaire de réfugiés, principalement en appui au HCR. Ces retours s'effectuent en accord avec les mesures et les procédures de protection qui prennent en considération le statut spécifique des rapatriés. Des services de transport, parfois combinés avec une aide à la réinsertion ou

avec le transport d'effets personnels, sont offert aux réfugiés et aux personnes déplacées qui optent pour le retour volontaire dans leur pays d'origine.

- Aide au transport d'experts et de boursiers: Cette aide au transport est accordée aux experts qui participent à des activités internationales de coopération technique, de même qu'à des étudiants séjournant à l'étranger pour leurs études. Un autre volet de cette aide concerne le transport des ex-boursiers et des membres de leur famille. Pour certains pays, cette aide s'étend au regroupement familial et aux travailleurs migrants.

- Aide aux mouvements dans les situations d'après-crise: L'OIM assure une aide aux transports en faveur des personnes qui ont besoin d'être évacuées dans des situations de crise. Si l'aide à l'évacuation, et notamment l'assistance offerte aux pays accordant une protection temporaire, suppose dans certains cas des déplacements internationaux, l'aide aux mouvements dans les situations d'après-crise se rapporte en général aux mouvements s'effectuant à l'intérieur des frontières, qu'il s'agisse de déplacés internes, de soldats démobilisés ou de personnes victimes de catastrophes naturelles.

I.1 Aide à la réinstallation

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Coût total
I.1	Aide à la réinstallation	23 201 200	74 003 500	97 204 700

111. En 2002, l'Organisation continuera à offrir des services de transport aux migrants et aux gouvernements sous la forme d'une aide internationale aux déplacements et du renforcement d'autres services connexes offerts aux migrants qui sont autorisés à se réinstaller dans un pays tiers. L'OIM a depuis longtemps noué des accords de coopération avec les pays hôtes pour ces mouvements organisés, qui sont entrepris en étroite collaboration avec le HCR et d'autres organismes internationaux, des organisations gouvernementales et non gouvernementales et des sponsors indépendants.

112. On estime que l'OIM aidera à la réinstallation d'environ 106 340 personnes en 2002. Celles qui sont autorisées à se réinstaller dans différents pays en Amérique du Nord, en Europe septentrionale et en Australie reçoivent une aide préalablement au départ et /ou au niveau du transport. Cette aide est coordonnée avec le réseau de bureaux extérieurs de l'OIM qui opèrent en étroite collaboration avec les autorités des pays de départ, de transit et de réinstallation.

113. Au fil des ans, l'OIM a conclu des accords spéciaux avec la plupart des grands transporteurs aériens pour obtenir des rabais sur le coût des déplacements de personnes organisés sous ses auspices. De tels arrangements font l'objet d'un réexamen constant et de nouveaux accords sont régulièrement négociés en raison du contexte hautement concurrentiel dans lequel opère l'industrie des transports aériens. C'est sur la base de ces accords, à quoi vient s'ajouter l'accès direct aux systèmes du transport aérien, que l'OIM organise ses transports en appliquant les tarifs qui lui sont propres, ce qui lui permet de faire faire à toutes les parties prenantes des économies substantielles. Pour une meilleure gestion du programme, et afin de faciliter le traitement des dossiers par les bureaux extérieurs d'accueil, les dispositions en vue du transport de personnes sont prises, chaque fois que possible, pour des groupes. Il faut toutefois s'attendre à rencontrer occasionnellement des regroupements en petits nombres de personnes provenant d'endroits très éloignés les uns des autres à l'intérieur de l'Afrique et se rendant aux Etats-Unis.

114. Si l'on peut s'attendre que les gouvernements des pays d'accueil continueront à soutenir la majorité de ces réinstallations selon le principe du remboursement intégral, les mouvements «autofinancés» et les cas de regroupement familial constitueront une partie substantielle de ce programme. A la demande des gouvernements de certains pays de réinstallation, la sélection médicale des migrants est effectuée soit par l'OIM, soit par des médecins conventionnés. Le budget de la sélection médicale, qui est partiellement financé par les gouvernements bénéficiaires, est repris dans cette rubrique.

115. Relèvent également de cette catégorie le financement du bureau de l'OIM dans le Comté d'Orange, en Californie (Etats-Unis), qui est responsable de la collecte des prêts consentis aux migrants qui ont pu, grâce à ces prêts, immigrer aux Etats-Unis.

116. Pour rendre les choses plus faciles aux migrants potentiels, l'OIM a élargi ses prestations aux services consulaires. En collaboration avec des sections consulaires de certains pays d'accueil en différents endroits, l'OIM offre des conseils aux demandeurs concernant les possibilités d'immigration et les aide à remplir leurs formulaires de demande. Grâce à ce service, les formulaires de demande sont mieux remplis, ce qui évite les retards de traitement par les consuls des pays d'accueil et, le cas échéant, les rejets.

117. L'OIM est consciente de l'importance du travail de préparation des migrants et des réfugiés, préalablement à leur départ, dans la perspective d'une intégration réussie dans le pays de destination. Pour les pays de destination qui l'exigent et lorsque les fonds nécessaires à cet effet sont disponibles, l'OIM continuera à organiser des stages de formation et d'orientation culturelle préalablement au départ afin de mieux adapter les migrants à leur futur environnement et de faciliter leur insertion sur le marché du travail.

118. Au-delà de l'aide traditionnelle à la réinstallation, l'OIM assure des services de traitement des dossiers en vue d'une immigration aux Etats-Unis depuis un certain nombre de villes à l'étranger, à savoir Belgrade, Ho Chi Minh ville, Le Caire, et plus récemment Moscou. Elle offre en outre une assistance professionnelle aux demandeurs de visas d'immigration pour les Etats-Unis afin qu'ils répondent bien aux exigences en la matière.

Ressources budgétisées : 97 204 700 USD

I.2 Aide au rapatriement

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Coût total
I.2	Aide au rapatriement	92 000	392 600	484 600

119. Au fil des ans, l'OIM a organisé, en coordination avec le HCR, le rapatriement volontaire de réfugiés selon les procédures de protection en vigueur eu égard au statut spécifique des rapatriés. Le financement de cette activité sera intégralement assuré par les sponsors ayant recours aux services de l'OIM.

120. La majorité des rapatriés concernés partiront de Moscou, où l'OIM se charge d'organiser le rapatriement volontaire des réfugiés de la Fédération de Russie en vertu d'accords signés localement avec le HCR. Il est également prévu que quelques autres activités de rapatriement seront effectuées en faveur de personnes non ressortissantes de l'Union européenne qui résident en Italie.

121. En Amérique latine, l'OIM assurera des services d'aide au rapatriement de réfugiés rentrant dans leur pays d'origine respectif depuis différents autres pays de la région.

122. En Afrique, les principales activités de rapatriement seront mises en œuvre en Afrique du Sud, d'où les réfugiés seront rapatriés vers différentes destinations à l'intérieur du continent.

123. On estime qu'une aide sera apportée à quelque 1 090 réfugiés à l'occasion de leur rapatriement volontaire dans leur pays d'origine dans le courant de 2002.

Ressources budgétisées : 484 600 USD

I.3 Aide au transport d'experts et de boursiers

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Coût total
I.3.1	Programme d'aide aux boursiers	382 000	2 950 500	3 332 500
I.3.2	Accords de CTPD passés avec d'autres pays et organisations en Amérique latine	186 400	2 370 200	2 556 600
I.3.3	Aide au transport en faveur des nationaux retournant dans leur pays d'origine depuis l'Amérique du Nord	16 100	94 500	110 600
	Total	**584 500**	**5 415 200**	**5 999 700**

I.3.1 Programme d'aide aux boursiers

124. Grâce à la formule de facilitation des déplacements qui lui est propre, l'OIM assure des services de transport à faible coût à l'intention des boursiers dans le contexte de la coopération régionale. On estime à environ 5 250 le nombre de boursiers essentiellement originaires d'Amérique latine qui bénéficieront de ce programme en 2002 et qui voyageront donc à tarif réduit. Ce projet est autofinancé grâce aux remboursements des étudiants ou de leurs répondants.

Ressources budgétisées : 3 332 500 USD

I.3.2 Accords de CTPD passés avec d'autres pays et organisations en Amérique latine

125. Sur la base d'accords de coopération conclus entre l'OIM et les Gouvernements d'Argentine, du Chili, de la Colombie, d'El Salvador et d'Uruguay, ainsi qu'avec certains organismes régionaux, l'OIM pourra continuer d'offrir des tarifs aériens réduits aux experts participant aux activités internationales de coopération technique dans le cadre de la Coopération technique entre pays en développement (CTPD). Cet effort est également censé faciliter le transfert des connaissances. Il est en outre prévu de fournir une aide au transport pour les boursiers qui entreprennent des études universitaires supérieures à l'étranger.

126. Les dépenses relatives à ces accords de coopération, qui concerneront environ 3 050 personnes en 2002 seront prises en charge par les pays et organisations concernés en Amérique latine.

Ressources budgétisées : 2 556 600 USD

I.3.3 Aide au transport en faveur des nationaux retournant dans leur pays d'origine depuis l'Amérique du Nord

127. Depuis des années, l'OIM accorde une aide aux transports sous la forme de tarifs aériens réduits à des étudiants, des boursiers et des cadres qui retournent dans leur pays d'origine après avoir terminé leurs études ou au terme d'une affectation à l'étranger. On estime qu'environ 210 personnes pourront bénéficier de cette assistance en 2002. En plus du nombre habituel de boursiers universitaires qui profitent de ces tarifs attractifs, ce programme est rendu accessible aux personnes ayant besoin d'aide pour leurs déplacements et désireuses de regagner leur pays d'origine, ce qui englobent les cas humanitaires parrainés par les ONG et les communautés diplomatiques. Les organisations de secours et de développement pourront elles aussi prétendre à cette aide aux déplacements.

Ressources budgétisées : 110 600 USD

II. MIGRATION ET SANTE

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Coût total
II.1	Evaluation, du point de vue sanitaire, de l'aptitude des migrants à voyager *	3 635 000	3 251 400	6 886 400
II.2	Assistance et conseils concernant la santé dans le contexte migratoire	145 700	1 154 200	1 299 900
II.3	Assistance sanitaire dans les situations migratoires d'après-crise	778 400	1 560 000	2 338 400
	Total	**4 559 100**	**5 965 600**	**10 524 700**

* *Cette estimation correspond aux dépenses partielles pour l'évaluation de l'aptitude des migrants à voyager du point de vue sanitaire. Compte tenu de la structure financière de certains projets de réinstallation, environ 5 millions de dollars correspondant aux dépenses d'évaluation dans ce cadre apparaissent dans la rubrique Aide à la réinstallation du chapitre Mouvements.*

Introduction

128. Le principal objectif des activités sanitaires de l'OIM dans le contexte migratoire vise à réduire et à mieux gérer les conséquences sanitaires des maladies tant infectieuses que non infectieuses liées aux migrations. A cet égard, l'OIM apporte son aide aux Etats Membres en effectuant des évaluations sanitaires et en établissant des dossiers sur les migrants préalablement à leur réinstallation. L'évolution des défis nouveaux et plus complexes que posent les maladies et les pathologies au sein des populations immigrées, couplée avec des moyens de déplacement plus rapides et avec des mouvements de masse déclenchés par des crises complexes, exige un réexamen constant et une modernisation des pratiques d'évaluation sanitaire dans le contexte des migrations. Fournir des services adéquats parfois dans des lieux difficiles, exige une coopération étroite et intensive entre les gouvernements, les services d'immigration et les partenaires internationaux, ainsi que des conseils techniques de la part des autorités sanitaires nationales.

129. L'OIM étant le principal fournisseur mondial de services d'évaluation sanitaire dans le contexte des migrations, est judicieusement placée pour aider les Etats Membres en leur permettant d'anticiper, de surveiller et de gérer les problèmes sanitaires qui peuvent se rencontrer dans les populations mobiles et de migrants. Les connaissances et l'expérience acquises par l'OIM dans la fourniture de services sanitaires sont mises à profit pour améliorer la prise de conscience des problèmes de santé en contexte migratoire et venir en aide aux Etats Membres et autres organisations d'aide au développement intéressés par la santé et le bien-être des communautés de migrants.

130. Les projets et programmes de l'OIM relevant du domaine sanitaire en contexte migratoire s'inscrivent dans les subdivisions suivantes:

- Migration et évaluation, du point de vue sanitaire, de l'aptitude des migrants à voyager: A la demande des pays d'accueil, les personnes dont la demande de réinstallation a été acceptée sont soumises à une sélection médicale et bénéficient de soins de santé conformément aux exigences de ces mêmes pays. Les maladies infectieuses telles que la tuberculose et la syphilis, la malaria et les parasites intestinaux sont traitées avant le départ. S'il y a lieu, l'OIM procède à une immunisation et à une hospitalisation avant le départ, et assure des escortes médicales, le cas échéant. Les services sanitaires applicables aux migrations et aux déplacements sont également fournis aux populations qui retournent dans leur pays d'origine.

- Assistance et conseils concernant la santé dans le contexte migratoire: Les activités relevant de cette catégorie mettent surtout l'accent sur l'étude et la publication de données relatives à la santé dans le contexte migratoire, le but étant de pouvoir fournir aux

gouvernements et aux organismes chargés d'énoncer des politiques de santé dans ce contexte des conseils dictés par les données ainsi recueillies. Ces activités couvrent également le travail d'éducation en rapport avec les questions de santé en contexte migratoire, à l'adresse à la fois des populations de migrants et des professionnels concernés par la gestion des questions de santé chez les migrants.

- Assistance sanitaire dans les situations migratoires d'après-crise: L'accent est mis essentiellement sur la sécurité du transfert des populations qui veulent fuir un foyer de crise ou au contraire revenir à leur point de départ au lendemain d'une situation de crise. En outre, l'OIM aide les gouvernements et les populations à reconstruire leurs infrastructures sanitaires au lendemain des crises. Une assistance initiale peut comprendre des solutions à court terme consistant à envoyer des experts susceptibles d'aider à satisfaire les besoins sanitaires de base, mais l'objectif à long terme est de reconstituer les capacités du pays par le biais de la formation du personnel national afin de trouver des solutions durables s'accordant avec les plans sanitaires nationaux.

II.1 Evaluation, du point de vue sanitaire, de l'aptitude des migrants à voyager

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Coût total
II.1	Evaluation, du point de vue sanitaire, de l'aptitude des migrants à voyager	3 635 000	3 251 400	6 886 400

131. En moyenne, l'OIM procède chaque année à environ 80 000 examens médicaux dans la perspective de la réinstallation de migrants dans différents endroits du monde. L'évaluation sanitaire des migrants constitue la principale activité de ce service en terme de migrants bénéficiaires, de personnel concerné et de coûts opérationnels. Réalisées pour une bonne part au nom des pays d'immigration traditionnels, à savoir les Etats-Unis d'Amérique, l'Australie et le Canada, les évaluations sanitaires précédant la réinstallation sont l'élément majeur du processus de demande d'immigration. Les activités déployées dans ce cadre s'accordent avec la législation nationale des pays d'accueil. Cette législation a pour but de prémunir la population contre l'introduction de maladies transmissibles et contre différentes pathologies non transmissibles afin de protéger la santé publique et d'éviter de faire porter un fardeau excessif sur le système de soins de santé des pays concernés. En plus d'assurer des évaluations sanitaires, l'OIM se charge du travail d'immunisation contre les maladies évitables, du traitement de certaines maladies transmissibles telles que la tuberculose et la syphilis, ainsi que des conseils à donner aux patients avant et après les tests de dépistage du VIH. Pour ce qui concerne les transports organisés par l'OIM, l'aptitude des personnes à voyager est vérifiée au moyen de contrôles médicaux avant l'embarquement. Des escortes médicales sont assurées pour les migrants qui ont besoin d'une assistance et de soins en cours de voyage.

132. La majorité des migrants pour lesquels une évaluation sanitaire devra être organisée seront au départ de l'Asie du Sud-Est, de l'Afrique, de l'Europe orientale et des Balkans. A l'exception des réfugiés africains, pour lesquels les services de sélection médicale sont financés séparément du volet « transport » des activités de réinstallation, le coût de ce service fait partie intégrante de l'assistance de réinstallation lorsque celle-ci est financée par les gouvernements des pays d'accueil. Les estimations budgétaires de cette partie des programmes de sélection parrainés par les gouvernements figurent dans le chapitre relatif à l'aide à la réinstallation dans la section « mouvements ».

133. Environ un tiers de tous ces migrants sont des personnes qui assurent elles-mêmes le financement de leur voyage et qui rembourseront l'OIM des services dont elles ont bénéficié. Une tarification des services assurés à leur intention est établie de manière à faire en sorte que toutes les dépenses relatives aux évaluations médicales soient intégralement financées et pour permettre à l'OIM de répondre aux demandes des gouvernements et aux besoins changeants des migrants.

Un compte consacré à l'initiative « migration et santé » a été créé pour veiller à une utilisation appropriée et à une gestion efficace des fonds recueillis par le biais de la rémunération des services, de telle sorte qu'ils puissent être utilisés dans le cadre de l'action d'évaluation sanitaire déployée par l'Organisation au titre de ses opérations de réinstallation. En 2002, ce compte devrait pouvoir financer les dépenses de démarrage de nouvelles activités liées à l'évaluation sanitaire dans le contexte des migrations et des dépenses partielles du personnel technique participant à des programmes d'évaluation sanitaire et à des initiatives de recherche.

134. Une assistance sanitaire dans le cadre des déplacements sera également assurée en faveur des populations qui rentrent chez elles, ce qui est le cas des Kosovars. Cette aide qui fait partie intégrante du Service des retours volontaires assistés, comprend un travail d'évaluation sanitaire à l'arrivée si nécessaire, l'établissement de documents concernant l'état de santé des personnes concernées, la vérification de l'existence de services adéquats, la fourniture d'escortes médicales et de services d'ambulance, ainsi que le transfert des rapatriés ayant un problème de santé, qui seront ensuite confiés à l'infrastructure locale de soins de santé. L'estimation budgétaire relative à l'assistance sanitaire aux migrants qui rentrent chez eux est donc reprise sous le chapitre des Retours volontaires assistés.

Ressources budgétisées : 6 886 400 USD

II.2 Assistance et conseils concernant la santé dans le contexte migratoire

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Coût total
II.2.1	Projet de réadaptation psychosociale préalable au retour – Région du Mékong	25 100	194 400	219 500
II.2.2	Projet d'assistance technique institutionnelle et de coopération horizontale avec le Programme de nutrition mère/enfant (PROMIN) en Argentine	45 300	730 000	775 300
II.2.3	Spécialistes de la santé dans le contexte migratoire et experts techniques	75 300	229 800	305 100
	Total	**145 700**	**1 154 200**	**1 299 900**

II.2.1 Projet de réadaptation psychosociale préalable au retour – Région du Mékong

135. Dans la région du Mékong, l'OIM a constaté le besoin d'engager le processus de réadaptation des victimes de la traite à un stade avancé, de manière à faciliter la réinsertion des victimes et à réduire le risque d'une rechute future dans les pièges des filières de traite.

136. Consciente de la nécessité d'intervenir aussitôt que possible, l'OIM offrira des services psychosociaux aux victimes de la traite avant même leur retour au pays. Ce travail consistera notamment à traiter le traumatisme des expériences vécues et à évoquer les circonstances qui pourraient avoir favorisé l'état de vulnérabilité des victimes face aux trafiquants.

137. Pour réduire le traumatisme lié à la traite et préparer les victimes aux réalités de la vie dans le pays d'origine, une formation axée sur les « aptitudes de vie » sera assurée en collaboration avec les prestataires nationaux de soins de santé. En outre, des services de conseils seront offerts aux personnes ayant été victimes d'abus sexuels et autres mauvais traitements d'ordre physique ou psychique.

Ressources budgétisées : 219 500 USD

II.2.2 Projet d'assistance technique institutionnelle et de coopération horizontale avec le Programme de nutrition mère/enfant (PROMIN) en Argentine

138. Au titre d'un programme financé par la Banque mondiale, qui relève du Ministère de la santé et de l'action sociale, une assistance technique est assurée au titre de cette activité en faveur des unités de coordination du PROMIN dans les différentes provinces concernées. Parmi les activités prévues figure la mise en œuvre de projets, à l'échelle des provinces, réalisée par différents agents d'exécution dans le but d'améliorer la nutrition et de réduire les taux de mortalité maternelle et infantile, en plus de favoriser le développement psychosocial des jeunes enfants jusqu'à l'âge de 5 ans.

139. Dans le cadre de ce programme, l'OIM a pour rôle d'aider à recenser les problèmes qui concernent les différentes unités provinciales et de faciliter le processus d'amélioration des capacités en engageant des cadres et des techniciens expérimentés afin d'assurer un transfert adéquat des connaissances, des méthodes et des outils devant permettre une mise en œuvre efficace de cette activité

140. En outre, l'OIM doit faciliter les mouvements et l'échange de personnel qualifié entre l'Unité centrale du programme et les provinces concernées afin d'assurer une formation dans des domaines tels que le développement de l'enfant, la nutrition, les systèmes d'information, l'organisation et l'administration.

Ressources budgétisées: 775 300 USD

II.2.3 Spécialistes de la santé dans le contexte migratoire et experts techniques

141. L'OIM fournit depuis longtemps et à de nombreux partenaires des services techniques de santé dans le contexte migratoire. Avec la prise de conscience croissante, au niveau international, de cette problématique et du lien de plus en plus complexe entre la migration et la santé, cet aspect de l'action de l'OIM revêt une importance accrue.

142. Les données pertinentes recueillies à l'occasion des activités sanitaires de l'OIM dans le cadre des migrations sont passées en revue, analysées et publiées, puis utilisées à l'occasion de débats avec des organisations et des gouvernements partenaires. La tâche principale des spécialistes de la gestion des données sanitaires dans le contexte migratoire consiste à constituer une base de données mondiale contenant des informations sur les activités d'évaluation sanitaire en vue d'accélérer le processus de réinstallation et de fournir des données uniques sur le profil sanitaire et démographique des populations migrantes auxquelles l'OIM vient en aide.

143. On a constaté, au cours des quelques dernières années, une prise de conscience croissante au niveau international concernant le lien entre les questions migratoires et l'épidémie de VIH/SIDA. Suite à un mémorandum d'accord entre l'ONUSIDA et l'OIM, un poste de coordonnateur a été créé à l'OIM en 1999. Ce coordonnateur des questions de migration dans le contexte du VIH/SIDA s'est vu chargé d'intégrer la problématique VIH/SIDA dans les activités de l'OIM, selon les besoins. Le titulaire de ce poste doit former du personnel au sein de l'Organisation, établir des documents sur le VIH/SIDA dans le contexte des migrations, réaliser des enquêtes sur la prévention du VIH/SIDA et fournir un accès aux programmes de soins à l'intention des migrants et des populations mobiles, et également participer à des groupes de travail technique dans ce domaine. Ce poste de coordonnateur des problématiques VIH/SIDA et migration sera partiellement financé par l'ONUSIDA et partiellement également par les revenus discrétionnaires de l'OIM en 2002.

Ressources budgétisées : 305 100 USD

II.3 Assistance sanitaire dans les situations migratoires d'après-crise

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Coût total
II.3.1	Renforcement des capacités nationales à l'aide d'équipes médicales en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo	370 600	585 000	955 600
II.3.2	Mesures psychosociales et traitement des traumatismes au Kosovo	343 200	650 500	993 700
II.3.3	Intervention urgente pour la lutte contre le VIH/SIDA et les maladies sexuellement transmissibles, et pour la prévention de ces maladies dans les Balkans	59 700	300 000	359 700
II.3.4	Projet de soutien aux familles dans la phase d'après-conflit au Cambodge	4 900	24 500	29 400
	Total	**778 400**	**1 560 000**	**2 338 400**

II.3.1 Renforcement des capacités nationales à l'aide d'équipes médicales en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo

144. Ce programme, qui est toujours en cours, a été conçu pour faciliter la modernisation de l'infrastructure sanitaire en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo, où les capacités de soins de santé ont été gravement amoindries et où la demande n'a fait que croître depuis le conflit en 1999. Les équipes médicales internationales assurent des services spécialisés et une formation à l'intention des professionnels locaux de la santé, et acquièrent l'équipement nécessaire, tout en assurant la formation requise pour leur utilisation dans les centres de soins de santé primaire. Des traitements seront assurés à l'étranger pour un nombre limité de patients ne pouvant pas être pris en charge au niveau local. Les spécialistes locaux de la santé peuvent participer activement au traitement dans le pays hôte, pour parfaire leur expérience pratique.

Ressources budgétisées : 955 600 USD

II.3.2 Mesures psychosociales et traitement des traumatismes au Kosovo

145. A la suite du conflit et au vu des migrations forcées qui en ont résulté pour la vaste majorité des Kosovars, ce projet a été mis sur pied en 1999 pour répondre en temps opportun à leurs besoins de traitement psychique. Cette activité est devenue la pierre angulaire du renforcement des capacités à long terme et de celui des institutions locales, et ce en fournissant des réponses professionnelles et qualitatives aux désordres psychosociaux qui, pour certains, ne se feront peut-être sentir que dans les prochaines années. Ce projet suppose la réalisation de quatre sous-projets intégrés : des équipes mobiles composées de conseillers dûment formés seront constituées au sein de la communauté des professionnels des soins psychosociaux et appelées à opérer dans sept municipalités; un cours universitaire interfacultés extérieur aux programmes réguliers et consacré à la prise en charge des troubles psychosociaux et des traumatismes, auxquels prendront part 40 diplômés récents et étudiants de la Faculté de médecine et de la Faculté de philosophie et sociologie; la mise en œuvre d'activités de soutien psychosocial pour les minorités ethniques résidant dans les enclaves de la province; et la mise sur pied de séminaires de formation à l'intention des professionnels des soins de santé mentale.

Ressources budgétisées : 993 700 USD

II.3.3 Intervention urgente pour la lutte contre le VIH/SIDA et les maladies sexuellement transmissibles, et pour la prévention de ces maladies dans les Balkans

146. Les statistiques épidémiologiques actuelles pour l'Europe font entrevoir une propagation spectaculaire des maladies sexuellement transmissibles dans les Balkans. Cette tendance a encore été aggravée par le déplacement de vastes populations à la suite des troubles sociaux et politiques qu'ont traversés les Balkans au cours des dernières années. De toute évidence, cette évolution pose un problème de portée internationale dans la mesure où le risque de propagation à l'extérieur de la région est important. Sur cette toile de fond, l'OIM continuera à s'efforcer, par le biais de ce projet, d'accroître la capacité des Balkans à réduire et à endiguer la propagation du VIH/SIDA et des autres maladies sexuellement transmissibles. En collaboration avec des ONG et des institutions des Nations Unies, les groupes et les populations vulnérables le plus exposés au virus seront recensés et formés aux mesures de prévention. Des modèles de communication destinés à informer la population ciblée quant à ces mesures en utilisant les dialectes locaux seront établis en plus des matériels en cours de préparation et de distribution.

Ressources budgétisées : 359 700 USD

II.3.4 Projet de soutien aux familles dans la phase d'après-conflit au Cambodge

147. Face au succès de la phase pilote du programme de soutien aux familles dans la phase d'après-conflit déployée dans la Province de Battambang au Cambodge, ce projet sera reproduit au sein d'autres communautés et provinces pour être ensuite transféré aux autorités sanitaires cambodgiennes. Son objectif est de contribuer à la réadaptation psychosociale des enfants cambodgiens qui ont été traumatisés et déplacés par la guerre et de renforcer le processus de guérison psychosociale dans les communautés afin de prévenir d'autres problèmes de santé mentale. Les parents, les enseignants et les professionnels de la santé sont instruits et formés pour faire face aux problèmes de santé mentale des enfants et pour mettre en place un environnement d'apprentissage stimulant afin de mieux intégrer les enfants dans leurs communautés. Les enfants souffrant d'une pathologie mentale grave sont orientés vers un traitement approprié.

Ressources budgétisées : 29 400 USD

III. COOPERATION TECHNIQUE EN MATIERE DE MIGRATION

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Coût total
III.1	Coopération technique en matière de gestion des flux migratoires et assistance technique institutionnelle	1 409 380	4 344 620	5 754 000
III.2	Renforcement des capacités institutionnelles par le transfert et l'échange de ressources humaines qualifiées et d'experts	63 500	233 100	296 600
III.3	Gestion des migrations dans les situations d'après-crise	5 890 900	12 322 800	18 213 700
III.4	Migration et développement	5 374 200	8 265 600	13 639 800
	Total	**12 737 980**	**25 166 120**	**37 904 100**

Introduction

148. Au moyen de ses actions de coopération technique en matière de migration (CTM), l'OIM aide les gouvernements – par la formation, le savoir-faire et les ressources – et leur permet de mieux développer leurs capacités à gérer avec succès et de façon coopérative les processus migratoires. La saine gouvernance en matière de migration aux niveaux national, régional et international est de plus en plus reconnue comme la clef de mouvements de populations ordonnés et humains et de l'intégrité des programmes réguliers de migration et d'asile.

149. Une gestion efficace des migrations exige des Etats – quelque place qu'ils occupent sur le continuum migratoire, à savoir les Etats d'origine, de transit et de destination – qu'ils coopèrent les uns avec les autres pour relever les défis de la migration par des mesures intégrées et mutuellement bénéfiques. L'OIM offre aux pays d'origine, de transit et de destination un soutien axé sur l'élaboration de politiques, de législations et de systèmes administratifs et opérationnels visant à une meilleure gestion des migrations, ainsi qu'un soutien destiné à favoriser le dialogue multilatéral et les mesures de gestion dans le domaine migratoire.

150. Les activités de coopération technique de l'OIM ont augmenté de manière spectaculaire au cours de l'année écoulée, à la suite des besoins qui sont apparus à l'échelle nationale et régionale. Tout en continuant de répondre aux besoins essentiels, les activités menées par ce service ont été élargies à de nouveaux secteurs requérant une attention internationale. Les secteurs de CTM qui mobilisent l'attention en ce moment sont notamment ceux dans lesquels des efforts sont déployés pour juguler la migration irrégulière, améliorer les politiques et les processus de migration régulière, renforcer le rôle des populations émigrées dans le développement du pays d'origine, intégrer plus efficacement les migrants réguliers dans les sociétés des pays de destination et promouvoir l'acceptation des communautés immigrées. Dès 2002, le secteur de la migration de main-d'œuvre, un domaine particulier de la coopération technique à l'OIM qui revêt une importance croissante, sera géré par un service distinct qui se consacrera exclusivement à ce secteur en expansion rapide de la gestion des flux.

151. Les projets et programmes de ce service de CTM s'inscrivent dans les subdivisions suivantes :

- Coopération technique en matière de gestion des migrations et de renforcement des capacités : Des services consultatifs et une formation technique sont assurés à l'intention des services nationaux de migration pour renforcer leur capacité à mettre au point et à gérer les politiques, les législations et les aspects administratifs en matière migratoire, et aussi pour favoriser l'approche collaborative de la gestion des migrations entre les Etats

et en leur sein. De telles activités portent notamment sur : a) les diagnostics relatifs aux causes, aux caractéristiques et aux effets de la migration ; b) une évaluation des besoins et de la législation actuels en matière de gestion des flux migratoires ; c) une formation professionnelle et technique à l'intention des fonctionnaires gouvernementaux ; d) une assistance technique ciblée, visant à renforcer les systèmes administratifs et opérationnels clefs ; e) une assistance spécifique au niveau de la coordination et de l'intégration des politiques migratoires au sein des régions concernées et f) l'instauration ou le renforcement du dialogue multilatéral et des processus de planification relatifs à la gestion des migrations. L'accent sera notamment mis sur la réduction des migrations irrégulières, l'amélioration des opportunités et des processus de migration régulière, l'amélioration des systèmes de données migratoires, le renforcement des droits de l'homme des migrants, l'amélioration des services fournis aux groupes de migrants vulnérables, et l'intégration de groupes clefs de migrants dans divers secteurs de la société du pays hôte. Dans ce domaine d'action, l'OIM assure en outre un support technique et des services de renforcement de capacités pour les agences non gouvernementales jouant un rôle clef dans le secteur migratoire.

- Renforcement des capacités institutionnelles par le transfert et l'échange de ressources humaines qualifiées et d'experts : Ce domaine d'action poursuit un double objectif : compenser les effets de l'exode des cerveaux et renforcer les capacités de gestion nationales dans les secteurs essentiels des pays en développement et en transition. Les projets déployés dans ce cadre permettent de recenser les postes vacants ou les secteurs particuliers exigeant des connaissances spécialisées, et de les mettre en concordance avec les personnes intéressées résidant à l'étranger et possédant les qualifications requises. Ces projets aident les professionnels qualifiés à contribuer au développement des pays dans lesquels leur savoir-faire spécialisé n'est pas disponible sur le marché local et ou le retour de nationaux qualifiés ne constitue pas une option viable. L'OIM favorise le partage de connaissances et d'expériences pratiques par le recrutement, le transfert et les affectations d'experts pour de courtes durées pour travailler sur tout un ensemble de questions migratoires.

- Gestion des flux migratoires dans les situations d'après-crise : Les projets relevant de cette catégorie sont généralement conçus pour doter les pays émergeant d'une situation de crise des capacités techniques devant leur permettre de faire face aux problèmes liés aux migrations et de renforcer leurs capacités institutionnelles. La continuation de plusieurs projets d'après-conflit inscrits dans cette subdivision dépendra du niveau de sécurité et de la stabilité politique sur place, conditions préalables à la mise en œuvre du programme.

- Migration et développement : Les activités déployées dans ce cadre consistent à renforcer l'aptitude des gouvernements et autres acteurs clefs dans le domaine migratoire, de façon à focaliser la migration de manière plus stratégique sur le développement des pays d'origine. Les projets à mettre en œuvre dans ce domaine peuvent porter : a) sur des actions visant à accroître la participation et l'investissement des populations émigrées au développement des pays d'origine ; b) sur des actions axées sur le renforcement de l'effet bénéfique des rapatriements de fonds, c) sur l'assistance au niveau de la gestion de l'aide au développement dans le but d'offrir de meilleures opportunités économiques ; d) sur les microentreprises, le renforcement de l'employabilité et les mesures de développement communautaire destinées à réduire les pressions migratoires tant internes qu'externes.

III.1 Coopération technique en matière de gestion des flux migratoires et assistance technique institutionnelle

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Coût total
III.1.1	Coopération technique dans le domaine de la migration (PLACMI) – Amérique latine	39 900	200 000	239 900
III.1.2	Projet de coopération technique visant à renforcer la Commission centraméricaine des directions de la migration (OCAM)/Secrétariat virtuel de Puebla	100 000	300 000	400 000
III.1.3	Cours interaméricain sur la migration internationale	30 000	20 000	50 000
III.1.4	Accord sur les services techniques concernant le projet de réforme dans la province de Rio Negro - Argentine	14 100	180 000	194 100
III.1.5	Programme de services consultatifs et de formation en vue du renforcement institutionnel du Ministère public au Pérou	40 100	840 000	880 100
III.1.6	Programmes de coopération multilatérale - Guatemala	31 800	326 100	357 900
III.1.7	Accord de coopération entre l'OIM et le Ministère uruguayen de l'industrie, de l'énergie et des mines	12 400	250 000	262 400
III.1.8	Centre d'information sur les migrations en Amérique latine (CIMAL)	25 300	6 000	31 300
III.1.9	Activités de coopération technique dans la CEI	531 100	1 258 900	1 790 000
III.1.10	Assistance juridique aux migrants au Kazakhstan	7 800	41 500	49 300
III.1.11	Intégration de Kazakhs de souche	10 380	34 620	45 000
III.1.12	Intégration de non-Estoniens par le biais de la formation professionnelle	17 500	24 000	41 500
III.1.13	Guide pour migrants et réfugiés en Grèce	29 000	50 500	79 500
III.1.14	Projet de mise en œuvre du plan d'action concernant la Méditerranée occidentale	22 900	15 000	37 900
III.1.15	Projet horizontal PHARE concernant l'octroi de visas et la gestion des migrations et des frontières	4 400	5 100	9 500
III.1.16	Système intégré d'information sur les migrations en Egypte	163 700	248 700	412 400
III.1.17	Dialogue sur la migration en Afrique australe (MIDSA)	110 800	45 000	155 800
III.1.18	Système d'information statistique sur la migration en Amérique centrale	218 200	499 200	717 400
	Total	**1 409 380**	**4 344 620**	**5 754 000**

III.1.1 Coopération technique dans le domaine de la migration (PLACMI) – Amérique latine

152. Ce projet, qui est dans sa seconde phase, a pour but de favoriser les efforts visant à améliorer la capacité des gouvernements latino-américains à gérer les questions migratoires et à contribuer positivement à assurer la durabilité du développement des ressources économiques et humaines dans la région.

153. Pour atteindre cet objectif, le PLACMI renforcera les ressources humaines et institutionnelles engagées dans la planification, la formulation et la mise en œuvre des programmes et politiques de migration internationale, par le biais de séminaires et d'ateliers, ainsi que par la nomination d'experts pour répondre à des demandes spécifiques.

154. Sur la base de l'expérience acquise au cours des dernières années, le PLACMI appuiera en outre les efforts d'intégration des pays de la région, en fournissant le soutien logistique nécessaire pour les réunions et les débats permettant aux gouvernements de procéder à des échanges de vues et de trouver des terrains d'entente.

Ressources budgétisées : 239 900 USD

III.1. 2 Projet de coopération technique visant à renforcer la Commission centraméricaine des directions de la migration (OCAM) / Secrétariat virtuel de Puebla

155. L'objectif général de cette initiative toujours en cours est d'affermir le rôle de l'OCAM en tant que mécanisme de consultation, de coordination et de coopération pour traiter les questions migratoires dans le cadre du processus d'intégration régionale. Ce projet consiste pour l'essentiel à mettre sur pied des activités de coopération par l'intermédiaire du réseau de communication électronique de l'OCAM et par la modernisation des systèmes administratifs concernés par les questions de migration. Il incorpore également des éléments de durabilité rapportés aux activités de coopération, notamment en ce qui concerne le réseau de communication. On escompte que la mise en œuvre de cette initiative aura un impact positif sur la dynamique de la Conférence régionale sur la migration du processus de Puebla.

Ressources budgétisées : 400 000 USD

III.1. 3 Cours interaméricain sur la migration internationale

156. En coopération avec la Direction nationale argentine de la migration, l'OIM et l'Organisation des Etats d'Amérique (OEA) organisent annuellement le "Cours interaméricain sur la migration internationale", auquel assistent des fonctionnaires gouvernementaux d'Amérique latine. Ce cours comprend une formation à la politique, à la planification et à l'administration en matière de migration. Compte tenu de son importance eu égard aux efforts déployés pour mettre en place des politiques migratoires homogènes dans la région, l'Organisation a alloué à cette activité un montant de 30 000 dollars prélevé sur ses revenus discrétionnaires et un autre de 20 000 dollars prélevé sur les intérêts du Fonds de dotation Sasakawa.

Ressources budgétisées : 50 000 USD

III.1. 4 Accord sur les services techniques concernant le projet de réforme dans la province de Rio Negro – Argentine

157. Ce programme actuellement en cours, qui bénéficie d'un financement de la Banque mondiale, a pour but de faciliter l'introduction de réformes dans les ramifications de l'administration provinciale. Des activités de ce type se déroulent en ce moment dans la province de Rio Negro, et l'OIM est responsable de la mise en place et du maintien d'un cadre devant permettre de recruter du personnel qualifié pour faciliter le transfert des technologies requises pour obtenir les meilleurs résultats dans le processus de restructuration.

Ressources budgétisées : 194 100 USD

III.1. 5 Programme de services consultatifs et de formation en vue du renforcement institutionnel du Ministère public au Pérou

158. Dans le cadre d'un accord entre l'OIM et le Ministère public péruvien, cette activité sera prorogée en 2002. L'OIM continuera d'assurer un soutien technique à la restructuration de cet office public par le biais de ses programmes de transfert de ressources humaines qualifiées et d'apporter ses connaissances spécialisées dans les domaines financier et de la gestion.

159. Les principaux objectifs de cette activité, qui est financée par le Gouvernement péruvien, sont : a) d'actualiser les systèmes d'information en vue de la modernisation des réseaux au niveau national ; b) de refaçonner l'institution par le biais de méthodes de formation ; c) de formuler un ensemble de projets de recherche et de développement institutionnel ; d) de renforcer la coopération technique entre pays en développement (CTPD) en vue d'élargir les liens institutionnels avec les entités similaires de la région.

Ressources budgétisées : 880 100 USD

III.1. 6 Programmes de coopération multilatérale – Guatemala

160. Les programmes de coopération multilatérale que réalise l'Organisation au Guatemala ont pour but d'appuyer l'Accord de paix dans ce pays. Ils couvrent un large éventail de petits projets devant profiter aux simples citoyens et favoriser l'échange d'informations entre ministères sur les questions de migration. On escompte que des entreprises viables et productives pourront être lancées dans les secteurs de réinstallation.

Ressources budgétisées : 357 900 USD

III.1. 7 Accord de coopération entre l'OIM et le Ministère uruguayen de l'industrie, de l'énergie et des mines

161. Grâce à un accord de coopération conclu entre l'OIM et le Ministère de l'industrie, de l'énergie et des mines, un cadre légal et opérationnel a été créé pour réaliser conjointement des projets dans ce domaine. Le ministère apporte les fonds qui sont gérés par l'OIM en vue de la conception et de la mise en œuvre des projets de coopération technique censés répondre aux requêtes spécifiques formulées par le ministère. En outre, les tarifs réduits de l'OIM sont offerts aux experts qui sont amenés à se déplacer dans la région au titre de leur activité.

Ressources budgétisées : 262 400 USD

III.1. 8 Centre d'information sur les migrations en Amérique latine (CIMAL)

162. Le principal objectif du Centre est de servir de source spécialisée d'informations sur la migration internationale et les questions connexes en Amérique latine, aux Caraïbes et dans d'autres régions géographiques, en tant que service rendu par l'OIM à ses Etats Membres et au grand public. A cette fin, des informations sont recueillies en provenance de sources fiables, à savoir des institutions, des spécialistes, des projets et des unités d'information travaillant dans le domaine de la migration dans la région. Au cours des deux dernières décennies, le CIMAL a publié et mis à jour un registre bibliographique des publications relatives aux migrations, au transfert inverse de technologies, aux ressources humaines et aux questions connexes en Amérique latine et aux Caraïbes.

163. Le Centre continuera à promouvoir l'utilisation d'instruments et de méthodes d'information modernes devant permettre d'instaurer une meilleure coordination et d'assurer la compatibilité entre les systèmes régionaux. Une formation et un travail approprié d'information seront assurés pour tirer le meilleur parti possible de ces systèmes.

Ressources budgétisées : 31 300 USD

III.1. 9 Activités de coopération technique dans la CEI

164. Avec la clôture officielle du processus de suivi de la Conférence sur la CEI lors de la cinquième et dernière réunion du Groupe directeur en juillet 2000, les Etats participants ont adopté une seconde phase de suivi en 5 ans intitulée «Suite donnée à la Conférence de Genève de 1996 pour l'examen des problèmes de réfugiés, de personnes déplacées, de migration et d'asile». Le sentiment a généralement prévalu que le Programme d'action sur la Conférence sur la CEI avait été un instrument utile, sur la base duquel des actions futures pourraient être planifiées. La principale approche thématique couvre «la gestion des migrations», en ce compris la lutte contre la migration illégale/illicite de migrants et la traite des êtres humains, notamment celle des femmes, et l'amélioration de la gestion des frontières, en accordant l'attention voulue aux questions d'asile et des droits de l'homme des personnes concernées. L'OIM est l'organisation chef de file dans ce domaine, et elle est chargée de coordonner l'action des groupes de travail spécialisés sur la question en réunissant des experts et des représentants des parties intéressées tant de l'intérieur que de l'extérieur.

165. L'OIM est également désignée pour agir comme organisation chef de file ou associée dans le cadre de plusieurs thèmes subsidiaires relevant des trois thèmes principaux, à savoir : «Faire en sorte que l'accent reste mis sur les groupes qui sont un motif de préoccupation, tels qu'ils sont énumérés dans le programme d'action : les réfugiés, les p.d.i., les migrants illégaux, les personnes se trouvant dans des situations analogues à celles de réfugiés, les personnes qui choisissent d'être rapatriées, celles qui sont réinstallées contre leur gré, celles qui ont été expulsées, et les migrants écologiques» ; soutenir les réalisations et les activités déployées par les ONG et la société civile, et favoriser la poursuite de la participation des ONG locales et internationales à de tels efforts; et mettre en œuvre la législation et faire en sorte d'éviter les vides juridiques.

166. A partir de l'expérience acquise dans les dernières années, un plan de travail détaillé pour cette nouvelle phase de suivi a été élaborée par l'OIM, en coordination avec les autres institutions assurant avec elle la coprésidence, à savoir le HCR et l'OSCE. Ce plan a été graduellement intégré dans les activités et programmes en cours réalisés par les bureaux de l'OIM en Europe orientale et en Asie centrale.

167. Compte tenu de l'importance de ces programmes et afin de donner une ébauche complète des initiatives de l'OIM en matière de programmes dans la CEI, les activités en cours ci-après ont été incorporées dans le budget, dans le cadre du nouvel appel concernant la CEI. A ce stade, les ressources budgétisées ne représentent que le report anticipé des fonds reçus en 2000, mais l'on peut raisonnablement espérer que des fonds complémentaires continueront d'être versés en faveur de ces activités. Tout financement complémentaire reçu à ce titre sera reflété dans les révisons futures du présent document.

Ressources budgétisées : 1 790 000 USD

Les principaux domaines d'activités relevant du point III.1.9 sont :

- **Centre de coopération technique pour l'Europe et l'Asie centrale**

168. Le Centre de coopération technique pour l'Europe et l'Asie centrale (CCT), sis à Vienne, reste le point focal stratégique pour le suivi du Programme d'action des Etats d'Europe orientale et d'Asie centrale (EOAC). Sa fonction première est d'apporter un soutien spécialisé aux bureaux de l'OIM dans ces Etats, dans le cadre de leurs activités de renforcement de potentiel en faveur des gouvernements concernés. Les fonctions du Centre englobent la fourniture de services juridiques et politiques spécifiques applicables au contexte de l'EOAC et, en collaboration avec le service de CTM à Genève, une aide aux bureaux extérieurs de l'OIM dans la région aux niveaux de la planification, de la conception et de la mise en œuvre de projets de coopération technique.

169. Le Centre procède également à des initiatives de grande envergure dans le domaine de la recherche afin de donner à la communauté internationale des informations fiables, opportunes et actualisées sur les questions migratoires qui touchent la région. Les publications "à impact direct" du Centre sont conçues pour être pertinentes aux yeux des décideurs et utiles pour l'élaboration de projets concrets.

170. Les effectifs et les services du CCT pourraient prendre plus d'importance en 2002 pour autant que les fonds le permettent, et assurer ainsi un soutien aux bureaux de l'OIM engagés dans des actions similaires de coopération technique en Europe du Sud-Est, notamment celles qui intéressent les programmes PHARE et CARDS (Programme d'aide communautaire à la reconstruction, au développement et à la stabilisation) de la Commission européenne, ainsi que le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est.

- **Renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de la gestion des flux migratoires**

171. L'OIM continuera à favoriser le renforcement des capacités nationales des pays énumérés ci-dessous dans l'optique d'une gestion efficace des questions migratoires. Elle escompte que le vide existant entre la législation et la capacité d'appliquer des dispositions dans ce domaine pourra être comblé dans une large mesure grâce à l'aide qu'elle apportera à l'élaboration de la législation et des structures administratives nécessaires. La stratégie de l'OIM consiste à élaborer des programmes nationaux de gestion des migrations dans lesquels l'accent est mis sur les besoins nationaux, mais non sans recourir à un appel sous-régional dans le cadre du Programme d'action de l'EOAC.

  - Arménie

172. Depuis août 1996, l'OIM et le Gouvernement arménien collaborent dans le cadre du Programme d'assistance technique institutionnelle en matière de gestion des migrations (CBMMP). Ce programme vise à l'adoption d'une politique migratoire nationale unifiée, au renforcement de la base législative relative à la gestion des migrations dans le pays et à la mise sur pied de structures et de mécanismes administratifs et opérationnels pour l'application efficace des politiques dans ce domaine. En 2002, ce projet mettra surtout l'accent sur trois aspects. Premièrement la gestion des frontières, qui suppose un travail de formation, l'amélioration de la législation, un contrôle des voyageurs et de leurs documents, et l'expansion des systèmes d'information numérique. Deuxièmement, le renforcement de la recherche et de l'analyse en matière de migration, afin de mieux informer les décideurs et de disposer d'informations fiables sur les flux migratoires. Troisièmement, l'aide à apporter au Gouvernement arménien dans ses efforts de mise au point et d'application d'une stratégie en matière d'emploi.

  - Azerbaïdjan

173. Ce projet, qui est à présent dans sa quatrième année de réalisation, sera prorogé en 2002 afin de soutenir l'engagement pris par le Gouvernement azerbaïdjanais de renforcer les capacités du pays à faire face aux problèmes migratoires de manière globale. L'objectif premier est de fournir une aide au Gouvernement azerbaïdjanais pour lui permettre de relever le défi de la gestion des processus de migration par la mise en œuvre de projets relatifs à la gestion des frontières, par la lutte contre la traite, par des textes de loi et des procédures. Le système de contrôle des frontières à l'aéroport de Bakou sera – il faut l'espérer – mis en conformité avec les meilleures pratiques internationales en la matière. Des programmes de formation visant à améliorer les compétences professionnelles des agents du service d'immigration seront maintenus dans le centre de formation de l'OIM nouvellement créé. En outre, un nouveau service d'inspection des frontières à caractère semi-civil sera mis en place au sein du Ministère de la sécurité nationale en vue de remplacer les gardes frontières militaires aux points de franchissement de la frontière. L'on escompte également que la législation nationale en matière de migration et le régime des visas seront améliorés dans ce processus.

- Belarus

174. Le Programme d'assistance technique institutionnelle en matière de gestion des migrations (CBMMP) au Belarus fournit une assistance ciblée au gouvernement dans des secteurs clefs liés à la gestion des migrations. Ce programme met l'accent sur l'élaboration d'un système global et coordonné de gestion des migrations accordant la priorité à la lutte contre la migration irrégulière et à la gestion des flux migratoires. Une assistance est fournie pour appuyer l'élaboration d'accords portant sur la migration de main-d'œuvre, accroître les capacités opérationnelles des bureaux régionaux de migration et développer des projets pilote de gestion des zones frontalières. L'accent a surtout été mis sur le projet pilote de frontière commune Belarus/Ukraine, conçu pour améliorer le contrôle des frontières et la gestion des flux migratoires le long de la frontière ukraino-belarussienne, qui a la réputation d'être la voie de passage de prédilection pour la migration irrégulière et la traite.

- Géorgie

175. L'objectif général de cette activité est d'établir et de rendre opérationnelle une approche unifiée de gestion de la migration, conçue en fonction des besoins nationaux et régionaux et s'accordant avec les normes internationales. L 'objectif pour 2002 est de renforcer l'institut de formation existant et de transférer l'ensemble de la formation actuellement assurée par le bureau de l'OIM dans les nouveaux locaux. Un programme additionnel sera mis au point pour couvrir un plus large éventail de cours et un système de gestion des données relatives aux frontières sera installé dans au moins deux points supplémentaires de franchissement de la frontière pour améliorer les mécanismes de contrôle. En outre, le travail se poursuivra en ce qui concerne la législation migratoire et les politiques et procédures en matière de visas.

- Kazakhstan

176. Avec ce programme qui s'étale sur plusieurs années, l'OIM continuera à venir en aide au Gouvernement kazakh dans la mise au point d'un cadre légal et institutionnel pour la gestion des migrations en fournissant une formation ciblée aux fonctionnaires concernés et en venant en aide à certaines entités gouvernementales au niveau de l'analyse de leurs besoins techniques spécifiques. Les deux principaux secteurs sur lesquels l'accent sera mis seront l'élaboration d'une législation en matière migratoire et le renforcement des capacités nationales dans le domaine du contrôle de l'immigration et des frontières. A cette fin, l'OIM collaborera étroitement avec le parlement national et le gouvernement en mettant sur pied un groupe de travail chargé d'élaborer et d'appliquer une politique et une législation en matière migratoire. Il est en outre envisagé de fournir une aide aux structures compétentes du Kazakhstan (gardes frontières et police de l'immigration) pour assurer un contrôle efficace des frontières et de l'immigration.

- République kirghize

177. Ce projet, entrepris en 1998, consiste à fournir une assistance au Gouvernement kirghize dans la mise au point d'un cadre global de gestion des migrations en vue de la coordination et de la gestion cohérente des questions migratoires. Le gouvernement a d'ores et déjà donné son aval à une politique nationale et à un plan d'action pour la poursuite de cette activité. Une aide sera maintenue en 2002 en faveur des autorités kirghizes pour faciliter la mise en place d'un système unifié d'information sur les migrations grâce à la formulation d'une politique et à la mise en place de structures administratives de gestion en la matière.

- Turkménistan

178. Au titre du suivi de l'assistance technique apportée au Gouvernement turkmène depuis 1998 pour l'élaboration de la base d'un système unifié de gestion des flux migratoires, ce programme vise à apporter un soutien dans le travail de détermination des structures administratives nécessaires pour faire face aux problèmes migratoires en 2002. L'on escompte que, suite à l'adoption d'une nouvelle loi sur les migrations d'ici à la fin de 2001, l'OIM continuera à assister sa contrepartie, le Ministère de l'intérieur, ainsi que les gardes frontières dans le but d'améliorer les systèmes intégrés d'information sur la migration, ainsi que la gestion et le contrôle des frontières et des migrations.

- Ukraine

179. A la suite des consultations qui ont eu lieu avec de hauts fonctionnaires gouvernementaux et des représentants des organisations internationales actives dans le domaine migratoire, le CBMMP sera utilisé pour redéfinir les priorités en matière migratoire et aider à mettre sur pied une stratégie d'intervention sous la forme de programmes. Avec l'aval officiel du Cabinet des ministres obtenu en 1998, le Gouvernement ukrainien a officiellement approuvé le programme étalé sur plusieurs années, avec ses structures de gestion et de consultation au sein du gouvernement. Avec cette approbation, une politique migratoire nationale destinée à renforcer la base législative et donc le processus de gestion des migrations en Ukraine a été instauré. Ce programme vise en outre à renforcer et à unifier le cadre de gestion des frontières, grâce à quoi la migration irrégulière pourra être réduite par un renforcement de la coopération transfrontière avec les pays voisins.

- **Développement des ONG œuvrant dans le domaine de la migration – Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie et République kirghize**

180. Ce projet, qui est réalisé en parallèle avec le Programme d'assistance technique institutionnelle en matière de gestion des migrations, a été mis au point en collaboration avec des ONG nationales clefs dans chacun des pays concernés, en vue de définir le rôle de la société civile face aux questions migratoires. Les programmes prévus s'efforcent de promouvoir le dialogue régional et d'utiliser les modèles et les pratiques d'ONG comparables dans d'autres pays, en recourant à des voyages d'études et en participant aux activités des ONG internationales. Le projet vise à instaurer un partenariat efficace avec les ONG nationales et quelques centres satellites de ressources en matière migratoire pour la collecte d'informations sur les problèmes de migration. Le programme doit également soutenir l'élaboration et la réalisation des projets par la constitution d'une modeste réserve de fonds destinée au projet et gérée par l'ONG partenaire de mise en œuvre dans chaque pays.

- **Projet concernant la frontière commune russo-ukrainienne**

181. Ce projet a pour but de faciliter la formulation et la mise au point de politiques d'immigration et de législations axées sur la répression et le contrôle, et de renforcer les structures administratives en vue de la mise en œuvre efficace desdites politiques. A cet effet, un système visant à faciliter le franchissement légal des frontières et à prévenir la migration irrégulière a été mis au point le long de la frontière d'Etat de la Russie. En outre, d'autres types de contrôle tels que la mise en place d'installations techniques modernes, l'amélioration des aptitudes du personnel, la coopération avec les Etats voisins et l'instauration d'une coopération au sein des organismes fédéraux participant aux contrôles des frontières ont également été établis.

III.1. 10 Assistance juridique aux migrants au Kazakhstan

182. Ce projet vise à promouvoir le respect des droits des migrants et à favoriser l'amélioration de la protection légale des migrants dans sept villes kazakhes en mettant à leur disposition des conseils et une assistance juridique, en collaboration avec le Bureau kazakh pour les droits de l'homme et le règne du droit. Grâce à cette activité, l'OIM contribuera en outre à renforcer les capacités de l'organisation partenaire à défendre les droits des migrants et conseillera le gouvernement concernant les problèmes juridiques des migrants. En réponse aux difficultés que posent les problèmes migratoires, quelques personnes se trouvant dans des circonstances difficiles pourront être rapatriées et bénéficier d'une assistance connexe.

Ressources budgétisées : 49 300 USD

III.1. 11 Intégration de Kazakhs de souche

183. A la demande du Gouvernement kazakh, l'OIM a entrepris une mission d'évaluation pour tenter de mieux cerner les conditions de vie des migrants de souche kazakh. Il a ainsi été déterminé que les résidents d'un ancien camp militaire avaient besoin d'être relogés d'urgence dans des lieux habitables disposant d'installations collectives de base. Le groupe cible est essentiellement constitué de Kazakhs de souche qui sont rentrés d'Afghanistan. L'objectif du projet est de renforcer les partenaires locaux qui ont été actifs dans la quête de solutions aux problèmes des rapatriés et de faciliter leur intégration et leur absorption sur le marché local du travail. Des cours de langue russe seront également offerts dans le cadre de cette activité.

Ressources budgétisées : 45 000 USD

III.1. 12 Intégration de non-Estoniens par le biais de la formation professionnelle

184. Le but du Gouvernement estonien est de faciliter l'intégration de nationaux non-estoniens en renforçant les programmes de formation susceptibles d'accélérer le processus. Suite à une demande du Gouvernement, l'OIM aidera à la création et à la mise en œuvre de projets visant à assurer une formation professionnelle pour les jeunes non-estoniens sans emploi. Les participants à ces cours de formation se verront également remettre des outils et recevront une formation pratique dans les entreprises locales, ce qui devrait faciliter leur entrée dans le marché local du travail. Des cours de langues seront également offerts aux étrangers en vue d'une meilleure intégration.

Ressources budgétisées : 41 500 USD

III.1. 13 Guide pour migrants et réfugiés en Grèce

185. Suite à une demande qui lui a été adressée par le Ministère grec des affaires étrangères, l'OIM a travaillé depuis 2000 à l'élaboration d'un guide à l'usage des migrants, des réfugiés et des agences s'occupant de questions migratoires, guide qui contiendra des informations complètes, pratiques et à jour sur les services offerts aux migrants. Il donnera en outre des informations sur les droits et les obligations des migrants dans le cadre juridique existant, ainsi que des adresses de contacts importants pour les services assurés par le Gouvernement et les ONG aux communautés de migrants. Ce guide sera traduit dans les langues parlées par les principaux groupes de migrants et diffusé au sein de leur communauté.

Ressources budgétisées : 79 500 USD

III.1. 14 Projet de mise en œuvre du plan d'action concernant la Méditerranée occidentale

186. La Méditerranée occidentale et plus particulièrement les pays du Maghreb constituent un élément clef de la zone migratoire commune avec les pays d'Europe méridionale. En accord avec le Gouvernement italien, l'OIM utilisera les fonds reportés de l'année dernière pour soutenir le développement et la mise en œuvre d'un plan d'action concernant la Méditerranée occidentale, lequel plan vise à favoriser la coopération régionale en matière migratoire et à lier les intérêts des pays maghrébins avec ceux de l'Union européenne. Au titre du suivi de l'atelier Odysseus, le projet favorisera l'établissement d'ordres du jour communs en vue d'actions devant être menées par l'OIM et les pays du Maghreb, en même temps qu'une capacité accrue d'élaboration de programmes dans des secteurs clés recensés comme tels par les gouvernements concernés.

Ressources budgétisées : 37 900 USD

III.1. 15 Projet horizontal PHARE concernant l'octroi de visas et la gestion des migrations et des frontières

187. En application d'un mémorandum d'accord conclu avec les services danois d'immigration, l'OIM appliquera un module de migration pour évaluer la situation de dix pays candidats à l'adhésion dans l'Union européenne quant à leur aptitude à remplir les critères de l'UE en matière de migration et à mettre en place un cadre d'action futur. Grâce à des modules concernant les régimes d'octroi de visas et la gestion des frontières, les points de divergence sur les capacités de mise en œuvre seront examinés après avoir procédé à une analyse des manquements recensés. Le principal objectif du module sera l'élaboration d'un plan d'action national axé sur la réforme de la législation, des institutions et des procédures au sein des pays candidats, lesquelles devront adopter les normes et les pratiques correspondant à celles de l'UE.

Ressources budgétisées : 9 500 USD

III.1. 16 Système intégré d'information sur les migrations en Egypte

188. Réalisant que la fourniture de meilleurs services à ses nationaux résidant à l'étranger, qui sont plus de 2,5 millions, exigent de disposer de données fiables et précises, le Gouvernement égyptien a conçu ce projet en coordination avec l'OIM afin de renforcer les capacités institutionnelles et techniques devant permettre de traiter tous les aspects du régime de gestion des flux migratoires. Pour y parvenir, une collecte efficace de données et des mécanismes de diffusion d'information seront mis en place et l'on prévoit que cela contribuera à l'instauration d'un système intégré d'informations et au renforcement des capacités opérationnelles nationales en matière migratoire. En outre, une formation sera assurée à l'intention des fonctionnaires de contrepartie à l'utilisation des systèmes de gestion de l'information dans le but d'améliorer leur capacité de planification des migrations et de faciliter la prise de décision.

Ressources budgétisées : 412 400 USD

III.1. 17 Dialogue sur la migration en Afrique australe (MIDSA)

189. Les développements récents à l'échelle tant régionale que nationale en Afrique australe ont occasionné de nouvelles pressions migratoires dans la région. Cette situation a encore été aggravée par le manque de données fiables et de cadres juridiques appropriés et par l'absence d'une coordination efficace aux niveaux régional et national. Pour y remédier, ce projet vise à faciliter la coopération régionale entre gouvernements d'Afrique australe concernant les questions migratoires, ce qui contribuera au développement économique et social de la région. En outre, cette activité sera utilisée pour favoriser la compréhension des questions migratoires et développer les capacités institutionnelles régionales devant permettre de relever les défis en la matière. Au nombre des objectifs spécifiques poursuivis dans le cadre de ce projet, il faut citer la promotion d'un dialogue constructif, la mise en place de points focaux, l'amélioration des pratiques de collecte de données, un meilleur échange d'informations et l'évaluation des besoins de formation au sein des institutions chargées de faire appliquer les lois en matière de migration.

Ressources budgétisées : 155 800 USD

III.1. 18 Système d'information statistique sur la migration en Amérique centrale

190. Reconnaissant l'importance d'informations adéquates et opportunes pour la planification et la prise de décisions en matière migratoire, l'OIM a mis au point ce projet qui vise à instaurer un système d'information sur la migration en Amérique centrale en veillant à la compatibilité des données recueillies auprès des différentes sources dans la région. Ce système permettra aux institutions gouvernementales de surveiller et de comprendre les caractéristiques et l'ampleur des mouvements migratoires dans la région. L'on prévoit qu'il permettra d'établir les liens nécessaires avec d'autres organismes régionaux et qu'une étude sur les questions migratoires sera entreprise, dont les résultats seront diffusés par le biais de publications, par l'Internet et par les bons soins du secrétariat virtuel du processus de Puebla.

Ressources budgétisées : 717 400 USD

III.2 Renforcement des capacités institutionnelles par le transfert et l'échange de ressources humaines qualifiées et d'experts

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Coût total
III.2.1	Migration sélective d'Europe et des Etats-Unis vers l'Amérique latine et les Caraïbes	46 700	15 800	62 500
III.2.2	Accord de coopération avec le Secrétariat argentin de la science, de la technologie et de l'innovation productive (SETCIP)	14 100	205 000	219 100
III.2.3	Experts volontaires australiens	2 700	12 300	15 000
	Total	**63 500**	**233 100**	**296 600**

III.2.1 Migration sélective d'Europe et des Etats-Unis vers l'Amérique latine et les Caraïbes

191. L'objectif de cette activité qui dure depuis plusieurs années déjà est d'aider les Etats Membres d'Amérique latine et des Caraïbes dans leurs stratégies nationales de développement en mettant à leur disposition du personnel hautement qualifié, principalement originaire d'Europe et des Etats-Unis. Les experts ainsi sélectionnés sont placés dans des fonctions clairement désignées comme prioritaires et l'OIM assure le soutien technique nécessaire pour faciliter l'intégration sociale et professionnelle des intéressés dans leur nouvel environnement.

192. On prévoit que ce programme, qui est financé à l'aide des fonds perçus rétroactivement auprès des répondants, viendra en aide à une dizaine d'experts en 2002.

Ressources budgétisées : 62 500 USD

III.2.2 Accord de coopération avec le Secrétariat argentin de la science, de la technologie et de l'innovation productive (SETCIP)

193. Dans le cadre d'un accord de coopération signé avec le Secrétariat de la science, de la technologie et de l'innovation productive, l'OIM assurera un soutien à la recherche et au placement d'experts techniques susceptibles de réaliser des projets spécifiques de coopération technique à la demande du donateur. En outre, l'OIM organisera le transport de ces experts et les dépenses correspondantes seront remboursées par le donateur.

Ressources budgétisées : 219 100 USD

III.2.3 Experts volontaires australiens

194. Ce projet a pour but de faire bénéficier d'une aide aux déplacements une trentaine d'experts volontaires désignés pour effectuer des missions de courte durée dans différents endroits, comme demandé par les organismes d'aide australiens. Les dépenses effectives de voyage et autres dépenses connexes seront imputées aux organismes d'aide qui en ont fait la demande.

Ressources budgétisées : 15 000 USD

III.3 Gestion des migrations dans les situations d'après-crise

	Programme / Project	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Coût total
III.3.1	Opérations d'assistance au lendemain du cyclone Mitch – Construction et entretien d'abris au Honduras	95 000	21 700	116 700
III.3.2	Programme de renforcement de la paix par des initiatives de la société civile en Colombie	723 200	2 431 700	3 154 900
III.3.3	Programme d'assistance aux personnes déplacées de l'intérieur et aux communautés d'accueil en Colombie	803 000	3 352 300	4 155 300
III.3.4	Programme d'appui aux ex-enfants soldats de Colombie	113 300	1 250 000	1 363 300
III.3.5	Initiative transitoire au Kosovo (KTI)	667 100		667 100
III.3.6	Service d'information, de conseil et d'orientation (ICRS) - Kosovo	1 335 000	2 500 000	3 835 000
III.3.7	Processus de transition au lendemain du conflit pour les forces armées du Timor oriental	327 100	671 400	998 500
III.3.8	Assistance aux communautés pour la stabilisation de la population au Timor oriental	623 200	1 486 000	2 109 200
III.3.9	Projet d'aide aux p.d.i. dans l'ouest de l'Afghanistan	419 400	197 000	616 400
III.3.10	Programme de secours d'urgence en Ouganda	151 000	382 200	533 200
III.3.11	Assistance technique à l'unité de la gestion financière et des achats en Guinée Bissau	633 600	30 500	664 100
	Total	**5 890 900**	**12 322 800**	**18 213 700**

III.3. 1 Opérations d'assistance au lendemain du cyclone Mitch – Construction et entretien d'abris au Honduras

195. L'OIM a répondu aux besoins d'urgence des victimes en assurant un soutien technique pour la construction de vastes abris d'urgence suite aux déplacements de population occasionnés par le cyclone Mitch dans un certain nombre d'Etats d'Amérique centrale il y a environ trois ans. En vue d'une réinsertion à long terme de la population déplacée, une assistance technique continuera d'être fournie aux ONG qui participent à l'entretien des implantations humaines temporaires et à l'élaboration de projets de logements à caractère durable pour les victimes.

Ressources budgétisées : 116 700 USD

III.3. 2 Programme de renforcement de la paix par des initiatives de la société civile en Colombie

196. L'objectif de cette activité est de parrainer des initiatives gouvernementales et non gouvernementales spécifiquement axées sur le processus de paix dans ce pays et destinées à le faciliter. A l'appui des efforts déployés par la société civile colombienne pour instaurer la paix

dans le pays, une assistance financière et technique est assurée aux ONG pour qu'elles déploient des activités pratiques visant à ouvrir des voies de dialogue dans la continuité. Ce projet est mis en œuvre par l'OIM en étroite coopération avec le Bureau des Etats-Unis pour les initiatives transitoires (OTI) dans un certain nombre de secteurs complémentaires tels que l'information publique, l'éducation civique, la résolution des conflits et l'encouragement à un dialogue accru entre les factions en guerre. Parallèlement à l'assistance directe offerte aux ONG participantes, des ressources additionnelles seront sollicitées pour financer des activités futures orientées vers l'instauration de la paix et susceptibles d'aider au renforcement des capacités des partenaires locaux, de telle sorte que le projet fasse durablement sentir ses effets sur les communautés locales.

Ressources budgétisées : 3 154 900 USD

III.3. 3 Programme d'assistance aux personnes déplacées de l'intérieur et aux communautés d'accueil en Colombie

197. L'objectif de ce projet est de venir en aide aux personnes déplacées à l'intérieur des frontières et aux communautés d'accueil, dans un certain nombre de provinces de la Colombie, afin d'améliorer leurs conditions de vie. Une approche intégrée et orientée vers la communauté a ainsi été mise en œuvre dans six secteurs d'intervention interdépendants: la production de moyens d'existence, la santé, l'éducation, la stabilisation de la communauté, la communication sociale et l'offre de logements provisoires. Les entités locales seront recensées en vue de la mise en œuvre de ces activités de manière à renforcer les liens qui les unissent et à soutenir les initiatives qui devront être prises à l'achèvement du projet. Les activités proposées visent à unifier et à restaurer le tissu social de ces communautés en les encourageant à contribuer utilement à l'instauration de la paix.

Ressources budgétisées : 4 155 300 USD

III.3. 4 Programme d'appui aux ex-enfants soldats de Colombie

198. Anticipant la libération possible d'un grand nombre d'enfants par les groupes armés, suite aux pressions exercées par le Groupe de défense des droits de l'homme, cette initiative vise à améliorer et à étendre les structures existantes et à mettre sur pied un réseau d'organisations décentralisées capable de répondre efficacement aux besoins des enfants ainsi libérés. L'OIM contribuera aux efforts nationaux en vue d'améliorer la situation des enfants soldats à partir du moment ou ils sont libérés et dans le combat qu'ils doivent livrer pour mener une existence normale. Les procédures existantes, qui tendent à clarifier le statut légal de ces enfants, seront renforcées et des traitements médicaux appropriés leur seront offerts dès que possible. Des solutions de réintégration concrète et durable seront offertes sou s la forme d'une assistance financière et technique ciblée en facilitant la coordination entre les acteurs institutionnels clefs.

Ressources budgétisées : 1 363 300 USD

III.3. 5 Initiative transitoire au Kosovo (KTI)

199. Dans le droit fil du soutien apporté par l'OIM aux autorités locales s'efforçant de réabsorber un grand nombre de personnes déplacées qui rentrent au Kosovo après la guerre, ce projet actuellement en cours tente d'aider au développement des capacités nationales pour faire face à cette situation. Cela se fera par le renforcement du processus démocratique et par le développement d'activités économiques destinées à revigorer les projets à caractère communautaire et à mieux organiser les structures dirigeantes informelles. L'initiative transitoire au Kosovo (KTI) favorise la formation de conseils d'amélioration communautaires et les aide à recenser les besoins et les préoccupations de base, et les hiérarchise et y répond en coopération avec d'autres institutions. L'OIM a ainsi entrepris la mise en œuvre du projet dans les municipalités de Prizren, Ferizaj, Gjakova, Gjilan, Mitrovica et Peje.

200. Les divers éléments du programme sont intégrés par une approche complémentaire à facettes multiples comprenant : a) une évaluation et un classement en catégories – en coordination avec les gouvernements locaux et les organismes partenaires – des structures d'appui kosovares existantes ayant besoin d'être améliorées ; b) une aide aux populations kosovares locales censée les aider à recenser leurs besoins prioritaires et à envisager la meilleure manière d'y répondre ; c) la création d'une base de subventionnement – capable d'opérer rapidement et efficacement (principalement aux moyens de modestes subventions) – d) l'octroi de la subvention et la mise en place de mécanismes de suivi requérant la participation des autorités locales ; e) le contrôle des résultats et l'évaluation des besoins additionnels ; f) le renforcement des liens avec les programmes d'assistance technique institutionnels en cours et la fourniture de mécanismes pour la mise en œuvre des projets identifiés et g) l'accroissement du niveau de coordination avec les autorités locales, les ONG et les communautés.

201. L'OIM se borne à gérer et à fournir l'assistance technique, tandis que le donateur se charge de tous les achats requis pour la mise en œuvre du projet et finance directement les activités.

Ressources budgétisées : 667 100 USD

III.3. 6 Service d'information, de conseil et d'orientation (ICRS) - Kosovo

202. Le service d'information, de conseil et d'orientation (ICRS), mis sur pied en 1999, est destiné à faciliter la réinsertion dans la vie civile des combattants démilitarisés de l'UÇK qui n'ont été absorbés dans aucune structure. Pour y parvenir, une information opportune et précise sur les possibilités de réintégration est fournie à des groupes cibles. Ces informations portent notamment sur l'accès au service de conseils, d'orientation, de formation, de renforcement de capacités, d'emploi et autres opportunités créatrices de revenus appuyant les efforts généraux de reconstruction en cours à l'intérieur du Kosovo. En outre, un fonds de réintégration a été créé pour recenser et développer d'autres opportunités à l'intention des combattants démilitarisés de l'UÇK qui éprouvent des difficultés particulières de réinsertion dans les secteurs non couverts par les autres organisations.

203. Les réseaux de médias et un système de cartographie et de recherche de données seront là pour appuyer les opérations sur le terrain, gérés par un réseau de sept bureaux secondaires de l'OIM. Des opérations décentralisées permettront d'identifier les secteurs d'information et de les classer par rang de priorité en vue d'une intervention, et les informations stockées et actualisées dans une base de données permettront un codage du profil des combattants démilitarisés de l'UÇK enregistrés par l'OIM. La collecte et la vérification des informations de première main concernant les besoins des combattants démilitarisés de l'UÇK au niveau local renforceront les actions conjointes et réaligneront les services de soutien des agences humanitaires, des ONG et des donateurs pour faire face aux besoins en évolution du processus.

Ressources budgétisées : 3 835 000 USD

III.3. 7 Processus de transition au lendemain du conflit pour les forces armées du Timor oriental

204. A la suite du référendum pour l'indépendance du Timor oriental qui a eu lieu en 1999, les efforts tendant à reconstruire le pays et mettre en place une administration civile progressent en ce moment sous la direction de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO). Dans un cadre international associant les institutions des Nations Unies et d'autres agences internationales, des efforts sont ainsi déployés en vue de la restauration de la paix et de la stabilité. A cette fin, l'OIM facilitera le processus de transition d'après-conflit des FALINTIL au moyen de cette activité visant à améliorer les conditions de vie des ex-combattants et des membres de leur famille, à faciliter leur réinsertion dans la société civile et à soutenir l'absorption des membres des FALINTIL dans une force de sécurité ou de police. Ce projet vise également à

répondre aux besoins urgents en améliorant les services sanitaires et la promotion du développement socio-économique. Des tentatives ciblées sur le développement dans les phases d'après-conflit sont faites en ce moment grâce à une série d'initiatives interdépendantes telles que les efforts de reconstruction au niveau de la communauté et le renforcement des capacités en matière de gestion des flux migratoires. Un objectif plus large et à plus long terme visant à renforcer et à remettre sur pied une structure sociale capable de créer un environnement positif pour une paix durable sera mis en œuvre en trois phases au cours des deux à trois prochaines années.

205. En outre, les candidats désireux de lancer leur propre petite entreprise seront aidés au niveau commercial, notamment dans les domaines de la production et des services censés prendre en compte les besoins prioritaires du Timor oriental

Ressources budgétisées : 998 500 USD

III.3. 8 Assistance aux communautés pour la stabilisation de la population au Timor oriental

206. Cette initiative avait pour but de mettre en place un mécanisme destiné à faciliter le processus de réintégration et de développement des personnes déplacées de l'intérieur et d'un certain nombre de Timorais de l'Est ayant quitté le pays à la suite des troubles civils qui ont éclaté au lendemain du référendum sur l'indépendance en 1999. L'OIM a organisé les déplacements de la plupart des réfugiés et collaboré étroitement avec les populations locales d'un certain nombre de provinces en fournissant une assistance technique et un soutien logistique en vue de la réadaptation et de la reconstruction des infrastructures de base. L'on prévoit que cela se traduira par la stabilisation de l'économie, grâce à des initiatives de développement liées les unes aux autres et axées sur les communautés.

Ressources budgétisées : 2 109 200 USD

III.3. 9 Projet d'aide aux p.d.i. dans l'ouest de l'Afghanistan

207. La sécheresse et la peur inspirée par les combats persistants ont chassé de chez elles des milliers de personnes, ce qui entraîne une crise humanitaire grandissante dans l'ouest de l'Afghanistan. Ces personnes déplacées sont accueillies dans des camps qui ne sont pas correctement équipés pour absorber un si grand nombre de personnes. A la demande du Gouvernement afghan et de l'Organisation des Nations Unies, l'OIM agit en qualité de point focal pour coordonner la logistique et les services de soutien dans les camps de Maslakh et de Shaidayee. Cela suppose l'amélioration des conditions de vie dans les camps et la mise en place de mécanismes appropriés pour la distribution de vivres et la fourniture de services médicaux. Ce projet vise également à satisfaire les besoins à moyen et à long terme des personnes déplacées de l'intérieur au-delà des simples secours d'urgence. La stratégie envisagée comprend une série d'activités intégrées visant à mener une enquête pour déterminer le profil de ces personnes déplacées de l'intérieur en prévision de leur retour futur et de leur réinsertion dans les communautés d'origine.

208. Ce projet, lancé en 2001, est actuellement en suspens et reprendra dès que les conditions le permettront.

Ressources budgétisées : 616 400 USD

III.3. 10 Programme de secours d'urgence en Ouganda

209. Pour venir en aide aux personnes déplacées de l'intérieur en Ouganda, l'OIM gère une flotte de camions servant à transporter des vivres jusque dans les centres de p.d.i répartis dans différents endroits du pays. Suite à la sécheresse qui a frappé certaines régions du pays, l'OIM a

élargi sa coopération interinstitutions avec le Programme alimentaire mondial (PAM) en ouvrant un bureau secondaire à Kitgum, en plus du bureau secondaire de Gulu, afin de mieux coordonner ses opérations.

Ressources budgétisées : 533 200 USD

III.3. 11 Assistance technique à l'unité de la gestion financière et des achats en Guinée Bissau

210. Afin d'aider le Gouvernement de la Guinée Bissau à instaurer une paix durable, l'OIM entend, par ce projet, faciliter la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants, en accord avec le Programme national de réconciliation et de reconstruction (PNRR). En application d'un accord conclu avec la Banque mondiale, l'OIM fournira une assistance technique en vue de l'élaboration de politiques et de procédures axées sur la gestion financière et les achats comme indiqué par le gouvernement et par le donateur. Une assistance sera également assurée en vue de mettre en place une formule informatisée de gestion financière et de développer des systèmes pour le suivi des achats et des services.

Ressources budgétisées : 664 100 USD

III.4 Migration et développement

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Coût total
III.4.1	Programme décentralisé à l'intention des jeunes Uruguayens rencontrant des difficultés dans leur insertion sur le marché du travail	18 100	200 000	218 100
III.4.2	Projets de promotion du développement et de la reconstruction – Fonds national pour la paix (FONAPAZ) du Guatemala	691 800	530 200	1 222 000
III.4.3	Initiatives de renforcement des communautés en Equateur	617 600	3 590 000	4 207 600
III.4.4	Renforcement des opportunités économiques en Azerbaïdjan	261 900	23 700	285 600
III.4.5	Formation du Corps de protection du Kosovo (KPC)	3 137 800	3 050 000	6 187 800
III.4.6	Projet de remise en état de l'infrastructure communautaire en Azerbaïdjan	5 000	10 000	15 000
III.4.7	Projet de soutien aux infrastructures municipales pour l'Albanie (MISP)	600 000	800 000	1 400 000
III.4.8	Intégration de la communauté immigrée en Lituanie	2 300	11 700	14 000
III.4.9	Système intégré d'information sur les migrations au Maroc	19 700	20 000	39 700
III.4.10	Maximisation des effets positifs sur les efforts de développement national des pays du Maghreb	20 000	30 000	50 000
	Total	**5 374 200**	**8 265 600**	**13 639 800**

III.4. 1 Programme décentralisé à l'intention des jeunes Uruguayens rencontrant des difficultés dans leur insertion sur le marché du travail

211. L'objectif de cette activité toujours en cours est de faciliter la formation, dans plusieurs disciplines, de jeunes Uruguayens venant de milieux défavorisés ou n'ayant pas pu recevoir de formation pour des raisons économiques. Pour y parvenir, l'OIM devra trouver et recruter du personnel spécialisé pour mettre en œuvre cette activité et la mener à bien. Elle agit en qualité d'agent d'exécution pour le compte du Gouvernement uruguayen et gère les fonds concernés.

Ressources budgétisées : 218 100 USD

III.4. 2 Projets de promotion du développement et de la reconstruction – Fonds national pour la paix (FONAPAZ) du Guatemala

212. En accord avec les conditions précisées dans le mécanisme de financement du FONAPAZ, l'OIM gère pour le compte du Gouvernement guatémaltèque, les ressources financières détenues dans un fonds fiduciaire à l'intention d'un certain nombre de projets de développement. Le total des fonds devant servir à la mise en œuvre de ces projets de développement en 2002 est estimé à quelque 22 800 000 millions USD, dont 21 578 00 millions sont détenus dans un fonds, en liaison directe avec les activités du projet telles que présentées dans l'annexe I, page 6.

213. Conformément à la pratique des documents de Programme et Budget des années précédentes, seules les estimations se rapportant à une assistance technique, administrative et financière et de supervision en rapport avec les projets apparaissent dans cette section, ce qui représente selon les cas 4 % ou 7 % du financement total de chaque programme/accord individuel totalisant 1 222 000 millions USD. Ce montant correspond aux ressources budgétisées pour les activités évoquées.

Ressources budgétisées : 1 222 000 USD

Les activités mises en œuvre au titre du point III.4.2 sont décrites ci-après :

- **Programme de développement intégré pour les communautés (PRODIC)**

214. Le PRODIC, ou Programme de développement intégré pour les communautés, lancé en juillet 1997, vise, tout comme les programmes de l'exécutif lancés en 1998, à promouvoir l'investissement social et le développement d'infrastructures par une approche communautaire intégrée. Plus précisément, cela suppose le développement de projets d'investissement social et d'infrastructures productifs et durables, l'accent étant mis principalement sur les régions isolées et très pauvres. Ses activités principales vont du pré-investissement à la gestion de projets visant au renforcement des moyens de communication, à la mise à disposition de services de distribution d'électricité, de routes de campagne et de ponts, ainsi qu'à la création d'emplois.

Ressources budgétisées : 523 360 USD

- **Programme d'enseignants pour la paix**

215. Cette activité vient en complément des efforts déployés par le Ministère de l'éducation pour accroître la fourniture d'une éducation de base aux enfants vivant dans les communautés de personnes déplacées. Afin d'améliorer la qualité du système éducatif actuel dans ces secteurs, une assistance financière et de meilleurs programmes d'enseignement seront fournis aux enseignants des communautés et aux promoteurs de l'éducation dans des zones sélectionnées n'ayant pas accès aux programmes ordinaires d'éducation primaire. Pour garantir le succès de cette initiative, l'OIM est chargée de la coordination et de l'administration des ressources, ainsi que du contrôle et de l'évaluation.

Ressources budgétisées : 117 760 USD

- **Programme de développement frontalier (PRODESFRO)**

216. Ce programme vise essentiellement à rendre possible la réalisation de l'objectif des accords de paix, ainsi que ceux faisant l'objet des accords bilatéraux entre le Guatemala et le Mexique. Il doit favoriser le développement intégral de la zone frontalière, le but recherché étant d'améliorer les conditions de vie par la mise en œuvre de travaux d'infrastructure à l'appui d'activités productives autonomes et par la fourniture de services migratoires modernes. La participation de l'OIM dans ce cadre est centrée sur l'exécution de deux éléments importants, à savoir : la construction de routes dans les zones ou un nombre significatif de réfugiés sont rentrés et se sont réinstallés au cours des années passées en provenance du Mexique, et la construction d'un port frontalier, comprenant des locaux pour les services nationaux de migration, un bâtiment de douane et des accès routiers.

Ressources budgétisées : 384 620 USD

- **Projet administratif**

217. Au titre de cette activité, l'OIM fournira un soutien administratif au FONAPAZ, pour lui permettre de réaliser les programmes relevant de sa compétence. Ce programme est financé par les intérêts que produisent les fonds reçus du Gouvernement guatémaltèque par l'intermédiaire du FONAPAZ.

Ressources budgétisées : 196 260 USD

III.4. 3 Initiatives de renforcement des communautés en Equateur

218. L'un des facteurs de déstabilisation résultant du conflit civil en Colombie est l'existence de mouvements transfrontières incontrôlés de populations déplacées, qui sont une source de préoccupation en Equateur, notamment dans trois provinces du Nord ayant une frontière commune avec la Colombie. Dans le cadre de l'initiative prise par l'OIM au vu de cette situation, un soutien sous la forme d'un renforcement des capacités sera apporté au gouvernement dans ses efforts pour satisfaire les besoins et les priorités des communautés et leur permettre de mieux faire face à ce défi. L'accent sera mis sur le développement de l'infrastructure communautaire, l'amélioration des installations et des services sanitaires et sur la promotion générale du développement économique dans la région. Une attention particulière sera accordée à la population déplacée de Colombie réinstallée dans ces provinces.

Ressources budgétisées : 4 207 600 USD

III.4. 4 Renforcement des opportunités économiques en Azerbaïdjan

219. Dans le cadre du programme du PNUD pour l'atténuation de la pauvreté, ce projet doit contribuer à l'allègement de la pauvreté parmi les réfugiés, les personnes déplacées de l'intérieur et les migrants potentiels en renforçant les opportunités économiques dans ce pays, de façon à éviter l'émigration pour raisons économiques. Une formation sera assurée à l'intention de candidats sélectionnés qui ont mis sur pied une petite entreprise ou qui nourrissent un projet commercial répondant aux critères du programme.

220. Il est prévu que ce projet sera graduellement remis entre les mains d'une organisation communautaire récemment créée, à savoir l'Organisation de développement économique du Nakhichevan (NEDO), laquelle a été formée pour gérer un fond autorenouvelable. La NEDO dispose de l'expérience voulue dans la gestion d'initiatives de micro crédits, et cette activité appuiera les coopératives de production dans leurs plans commerciaux et dans leurs opérations de commercialisation.

221. Une activité spécifique liée à ce projet est celle qui soutient la promotion d'une coopérative de production et de commercialisation d'agents conservateurs des aliments produits par des entrepreneurs femmes.

Ressources budgétisées : 285 600 USD

III.4. 5 Formation du Corps de protection du Kosovo (KPC)

222. En vue de contribuer à la reconstruction des structures civiles au lendemain du conflit, l'OIM, en collaboration avec la KFOR et la MINUK, a entrepris de former quelque 3000 membres et 2000 réservistes de la future force de protection civile du Kosovo. Commençant par des séances d'orientation et de formation au niveau local, les dirigeants recevront une formation complémentaire et certains seront envoyés à l'étranger pour parfaire leurs études afin d'être adéquatement préparés à leur rôle de dirigeant dans le cadre des structures communautaires et publiques. Un accent particulier est mis sur l'élaboration d'une culture de direction responsable, et sur l'engagement au respect de leur mandat civil. La totalité du matériel d'information reçu durant les cours de formation à l'étranger sera traduite dans les langues locales et constituera la base de modules de formation que la direction du KPC a mis au point pour la formation de 2000 réservistes.

Ressources budgétisées : 6 187 800 USD

III.4. 6 Projet de remise en état de l'infrastructure communautaire en Azerbaïdjan

223. Suite à une demande des communautés locales portant sur une aide à la remise en état des installations collectives, l'OIM a entrepris de fournir un soutien technique et des micro-crédits à des associations de consommateurs afin d'engager les communautés dans des initiatives de développement économique. Sur la base de l'expérience acquise au fil des ans au sein des communautés rurales du Nakhichevan, l'OIM favorisera le développement économique par des plans de crédit et apportera son aide au programme de remise en état de l'infrastructure.

Ressources budgétisées : 15 000 USD

III.4. 7 Projet de soutien aux infrastructures municipales pour l'Albanie (MISP)

224. Durant la période des hostilités, l'Albanie a accueilli un grand nombre de réfugiés de souche albanaise dans différents locaux publics qui n'étaient pas conçus pour accueillir un si grand nombre de personnes. La sollicitation excessive de ces locaux s'est traduite par la détérioration d'une infrastructure publique qui était déjà en mauvais état. En établissant le lien entre la gouvernance municipale et les nouvelles initiatives démocratiques, l'OIM a aidé les municipalités ayant joué un rôle éminent dans l'accueil de réfugiés à recenser les infrastructures prioritaires du secteur public qui auraient besoin d'une remise en état.

225. En collaboration avec l'Agence des Etats-Unis pour le développment international (USAID), l'OIM a fourni une assistance technique en vue de la réparation et de la rénovation de ces installations prioritaires du secteur public. Cette activité sera achevée en 2002. Elle utilisera au maximum les services et les matériels locaux en fournissant à l'Albanie une incitation économique bien nécessaire. Les résultats du projet seront liés à une campagne d'information publique mettant en valeur la réussite des initiatives albanaises sur les plans social et du développement. L'on attend de cette campagne qu'elle suscite de nouvelles initiatives capables de favoriser l'amélioration des secteurs économique et social des municipalités ciblées et qu'elle donne une preuve tangible et opportune des résultats que donne la participation de la communauté à la gouvernance démocratique.

Ressources budgétisées : 1 400 000 USD

III.4.8 Intégration de la communauté immigrée en Lituanie

226. Ce projet, entrepris en 2000, a pour objectif de sensibiliser la communauté aux conséquences économiques et sociales potentielles de la décision prise par le Gouvernement lituanien de démanteler la centrale nucléaire d'Ignalina d'ici à la fin de 2004. Une grande partie de la population qui dépend de cette centrale pour ses moyens d'existence se trouvera ainsi sans emploi. L'objectif du projet est d'aider ces personnes à trouver un autre emploi ailleurs. Par cette activité, il est également prévu d'offrir des possibilités de formation professionnelle et de recyclage destinées à faciliter l'intégration de la population sur le marché du travail et à prévenir l'émigration du personnel très qualifié aujourd'hui employé par la centrale. Une contribution en nature sera versée par le Gouvernement lituanien pour la mise en œuvre du projet.

Ressources budgétisées : 14 000 USD

III.4.9 Système intégré d'information sur les migrations au Maroc

227. Année après année, il y a eu un afflux considérable de Marocains en Europe et dans d'autres pays. Reconnaissant que la population qui émigre constitue pour lui une ressource considérable, le Maroc s'est engagé à créer un observatoire des migrations se consacrant essentiellement à la communauté des émigrés.

228. Cet observatoire conceptualisera et réalisera des recherches ciblées au sein des communautés marocaines de l'étranger afin de comprendre ce qui caractérise ces communautés et de tenter de trouver les meilleures approches permettant de tirer le maximum de profit de l'apport qu'elles peuvent fournir au développement de leur pays d'origine. En outre, l'observatoire conseillera le Gouvernement marocain dans la formulation d'une politique de gestion des migrations et aidera au renforcement des mécanismes de dialogue sur les questions migratoires avec les pays de destination. A la demande du gouvernement, l'OIM apportera un soutien technique à la Fondation Hassan II dans la création de cet observatoire, ainsi qu'une aide au niveau de la mise en oeuvre du projet limité aux quelques premières années de fonctionnement.

Ressources budgétisées : 39 700 USD

III.4.10 Maximisation des effets positifs sur les efforts de développement national des pays du Maghreb

229. Ce projet a pour but de renforcer les capacités des pays du Maghreb à tirer le profit maximum, sur le plan du développement économique et social local, des tendances migratoires actuelles et futures entre leurs pays et l'Union européenne. Des informations sur les procédures de migration et les mécanismes d'intégration seront réunies et diffusées à l'adresse des migrants qui se rendent en Italie au départ de régions ciblées dans lesquelles on constate une forte pression migratoire en direction de ce pays.

230. Ce projet vise en outre à renforcer les liens entre les entreprises commerciales de migrants maghrébins basés en Italie et les nationaux exerçant des activités similaires dans leurs pays d'origine. La possibilité de mettre sur pied des coentreprises avec des sociétés italiennes sera également explorée afin d'approfondir les initiatives de développement national. A ce stade, il est prévu de poursuivre ce projet en 2002, grâce à un report possible des fonds de 2001.

Ressources budgétisées : 50 000 USD